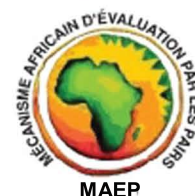




MAEP

Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs



Troisième rapport sur la mise en œuvre du programme d'action du MAEP en Afrique du Sud

Élargissement de la participation publique

i. REMERCIEMENTS	3
ii. ABRÉVIATIONS.....	4
iii. CARTE DE L'AFRIQUE	12
iv. MONOGRAPHIE DU PAYS	13
v. MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUD	16
vi. AVANT-PROPOS DU POINT FOCAL : MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE L'ADMINISTRATION	19
SOMMAIRE	21
1.2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RÉPONSES	23
2. INTRODUCTION	32
3. RAPPORT D'ÉTAPE SUR LES DOMAINES THÉMATIQUES	34
3.1. DÉMOCRATIE ET GOUVERNANCE POLITIQUE	34
3.1.1. Amélioration de la participation et de l'accès du public à l'information	34
3.1.2. Consultation publique, éducation et rétroaction dans l'élaboration des politiques ...	42
3.1.3. Réduction de la criminalité et de la violence en général et en particulier à l'égard des femmes et des enfants.....	43
3.1.4. Campagnes de sensibilisation et accès à la justice pour la pleine jouissance des droits de l'homme/Accès à l'information sur les droits de l'homme et des institutions de justice.....	46
3.1.5. Institutionnalisation de la Démocratie et de la Bonne gouvernance.....	48
3.1.6. Renforcement de l'institution des chefs traditionnels.....	52
3.1.7. Intensification de la lutte contre la corruption / élimination de la corruption.....	53
3.2. GOUVERNANCE ET GESTION ÉCONOMIQUES.....	57
3.2.1. Renforcement des capacités de gestion des dépenses publiques.....	57
3.2.2. Amélioration de l'intégration économique au sein de la SADC	60
3.2.3. Le chômage	64
1.3. GOUVERNANCE DES ENTREPRISES.....	73
3.3.1. Loi sur les entreprises et transformation des entreprises	73
3.3.2. Planification et conduite des entreprises dans le secteur privé	77
3.3.3. Nécessité pour les principales institutions et certains groupes sociaux de faire montre de plus d'efficacité	79
3.3.4. L'activisme des consommateurs et des parties prenantes pour faire valoir leurs droits 81	
3.3.5. Gouvernance au sein de la société civile	82

3.4.	DÉVELOPPEMENT SOCIO- ÉCONOMIQUE	83
3.4.1.	Accélération du rythme de la réforme foncière et de l'accès aux terres rurales.....	83
3.4.2.	Lutte contre le VIH et le SIDA et d'autres maladies transmissibles.	85
3.4.3.	Amélioration de l'accès au système éducatif et des résultats à tous les niveaux	108
3.4.4.	Assurer un accès abordable au logement, à l'eau et à l'assainissement pour tous les citoyens (services de base), en particulier les populations pauvres des milieux ruraux	113
3.4.5.	Relever les défis de la prestation de services	115
3.4.6.	Pauvreté et inégalités.....	120
4.	QUESTIONS TRANSVERSALES	126
4.1.	Xénophobie	126
4.2.	Racisme	128
5.	MATRICE	131
6.	Références.....	160

i. REMERCIEMENTS

Le Conseil national de gouvernance (CNG) du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) de la République d'Afrique du Sud reconnaît le rôle actif joué par les représentants du gouvernement, la société civile, et tous les participants aux ateliers consultatifs nationaux et provinciaux. Nous saluons plus particulièrement les institutions suivantes :

- a) Le Conseil des Églises d'Afrique du Sud
- b) La Coalition des ONG sud-africaines
- c) L'Organisation sud-africaine de défense des droits civiques
- d) La Fondation pour la promotion des affaires du NEPAD
- e) Les universitaires et les professionnels
- f) Le Congrès des syndicats sud-africains
- g) Business Unity South Africa
- h) Le Congrès des chefs traditionnels d'Afrique du Sud
- i) La Coalition nationale des femmes
- j) Le Comité national pour les droits des enfants
- k) Le Conseil sud-africain de la Jeunesse
- l) Les personnes handicapées de l'Afrique du Sud
- m) Le patrimoine, les connaissances autochtones, les institutions des arts et de la culture

De nombreuses organisations de la société civile énumérées ci-dessus sont affiliées à la branche sud-africaine du Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC) de l'Union africaine. Nous tenons également à remercier les différents auteurs qui ont rédigé les différentes sections du rapport, ainsi que le coordonnateur de l'équipe de rédaction et rédacteur en chef de l'ensemble du rapport. Le CNG reconnaît en outre le rôle joué par le gouvernement de la République d'Afrique du Sud et le secteur des affaires dans les activités du MAEP en général, et leurs contributions au cours de la préparation du présent Rapport.

Nous remercions particulièrement la Commission sud-africaine des droits de l'homme (SAHRC) et le Parlement de la République d'Afrique du Sud pour avoir régulièrement veillé à ce que les questions de politique générale relatives à la lutte contre le racisme et la xénophobie soient abordées et traitées. Le racisme et la xénophobie sont les deux questions transversales que l'Afrique du Sud a été chargée d'isoler pour examen plus approfondi lors de la troisième période d'établissement de rapports d'étape du MAEP en 2013. Nous fondant sur le travail de la SAHRC et du Parlement de la République d'Afrique du Sud (ainsi que sur celui des assemblées législatives provinciales), nous sommes en mesure de rendre compte des progrès accomplis et également des défis qui subsistent sur ces questions.

ii. ABRÉVIATIONS

AA	Action affirmative
CAN	Coupe d'Afrique des Nations
BAD	Banque africaine de développement
AG	vérificateur général
SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquise
ANC	Congrès national africain
Forum du MAEP	Forum du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs
Panel du MAEP	Panel des éminentes personnalités du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs
MAEP	Mécanisme africain d'évaluation par les pairs
TAR	Traitement antirétroviral
ATAF	Forum sur l'administration fiscale en Afrique
UA	Union africaine
B - BBEE	Autonomisation économique élargie des noirs
BCOCC	Comité de coordination opérationnel pour le contrôle des frontières
BBC	Black Business Council
BEE	Autonomisation économique des noirs
BRICS	Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud
BURS	Services unifiés des recettes du Botswana
BUSA	Business Unity South Africa
CAPAM	Association pour l'administration publique et la gestion du Commonwealth
CCMA	Commission de conciliation, de médiation et d'arbitrage
CDW	Agents de développement communautaire

CETA	Construction Education and Training Authority
CIP	Programme d'orientation obligatoire
CIPC	Commission de la propriété intellectuelle des sociétés,
CMSA	Chambre des mines d'Afrique du Sud
COGTA	Gouvernance coopérative et affaires traditionnelles
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
CONTRALESA	Congrès des chefs traditionnels de l'Afrique du Sud
COSATU	Congrès des syndicats sud-africains
CPA	Loi sur la protection du consommateur
PCF	Forum de police communautaire
CRDS	Stratégie globale pour le développement rural
CSG	Allocation pour enfant à charge
OSC	Organisation de la société civile
CSTC	Cadre de soins et de soutien pour l'enseignement et l'apprentissage
CSTL	Soins et soutien pour l'enseignement et l'apprentissage
DAC	Département des Arts et de la Culture
DAFF	Ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche
DBSA	Banque de développement de l'Afrique australe
DCS	Ministère des Services correctionnels
DHA	Ministère de l'Intérieur
DHET	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation
DoJCD	Ministère de la Justice et du Développement constitutionnel
DoT	Ministère des Transports
DEA	Ministère des Affaires environnementales
DED	Ministère du Développement économique

DMR	Ministère des Ressources minérales
DPME	Ministère en charge de la gestion et de l'évaluation de la performance
DPSA	Ministère de la Fonction publique et de l'administration
RDC	République démocratique du Congo
DTCA	Administration fiscale et douanière néerlandaise
DTI	Ministère du Commerce et de l'Industrie
DWA	Ministère de l'eau
EAC	Communauté de l'Afrique de l'Est
DPE	Développement de la petite enfance
ECOSOCC	Conseil économique, social et culturel
ECOSOCC-SA	Conseil économique, social et culturel Afrique du Sud
EDD	Ministère du Développement économique
EIA	Baromètre de l'évaluation de l'impact sur l'environnement,
EPC	Comité des politiques de l'environnement
ERF	Economic Reporting Format (Format de rapports économiques)
FEDUSA	Fédération des syndicats d'Afrique du Su
FET	Formation et éducation continues
ZLE	zone de libre-échange
ETP	Équivalent temps plein
EPWP	Programme élargi des travaux publics
GDACE	Département de l'agriculture, de l'environnement et de la conservation du Gauteng
HCT	Services de conseil et de dépistage du VIH
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
HLFA	Forum de Haut Niveau sur l'Efficacité de l'Aide

HSGIC	Comité des Chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du NEPAD
HSRC	Conseil de recherches en sciences humaines
IACF	Inter Agency Clearing Forum
IBSA	Inde, Brésil, Afrique du Sud
ICD	Direction indépendante des plaintes
IDASA	Institut pour la démocratie en Afrique du Sud
PDI	Plan de développement intégré
IDP	Cadre de gouvernance interministériel
IJR	Institut pour la justice et la réconciliation
OIT	Organisation internationale du Travail
FMI	Fonds monétaire international
INTOSAI	Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques
IPAP	Plan d'action pour une politique industrielle
IT	Technologies de l'information
I- TECH	Centre international de formation et d'éducation en matière de santé
LABSA	Legal Aid Board of South Africa
LED	Plans de développement économique local
LGMR	Local Government Municipal Regulations
LGTAS	Local Government Turn Around Strategy (Stratégie de croissance du gouvernement local)
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
MEC	Membres du Conseil exécutif
MED	Ministère du Développement économique
MIGDETT	Mining Industry Growth, Development and Employment Task Team
MINTECH	Minister and Technical Committee

MIP	Programme d'orientation de masse
MISA	Agence municipale d'appui aux infrastructures
PA	Protocole d'accord
MPAT	Outil d'évaluation de l'efficacité de la gestion
MPSA	Ministre de la Fonction publique et de l'administration
MRDLR	Ministère du Développement rural et de la réforme agraire
MTSF	Cadre stratégique à moyen terme
NACF	Forum national de lutte contre la corruption
NACH	Permanence téléphonique pour la lutte contre la corruption
NACTU	Conseil national des syndicats
NAFCOC	Chambre nationale de commerce et d'industrie fédérée africaine
PAN	Plan d'action national
NAPWA	Association nationale des personnes vivant avec le sida
NARYSEC	National Rural Youth Service Corps
NCC	Commission nationale des consommateurs
NCOP	Conseil national des provinces
NCT	Tribunal national du consommateur
NDOH	Ministère de la Santé
NPD	Plan de développement national
NEDLAC	Conseil national de développement économique et de la main-d'œuvre
NEDP	Programme national de développement des exportations
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NFAR	Forum national de lutte contre le racisme
NFWF	National Framework on Ward Funding
CNG	Conseil national de gouvernance

NGP	Nouveau chemin de la croissance
NHI	Assurance maladie nationale
NHLS	National Health Laboratory Services
NPA	Autorité nationale des poursuites
DPME	Ministère de suivi et d'évaluation de la performance
NSDA	Accord négocié de prestation de services
NSP	Plan stratégique national
NT	Trésor national
OUA	Organisation de l'unité africaine
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ORWRDP	Oliphant's River Water Resource Development Project
PAIA	Loi sur la promotion de l'accès à l'information
PALAMA	Académie de gestion et de leadership de la fonction publique
PCCA	Loi sur la Prévention et la lutte contre la criminalité
PERFAR	Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida
PFMA	Loi sur la gestion des finances publiques
PGC	Conseils d'administration provinciaux
PGDS	Stratégies pour la croissance et le développement provincial
SSP	soins de santé primaires
PICI	Presidential Infrastructure Championship Initiative
PIDA	Programme pour le développement des infrastructures en Afrique
PVVIH	Personnes vivant avec le VIH
PTME	Prévention de la transmission de la mère à l'enfant
PoA	Programme d'action
PRC	Comité d'examen des programmes du Conseil sud-africain sur le sida

PSACU	Unité de lutte contre la corruption dans le secteur public
CFP	Commission de la fonction publique
PSCBC	Conseil de coordination et de négociation de la fonction publique
RADP	Programme de recapitalisation et de développement
RDP	Programme pour la reconstruction et le développement
RoO	Règles d'origine
RSA	République d'Afrique du Sud
SACU	Union douanière d'Afrique australe
SADC	Communauté de développement de l'Afrique Australe
SADC FTA	Accord de libre-échange de la Communauté de développement de l'Afrique Australe
SAHRC	Commission sud-africaine des droits de l'homme
SAIEA	Institut sud-africain pour les évaluations environnementales
SAIRR	Institut sud-africain des relations raciales
SAMBF	Forum Sud-africain sur les mines et la biodiversité
SANAC	Conseil national sud-africain sur le sida
SONA	State of the Nation Address
SAPS	Services de police d'Afrique du Sud
SARS	Service des recettes d'Afrique du Sud
SAWLA	Association sud-africaine des femmes juristes
SCM	Gestion de la chaîne d'approvisionnement
SCOA	Plans comptables standard
SFSA	Speakers' Forum of South Africa
SGB	Organes de gestion des écoles
PMME	Petites, moyennes et microentreprises
SPS	Fonction publique unique

SRA	Autorité fiscale du Swaziland
SRC	Commission fiscale des Seychelles
STATS SA	Statistics South Africa
IST	Infections sexuellement transmissibles
SWPN	Réseau de partenaires stratégiques dans le domaine de l'eau
TB	Tuberculose
TKC	Couloir Trans-Kalahari
TTCs	Centres de soin Thuthuzela
TTT	Groupe de travail technique
TWC	Term of Office of Ward Committee
UIF	Caisse d'assurance chômage
UN	Nations Unies
CNUCC	Convention des Nations Unies contre la corruption
PNUD	Programme des Nations Unies
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNISA	Université d'Afrique du Sud
URP	Programme de rénovation urbaine
DVD	Dialogue entre victime et délinquant
VRESAP	Vaal River Eastern Sub-system Augmentation Project
VSS	Enquête sur les victimes de la criminalité
WBWS	Acheteur consentant vendeur consentant
WWTW	Stations d'épuration des eaux usées

iii. CARTE DE L'AFRIQUE



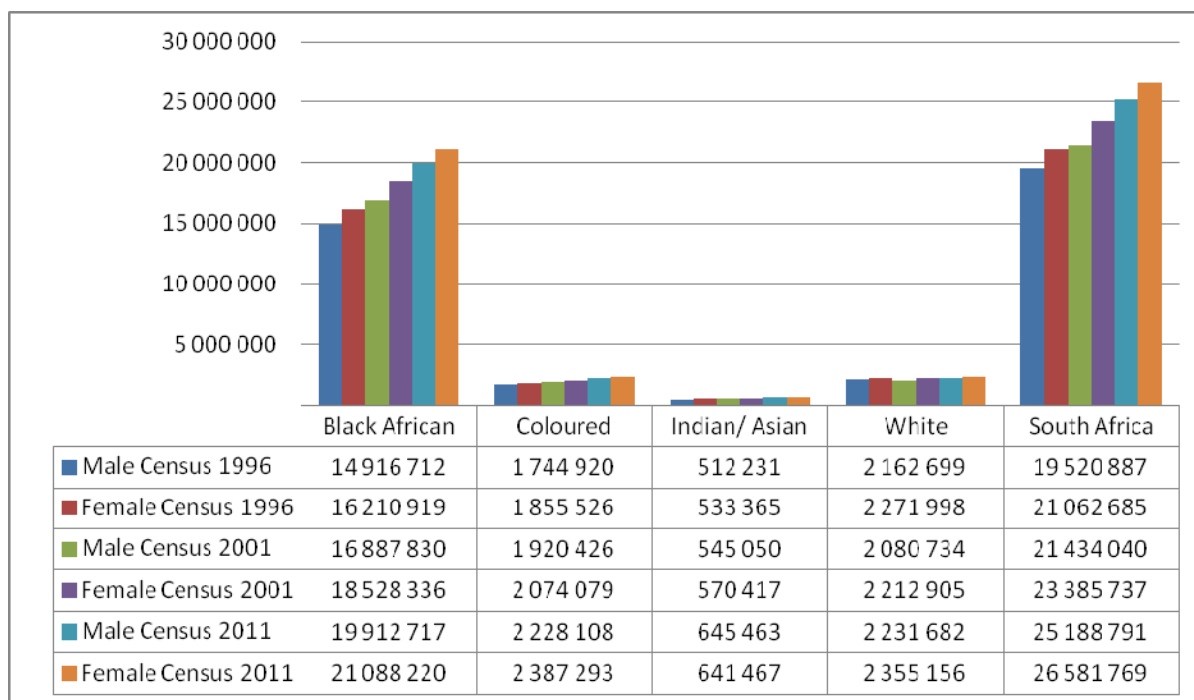
iv. MONOGRAPHIE DU PAYS

Population

Le recensement de 2011 reflète le fait que la population totale de l'Afrique du Sud est de 51,770,560. Ce chiffre indique que la taille de la population de l'Afrique du Sud a sensiblement augmenté, passant de 40,6 millions d'habitants en 1996 à 51,8 millions en 2011.

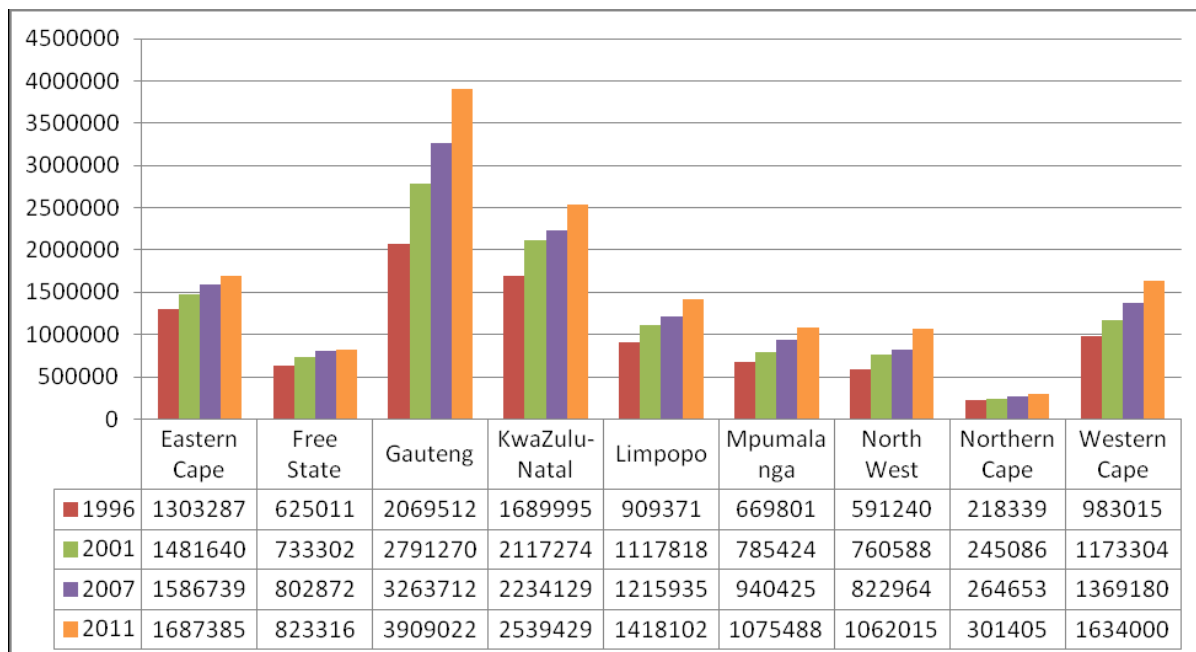
Le graphique ci-dessous montre que dans l'ensemble, plus des trois quarts de la population sont des Africains noirs. Elle était de 77,4 % en 1996 et est passée à 79 % en 2001. En 2011, la population de Noirs africains a légèrement augmenté, passant à 79,2 %, tandis que le pourcentage de la population indienne/asiatique est resté constant. Le pourcentage de la population blanche a légèrement diminué, passant de 10,9 % en 1996 à 9,6 % en 2001 et à 8,7 % en 2011.

Répartition de la population par groupe de population et par sexe



Source : Recensement de 2011

Nombre de ménages en Afrique du Sud : Recensement de 1996, 2001 et 2011 et Enquête communautaire 2007



Source : Recensement de 2011

Langues officielles

Langues officielles de l'Afrique du Sud	
isiZulu	22,7 %
IsiXhosa	16 %
Afrikaans	13,5 %
Sesotho sa Leboa	9,1 %
Anglais	9,6 %
Setswana	8 %
Sesotho	7,6 %
Xitsonga	4,5 %
siSwati	2,5 %
Tshivenda	2,4 %
isiNdebele	2,1 %
Autre	0,5 %
Source : <u>Recensement 2011</u>	

Principaux facteurs contribuant à la croissance du PIB en Afrique du Sud

Produit	%
Agriculture	2,2 %
Exploitation minière	10 %
Industrie manufacturière	12,3 %
Électricité et eau	2,6 %
Construction	3,9 %
Commerce de gros et de détail et d'automobile	16,2 %
Transport, entreposage et communication	9 %
Services financiers, immobiliers et aux entreprises	21,2 %
Services gouvernementaux	16,7 %
Services à la personne	5,9 %

Source : données sur le PIB 2012 de Statistics SA

V. MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUD

Une fois de plus, nous sommes honorés que le gouvernement de la République d'Afrique du Sud présente le troisième rapport d'étape sur la mise en œuvre du Programme d'action du MAEP en 2013, année de l'anniversaire des 10 premières années du MAEP. L'année 2013 est importante pour l'ensemble du continent africain, car elle marque aussi les 50 premières années de la création de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et les 11 ans de la création de l'Union africaine (UA).

En février 2013, l'Afrique du Sud a eu l'honneur d'accueillir la Coupe d'Afrique des Nations. Tous ces événements ont une signification et une importance particulière pour nous en tant que pays, car ils représentent des jalons importants de notre participation à la construction d'une Afrique unie, guidée par les valeurs de la démocratie, de la paix et de la prospérité. En tant qu'Africains, nous nous efforçons tous de réaliser le renouveau socio-économique du continent qui peut avoir un impact positif sur la vie de nos peuples. Le MAEP est donc un mécanisme qui nous permet de faire une introspection sur les progrès que nous avons accomplis et de réfléchir sur les défis qui restent à relever dans la poursuite du développement, tout en tirant des leçons des succès et des difficultés les uns des autres.

Compte tenu des similitudes relatives et historiquement déterminées de nos conditions sociales et économiques en tant que continent, le MAEP est l'outil le plus efficace pour le partage de nos expériences. Le MAEP est un instrument africain conçu en Afrique par les Africains pour promouvoir et encourager la revitalisation de la démocratie politique, le développement économique et réaliser des progrès socio-économique.

Le présent est notre troisième rapport depuis la première soumission de notre Rapport pour évaluation par les pairs lors du Comité des Chefs d'État et de gouvernement des pays participant au Mécanisme d'évaluation par les pairs (Forum du MAEP) en juillet 2007 à Accra (Ghana). En reconnaissance des impératifs de bonne gouvernance pour le développement, le sixième Sommet du Comité des Chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en œuvre (HSGIC) du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) qui s'est tenu en mars 2003 à Abuja (Nigeria), a adopté le protocole d'Accord (PA) sur le MAEP. Le mécanisme, qui est en passe de devenir l'un des aspects les plus novateurs du NEPAD, est un instrument auquel adhèrent volontairement les États membres de l'UA en tant qu'initiative d'auto-surveillance de la bonne gouvernance.

L'Afrique du Sud s'est engagée au MAEP en tant qu'instrument créé par les dirigeants africains pour l'auto-évaluation et visant à centrer les efforts sur le renforcement des valeurs démocratiques et la bonne gouvernance. L'Afrique du Sud est prête à contribuer et à s'engager aux objectifs du MAEP comme elle l'a démontré non seulement par le respect des exigences d'établissement de rapport imposées par le mécanisme, mais également en honorant notre responsabilité de mettre en œuvre le Plan d'action visant à atteindre les objectifs de bonne

gouvernance. L'Afrique du Sud a démontré dans la pratique, son soutien à la paix et la stabilité dans de nombreuses régions du continent dans le cadre des efforts visant à assurer la mise en place des bases d'un développement économique comme le prévoit le mécanisme. En conséquence, dans tous les cas où nous avons eu à apporter un soutien au développement, à la consolidation de la paix et de la bonne gouvernance, notre intervention s'est faite dans le cadre d'un effort collectif des pays africains.

Le Rapport couvre la période d'octobre 2010 à janvier 2013. Cette période a été ponctuée par de nombreux développements positifs ainsi que de nouveaux défis auxquels nous faisons ouvertement face dans ce rapport ; et le gouvernement a dû élaborer des plans pour relever ces défis.

Nous avons trouvé intéressant de souligner que, selon *l'indice de démocratie de The Economist*, *le Rapport de la Banque mondiale sur les indicateurs de la gouvernance*, et *le Rainbow Index de l'Institut des relations raciales*, l'Afrique du Sud a obtenu de meilleurs résultats dans les domaines de la stabilité politique, la bonne citoyenneté et la lutte contre la pauvreté au cours de la période 2009-2011. Bien sûr, ces indices montrent également une légère baisse enregistrée récemment, et le plus remarquable est la baisse dans des domaines clés tels que la lutte contre la corruption, les libertés civiles, et la capacité du gouvernement à fournir des services publics de qualité¹. Nous considérons les critiques émanant de ces indices comme faisant partie de l'ensemble des informations qui nous permettront de formuler nos stratégies. Comme le montre le Rapport, beaucoup de travail a été accompli dans tous les domaines, notamment les zones de déclin indiquées dans les indices.

Au nombre des développements positifs au cours de la période considérée figurent les élections locales tenues avec succès en mai 2011. Tout comme les élections nationales et provinciales en 2009, elles ont été jugées libres et équitables. En 2012, le continent africain a célébré avec nous le premier centenaire du Congrès national africain (ANC), le parti actuellement au pouvoir - l'un des plus anciens mouvements de libération du continent africain. Les célébrations du centenaire de l'ANC ont marqué 100 années d'une lutte organisée et unifiée pour la démocratie et l'indépendance dans tout le continent. Celle-ci a revêtu diverses formes à travers le continent et, progressivement, la démocratie a été durement gagnée par les Africains. Notre démocratie a donné naissance à un développement économique et social inclusif, l'espoir des électeurs étant de voir une nouvelle ère où le mandat gouvernemental est dominé par la majorité.

Cela est important, car sans un parti fort doté d'une riche expérience historique au pouvoir, notre démocratie aurait été faible. Depuis l'aube de la démocratie, sous la direction de l'ANC, l'Afrique du Sud continue d'avancer et de lutter pour un état qui préserve la dignité humaine, l'indépendance du pouvoir judiciaire, et la reconnaissance de la suprématie de la Constitution et de la primauté du droit.

¹ South African Institute of Race Relations: Press Release, 6 February 2012

Notre gouvernement veut aussi reconnaître les défis en matière de prestation de services, les cas de xénophobie et de violence à l'égard des femmes et des enfants. Ces défis ont persisté au cours des trois périodes de rapport, et notre gouvernement a mis au point des mécanismes solides pour les éradiquer. C'est dans ce contexte que diverses mesures sont en train d'être mises en place pour nettoyer et renforcer la police, mobiliser les communautés contre la xénophobie et la violence à l'égard des femmes et des enfants, ainsi que l'habilitation des institutions judiciaires et de contrôle.

Je voudrais conclure en reconnaissant le rôle joué par l'ancien ministre de la Fonction publique et de l'Administration dans l'établissement des fondements du processus de rédaction du Rapport du MAEP. Le feu ministre de la Fonction publique et de l'administration, M. Roy Padayachee, en sa qualité de point focal du MAEP, une responsabilité liée à ce portefeuille, a occupé ce poste jusqu'à son dernier jour sur cette terre. Sa mort soudaine était non seulement choquante, mais est une grande perte pour tous les peuples du continent. Je tiens à remercier le ministre Lindiwe Sisulu qui a succédé à l'ancien ministre Padayachee, et dont le rôle a été déterminant dans le soutien continu en faveur non seulement de la production de ce rapport avec les différentes parties prenantes, mais également dans l'obtention de nombreux engagements à différents niveaux du gouvernement en reconnaissance de leur rôle essentiel dans la mise en œuvre du Programme d'action national.

Je vous remercie

JACOB G ZUMA

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUD

Janvier 2014

VI. AVANT-PROPOS DU POINT FOCAL : MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE L'ADMINISTRATION

En tant que point focal de l'Afrique du Sud et Président du Conseil national de gouvernance du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs en Afrique du Sud, je tiens à confirmer que le programme du MAEP est aussi dynamique dans le pays aujourd'hui qu'il l'était à l'époque où nous avons volontairement adhéré à cet instrument en 2003. Les structures du MAEP restent bien organisées et fonctionnent bien, prêtes à aborder des questions conformément au Programme d'action (PA). Les réunions communautaires organisées autour du programme du MAEP rassemblent toujours un grand nombre de personnes, ce qui confirme la participation populaire aux affaires du MAEP. Cela est bien sûr le cas dans le contexte de notre démocratie dynamique qui se caractérise par des relations saines et solides entre les structures formelles du gouvernement, les entreprises, les syndicats et les organes de la société civile.

Nous travaillons sans relâche pour améliorer la participation au MAEP de la société civile en général, du gouvernement local en particulier (un très important niveau du gouvernement dans la mise en œuvre du Programme d'action), ainsi que du secteur des ONG. Lors de l'élaboration de ce rapport, nous avons tenu des conférences consultatives dans les neuf provinces du pays et permis à tous les secteurs d'apporter leurs contributions aux processus du MAEP. La participation aux conférences consultatives provinciales était impressionnante. Dans les provinces, les processus inclusifs de consultation ont commencé aux niveaux municipaux du district jusqu'au niveau provincial.

Nous sommes déterminés à populariser et élargir l'inclusivité des processus consultatifs du MAEP afin que les voix des populations se voient accorder l'espace nécessaire. Ce rapport ne reflète par conséquent pas les élites, il est le produit de l'engagement des Sud-Africains qui parlent de leurs propres expériences. Nous avons donné la possibilité à tous les secteurs concernés, à travers leurs représentants, de contribuer au rapport.

Il ya cependant des leçons importantes que nous avons tirées lors de l'élaboration du rapport. La première a trait à l'expérience de la mise en œuvre du Programme d'action et la deuxième concerne le processus de rédaction du rapport. Au niveau de la mise en œuvre, l'une des leçons les plus importantes est celle du renforcement de la coordination, à savoir l'identification de synergies entre les différents programmes et projets dans les différents niveaux du gouvernement afin de réaliser pleinement l'impact prévu par le MAEP. Il sera très important, à l'avenir, de renforcer l'institutionnalisation du MAEP à tous les niveaux du gouvernement et de surveiller et renforcer les relations avec les organisations de la société civile. En ce qui concerne l'établissement de nos rapports du MAEP, dans le cadre de l'institutionnalisation du MAEP, des moyens de recherche spécifiques sont importants pour permettre un processus plus rapide et plus détaillé de rédaction du rapport sur des questions importantes.

Comme le montre le rapport, il existe une forte complémentarité entre le programme propre de l'Afrique du Sud qui est d'améliorer la gouvernance et le développement et ce qu'attend de lui le MAEP, faisant ainsi de ce dernier un catalyseur nécessaire à la réalisation des objectifs fixés de longue date. Nous sommes décidés à utiliser le MAEP afin que l'Afrique du Sud bénéficie des possibilités qu'il offre pour « un changement radical » d'attitude envers la gouvernance et pour l'internalisation des valeurs fondamentales de justice, d'équité, de transparence et de responsabilisation². Le présent rapport donne un aperçu de la façon dont nous faisons face aux défis persistants posés par la corruption, le manque de capacités et de compétences dans la gestion des finances publiques, la violence à l'égard des femmes, des enfants et des groupes vulnérables, la pauvreté et le chômage, ainsi que la xénophobie et le racisme.

J'aimerais conclure, faisant écho au Professeur Adedeji, en soulignant que le MAEP n'est pas « une fiche d'évaluation qui met en évidence la réussite ou l'échec d'un pays donné. Il s'agit d'un instrument d'auto-surveillance mutuellement convenu par les gouvernements participants, à travers lequel les pays examineront sérieusement l'impact de leurs politiques nationales sur la stabilité politique interne et sur la croissance économique, ainsi que sur les pays voisins »³

C'est la raison pour laquelle nous nous engageons avec empressement et enthousiasme dans les processus du MAEP et attendons avec impatience la prochaine évaluation du pays.

L.N. Sisulu, MP

POINT FOCAL ET MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE L'ADMINISTRATION

Janvier 2014

² Adedeji, A (2008): 'NEPAD's African Peer Review Mechanism: Progress and Prospects' in John Akokpari *et al* – The African Union and its Institutions, Centre for Conflict Resolution and Fanele, 2008

³ Adedeji, A (2008): 'NEPAD's African Peer Review Mechanism: Progress and Prospects' in J. Akokpari *et al*: The African Union and its Institutions, Centre for Conflict Resolution

SOMMAIRE

Le présent Rapport couvre la période d'octobre 2010 à janvier 2013. Tout comme les deux précédents rapports de 2009 et 2010, présent rapport ne fournit pas tous les détails sur les activités entreprises, les progrès accomplis et les défis rencontrés dans tous les domaines de la démocratie et de la gouvernance politique, de la gestion économique, de la gouvernance des entreprises et du développement socio-économique. Le rapport se limite aux progrès réalisés dans les principaux domaines de préoccupation et les questions spécifiques soulevées dans chaque domaine thématique et se conforme aux objectifs définis dans les différents domaines thématiques. Il s'agit surtout d'un rapport d'étape qui explique également plus en détail les questions soulevées dans les deux rapports précédents.

D'importants progrès ont été réalisés dans le traitement des principales questions soulevées dans le plan d'action national afin d'améliorer l'état de la gouvernance en Afrique du Sud. Ce rapport se concentre sur les questions suivantes soulevées dans le plan d'action national :

- Le racisme, le sexisme, la marginalisation, la criminalité, le manque de sensibilisation et le manque d'accès à l'information nuisent à la pleine jouissance des droits de l'homme ;
- Le racisme empêche de nombreux citoyens de réaliser leur potentiel humain et contribue à l'inégalité d'accès aux biens et services de valeur et reproduit de graves inégalités sociales ;
- La violence et la criminalité généralement faites aux femmes et aux enfants en particulier, ainsi que la nécessité d'une participation active de toutes les communautés à la lutte contre la criminalité et la violence ;
- Les groupes marginalisés et vulnérables éprouvent des difficultés à recourir aux institutions de justice ;
- Les structures de la société civile recherchent davantage de possibilités de contribuer et de participer à la livraison et au suivi des services publics ;
- La corruption sape l'intégrité nationale ;
- La consultation publique, l'éducation et la rétroaction sont insuffisantes dans l'élaboration des politiques ;
- Le sous-développement des capacités et des compétences dans les domaines de la gestion et du contrôle des dépenses publiques ;
- Il existe des blocages dans la prestation de services ;
- Il manque une intégration économique plus poussée au sein de la SADC ;
- Le chômage ;
- Le droit des sociétés n'est pas transformateur et doit être revu ;
- Des institutions clés et certains groupes sociaux sont sous-développés et doivent devenir plus efficaces ;

- Les consommateurs et les actionnaires ne parviennent pas à faire valoir leurs droits, sont mal informés et inactifs ;
- La gouvernance de la société civile doit être élaborée ;
- Le manque de consensus entre les parties prenantes sur les définitions et les mesures de la pauvreté ;
- La nécessité d'une utilisation plus efficace des terres contribuant aux moyens de subsistance durables, en particulier pour les populations rurales pauvres ;
- La nécessité de renforcer les capacités de mise en œuvre des programmes de l'État en développement ;
- La nécessité d'améliorer les stratégies pour assurer la nutrition, la santé et le développement des enfants ;
- Il existe des défis dans le domaine de la criminalité et de la violence, en particulier à l'égard des femmes et des enfants ;
- Assurer des ressources suffisantes pour une approche intégrée et holistique de la lutte contre le VIH et le sida ;
- La nécessité de renforcer et d'approfondir une approche intégrée et holistique de la lutte contre la tuberculose, le paludisme et autres maladies transmissibles ;
- Sans accès universel aux droits et services de base, les citoyens ne peuvent pas participer et bénéficier du développement socio- économique et
- les faiblesses de la société civile réduisent sa participation à, et son impact sur les processus et les résultats de développement socio- économiques, et l'empêchent d'assurer une contribution accrue aux impératifs nationaux de développement de l'Afrique du Sud.

1.2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RÉPONSES

a) Démocratie et gouvernance politique

Parmi les principaux objectifs de ce domaine figurent, entre autres, une plus grande participation politique, le pluralisme, la transparence, la responsabilisation et la liberté pour les citoyens de participer et d'asseoir les processus de gouvernance démocratique. L'implication et la participation de la société civile, ainsi que la protection des droits de l'homme sont très importantes. Le rapport explique par conséquent, à l'aide d'exemples tirés de gouvernements provinciaux et locaux, la manière dont les espaces de participation publique s'élargissent progressivement dans la démocratie de l'Afrique du Sud. Cette participation vient en sus de la participation populaire, grâce au processus électoral, notamment les élections locales de mai 2011 et les nombreuses élections tenues au cours de la période considérée. Il y a une continuité dans l'utilisation et la consolidation de forums tels que izimbizo (réunions publiques), des processus participatifs liés aux plans de développement intégré (PDI), des plans de développement économique locaux (LED) au niveau municipal, ainsi que la participation aux Stratégies pour la croissance et le développement provincial (PDS). Ces initiatives continuent à servir de base pour la participation des communautés et des organes de la société civile à la planification et à la mise en œuvre des programmes gouvernementaux. Les activités de ces forums et initiatives ont été signalées dans le premier et le deuxième rapport d'étape. Le présent Rapport met en lumière les tentatives visant à élargir et à affiner les activités dont l'objectif est d'approfondir la participation publique sur une base permanente. Il explique les nouvelles méthodes qui ont été conçues et sont en cours d'expérimentation afin de parvenir à une participation publique plus efficace du public.

Il est important à ce stade d'expliquer aussi, brièvement, la manière dont est perçue la participation publique, sur la base de consultations dans les différentes provinces et des contributions du gouvernement, de la société civile, des entreprises et des syndicats en Afrique du Sud. Elle est généralement comprise comme un processus dans lequel les citoyens Sud-africains exercent leurs droits collectifs et individuels et prennent des initiatives menant à une prise de position permettant de faire entendre leur voix dans les processus décisionnels. Il s'agit d'une condition préalable importante pour la bonne gouvernance. Dans le présent Rapport, la bonne gouvernance est comprise comme impliquant « l'existence d'institutions efficaces et responsables - politiques, judiciaires, administratives, économiques, des entreprises - et des règles établies qui favorisent le développement, les droits de l'homme, le respect de la primauté du droit et de s'assurer de la libre participation des citoyens, et que leurs voix sont prises en compte sur les décisions qui affectent leur vie. »⁴

⁴ Hope, KR (2005): 'Towards Good Governance and Sustainable Development: The African Peer Review Mechanism. Governance International Journal of Policy, Administration and Institutions', 18(2); également cité dans T. Ngwenya (2007): 'The African Peer Review Mechanism and Democratic Governance', in Critical Dialogue: Public Participation in Review, Vol 3, no. 1 p. 54.

Cette section du rapport examine les manifestations violentes qui ont prévalu au cours de la période considérée. Il place les violentes manifestations dans le contexte des défis en matière de prestation de services et examine la participation publique et d'un œil critique, concluant que les manifestations font partie d'un « continuum de stratégies participatives »⁵ que peuvent utiliser des communautés marginalisées pour obtenir que leurs demandes soient prises en compte. Le rapport explique que repenser et élargir les forums existants de participation publique demeure une solution importante pour permettre aux communautés de ressentir le caractère dialogique de la démocratie dans le pays.

Ce qui est nouveau sur la période couverte par le présent Rapport, ce sont quelques-unes des stratégies et initiatives visant à assurer la participation publique et à élaborer des modèles basés sur des recherches relatives aux meilleures pratiques internationales pour une participation publique plus efficace et plus solide. Cette section identifie également le système de pétition qui a été mis en place dans les assemblées législatives de Gauteng et du KwaZulu-Natal comme moyen supplémentaire d'aborder les questions qui ont tendance à provoquer le mécontentement du public.

Le Programme des Agents de développement communautaire met à disposition des travailleurs ambulants qui se déplacent d'un endroit à l'autre pour aider les nécessiteux à accéder aux services gouvernementaux essentiels, dans le cadre des efforts déployés par le gouvernement pour se rapprocher des citoyens. Les Agents de développement communautaire (CDWS) veillent à ce que les communautés reçoivent une certaine forme d'éducation de base ou des informations sur les questions de politique et à ce que les communautés soient informées dans des termes beaucoup plus compréhensibles. Le deuxième rapport indiquait la nécessité de renforcer la capacité des agents de développement afin d'améliorer leur efficacité. Au cours de la période considérée, le ministère de la Fonction publique et de l'Administration (DPSA) et le mouvement syndical ont joué un rôle essentiel pour assurer le bon renforcement des Agents de développement communautaire grâce à une formation spéciale et au renforcement individualisé des capacités.

De nombreuses autres options pour la participation et l'accès des citoyens aux services gouvernementaux restent ouvertes. Au centre de ces options, figurent les audiences des comités parlementaires, où les citoyens sont invités dans à prendre part aux dialogues sur la politique, les mesures législatives et de contrôle, en leur offrant l'occasion d'exprimer leurs préoccupations et de contribuer à l'amélioration de leur vie. Les processus formels pour faire une pétition auprès du gouvernement et de ses organismes sont devenus d'importants moyens par lesquels les citoyens alertent le gouvernement sur leurs besoins et sur les lacunes en matière de prestation de services du gouvernement. Les programmes gouvernementaux de

⁵ Thompson, L & Nleya, N (2010): 'Passivity or protest? Understanding the dimensions of mobilization on rights to services in Khayelitsha, Cape Town' in Vera S P Coelho and Bettina von Lieres (eds.): *Mobilizing for democracy – citizen action and the politics of public participation*, Zed Book, London.

sensibilisation sont conçus pour informer et écouter les citoyens, et ils offrent une plate-forme utile pour informer le gouvernement de l'impacte de ses plans et programmes sur les citoyens. Souvent, l'on relève beaucoup de faiblesses, et des processus permettant de concevoir des mesures correctives commencent après ces engagements. Grâce à ces mesures, le gouvernement combine la participation, l'éducation et l'information des citoyens sur les questions de politique qui affectent leurs vies.

Le pays élargi également le programme sur la promotion de la cohésion sociale afin d'enraciner les valeurs de dignité humaine, de coexistence pacifique et de solidarité humaine permettant d'éradiquer les maux de la xénophobie et du racisme de la société sud-africaine. Le ministère des Arts et de la Culture dirige le programme de cohésion sociale du gouvernement et reçoit une impulsion et des conseils de la présidence. Un sommet de la cohésion sociale a eu lieu à Kliptown (Johannesburg) en juin 2012, au cours duquel les principales parties prenantes impliquées dans un vaste dialogue sur les facteurs qui affectent les progrès vers un approfondissement de la cohésion sociale et l'unité nationale dans le pays. La présidence est également en train de mettre en place un nouveau programme ministériel sur la cohésion sociale dans le Programme d'action qui prendra effet en 2014 pour donner une nouvelle orientation stratégique à la question et démontrer l'engagement du gouvernement à promouvoir la paix et la réconciliation. Les détails sur les questions soulevées sont élaborés dans le rapport

Le Gouvernement, en partenariat avec la société civile et les entreprises, a intensifié la lutte contre la corruption, lui donnant une plus grande place dans les discours et les actions publiques. Il s'agit clairement d'une détermination et d'une volonté politique au plus haut niveau, de se montrer à la hauteur de ces normes élevées de transparence et de responsabilisation dans la gouvernance du pays. De nombreuses nouvelles initiatives prises par le gouvernement et la société civile ont été lancées depuis 2010. Elles comprenaient Corruption Watch lancé par le Congrès des syndicats sud-africains (COSATU), Business Unity South Africa's (BUSA) et le Forum national de lutte contre la corruption (NACF). Ces initiatives complètent la Veille téléphonique nationale du gouvernement pour la lutte contre la corruption (NACH), gérée par la Commission de la fonction publique (CFP) pour le compte de l'État.

Le rapport traite également de l'accès à l'information et du rôle des médias dans le renforcement de la participation populaire à la gouvernance démocratique, en particulier, par la diffusion des connaissances et de l'information, afin de tenir le leadership public responsable. La mise en œuvre des programmes gouvernementaux fait obligation aux ministères non seulement de consulter les citoyens, mais également de les tenir informés de la réalisation des objectifs énoncés. Tous les ministères sont tenus, aux termes du Livre blanc sur Batho Pele, de soumettre annuellement des rapports sur les réactions des citoyens au Bureau de la Commission de la fonction publique (CFP). Bien que ces rapports soient élaborés à des fins de conformité, l'accès à l'information sur les programmes gouvernementaux demeure une exigence intégrante de la gouvernance.

En ce qui concerne l'institutionnalisation croissante de la démocratie, le rapport traite des questions de consultation publique, d'éducation et de rétroaction dans l'élaboration des politiques. Les citoyens, en tant que bailleurs de fonds du gouvernement par l'obligation légale qu'ils ont de payer des impôts, sont « copropriétaires » des politiques, et des espaces doivent être élargis pour permettre leur participation, leur l'éducation et leur rétroaction afin de renforcer leur voix dans les décisions de l'État (Yang et Callahan, 2005 ; Kondlo 2011:923 ; Omolo 2010:48).

b) Gouvernance et gestion économiques

En ce qui concerne la gouvernance et la gestion économiques, le rapport reconnaît que le pays continu de faire face à une grave pénurie de capacités, en particulier, l'expertise financière pour gérer les programmes sociaux, les dépenses publiques et la facilitation de la prestation de services au niveau provincial, du district et local. Bien que les résultats de l'Audit 2011/2012 témoignent des progrès accomplis par le pays, puisque le nombre d'entités et de ministères faisant rapport d'audits propres en tant qu'indicateur d'une gestion saine des finances publiques augmente d'année en année, cela se produit à un rythme lent. Le Rapport souligne des interventions stratégiques menées par le Trésor national (TN), le Vérificateur général (AG) et l'Académie de gestion et de leadership de la fonction publique (PALAMA) pour renforcer les capacités de gestion financière dans le secteur public et améliorer les résultats des audits dans les trois niveaux du gouvernement. Le rapport porte sur les initiatives visant à institutionnaliser la capacité de gérer les dépenses publiques et d'améliorer les résultats de l'audit. La PALAMA a également co-organisé la Conférence de l'Association pour l'administration publique et la gestion du Commonwealth (CAPAM), axée sur l'examen du rôle du leadership et des pratiques de gestion à tous les niveaux du gouvernement qui favorisent une culture de leadership responsable et réceptif en matière de gestion, de formation et de développement pour le renforcement des capacités de prestation de services de l'État. L'échange de leçons et d'expériences et les résultats de la conférence sont en cours d'introduction dans le système de la fonction publique afin de contribuer à l'instauration d'un leadership réceptif et responsable en matière de gestion.

Des progrès considérables ont été accomplis en ce qui concerne l'augmentation du nombre de personnes ayant un emploi, malgré la hausse continue du taux de chômage. Le nombre total de personnes employées dans l'économie a atteint 13,1 millions au quatrième trimestre 2010. Les statistiques du chômage qui figurent dans les *Enquêtes trimestrielle sur la main d'œuvre* menées par Statistics South Africa (Stats SA) montrent qu'au cours du quatrième trimestre 2010 (octobre-décembre), le taux de chômage a légèrement diminué et était à 24,0 %. En 2011, le taux de chômage est demeuré relativement stable avec de légères variations à la baisse. Au premier trimestre (janvier-mars 2011), le taux de chômage a augmenté, atteignant 25,0 % ; au deuxième trimestre (avril-juin 2011), le taux a légèrement augmenté, passant à 25,7 %. Au troisième trimestre (juillet-septembre 2011) et quatrième trimestre (octobre-décembre 2011),

le taux de chômage a commencé à décliner à nouveau à 25,0 % et 23,9 %, respectivement⁶. Les niveaux d'emploi ont augmenté de 2,8 % sur un an et atteint 13, 5 millions vers la fin du quatrième trimestre 2011. En 2012, les statistiques du chômage ont suivi une tendance similaire à celle de l'année précédente, mais l'emploi total a continué d'augmenter et a atteint 13,7 millions de personnes et même si la situation de l'emploi ne s'était pas complètement remise de la crise économique mondiale de 2008. L'augmentation des niveaux d'emploi peut être attribuée aux mesures ciblées de l'État telles que les investissements dans le développement des infrastructures, de nouvelles incitations pour les entreprises commerciales créatrices d'emplois et la grande attractivité des investissements du secteur privé.

Dans l'espoir de créer un environnement propice à l'amélioration des résultats économiques à travers une industrie minière nationale forte, des services, un secteur manufacturier, de la compétitivité et un renforcement de l'esprit d'entreprise, le soutien de l'Afrique du Sud à l'intégration économique de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et de l'Union douanière de l'Afrique australe (SACU) a été remarquable au cours de la période considérée. L'Afrique du Sud a intensifié sa participation aux niveaux régional et bilatéral afin de faire progresser l'accès au marché, l'industrialisation et les grands objectifs économiques. Dans le même temps, le Plan d'action pour une politique industrielle (IPAP) relevant du ministère du Commerce et de l'Industrie (DTI) a commencé à donner des résultats positifs pour ce qui est de l'élargissement de la base des exportations. Le Programme national de développement des exportations (NEDP) est utilisé pour améliorer cette situation. L'Afrique du Sud a également fait des efforts pour renforcer le commerce et l'intégration économique en Afrique à travers l'Initiative tripartite composée de la SADC, la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) qui a été lancée en Afrique du Sud en 2011

Le manque d'infrastructures adéquates en Afrique du Sud représente une limitation à la croissance du commerce et des investissements. La contribution de l'Afrique du Sud dans ce domaine est représentée par l'élan donné par le Président grâce à la mobilisation du financement du développement pour la mise en œuvre de projets d'infrastructures prioritaires le long du Corridor nord-sud tels que définis dans la Presidential Infrastructure Championship Initiative (PICI) - un sous-programme du Programme de Développement des infrastructures en Afrique (PIDA) du NEPAD, avec un accent particulier sur les voies ferrées et les routes. Le rôle des entreprises publiques dans l'extension des énormes travaux d'infrastructure en Afrique du Sud et dans la région est remarquable.

Dans la période sous revue, il ya eu quelques changements dans l'organisation des activités, plus particulièrement le changement de direction à la BUSA, qui représente la majorité des structures commerciales organisées dans le pays. Il en est résulté une relation de travail plus étroite et une meilleure compréhension entre le gouvernement et les entreprises. Il ya également eu des changements au sein du Black Business Council (BBC) susceptibles de

⁶ Stats SA, Quarterly Labour Force Survey 2011 and 2012

renforcer les partenariats entre le gouvernement et les entreprises dans la promotion de la redistribution économique, grâce à l'autonomisation économique des Noirs. Les processus de coordination et d'harmonisation de la réflexion et de la planification entre le gouvernement, les entreprises, et les syndicats se sont poursuivis par le biais du Conseil national de développement économique et de la main-d'œuvre (NEDLAC).

c) Gouvernance des entreprises

Cette section couvre les législations et les nouvelles institutions mises en place au cours de la période considérée pour régir et encadrer l'organisation économique en Afrique du Sud et la manière dont elles sont utilisées comme principal moyen permettant de parvenir à la transformation du secteur privé. La nouvelle Loi sur les sociétés de 2008 dont la mise en œuvre a débuté le 1er mai 2011, prendra du temps pour parvenir à la pleine réalisation de ses avantages, mais elle constitue un grand pas vers la stimulation de la croissance du secteur privé et de son impact sur le développement. En intégrant les normes d'éthique commerciale dans un régime réglementaire, la loi facilite la conformité et simplifie l'enregistrement des entreprises - un processus qui permet la croissance de la petite entreprise. La loi met en place le Tribunal de commerce, le Panel de réglementation des offres publiques d'achat, le Conseil des normes internationales d'information financière et la Commission de la propriété intellectuelle des sociétés (CIPC). L'importance de ces institutions réside dans le fait qu'elles permettent la supervision de certains aspects de la mise en œuvre de la Loi sur les sociétés par des organes dont le mandat est le suivi de questions spécifiques. Celles-ci sont abordées en détail dans le rapport.

Pour faire face aux défis de l'Autonomisation économique des noirs (BEE), le Parlement a rédigé en 2011 des amendements aux Codes de bonne pratique de l'Autonomisation économique élargie des noirs (B- BBEE) et en 2012, ces amendements sont devenus un élément de la Loi sur le B- BBEE. Ils avaient pour objectif de résoudre la complexité et les blocages du cadre précédent qui limitait l'autonomisation économique des noirs et par conséquent limitait l'extension de la propriété économique aux populations autrefois exclues de la société. Ces modifications visent à simplifier et à accélérer la mise en œuvre des codes B- BBEE tels qu'ils se présentent. Le Rapport est cependant prudent par rapport aux effets possibles de la B- BBEE, compte tenu des expériences du pays concernant la BEE.

D'importantes institutions chargées de la planification et de la conduite des entreprises dans le secteur privé ont également été mises sur pied. L'importance du National Consumer Tribunal (NCT), établi en application de la National Credit Act n ° 34 de 2005, et l'introduction de la Loi sur la Protection des consommateurs le 1er avril 2011 résident dans le fait qu'ils ont contribué à renforcer les droits des consommateurs. Cependant, le défi rencontré dans la mise en œuvre de la législation est la sensibilisation limitée des citoyens, en raison de l'insuffisance de l'éducation du public sur les droits et les obligations découlant de la législation. La Semaine annuelle du consommateur pour 2013 a été largement diffusée dans le but de renforcer les

connaissances et l'activisme des consommateurs dans les collectivités locales dans le cadre des campagnes d'éducation des consommateurs en cours.

La gouvernance des organisations de la société civile dans le cadre de la gouvernance des entreprises est un domaine très important pour la survie et la mise en œuvre de projets financés dans les communautés. En l'absence de solides organisations de la société civile, d'une pratique de gestion économique saine, le régime de gouvernance saine des entreprises en Afrique du Sud pourrait s'avérer inadéquat.

d) Développement socio-économique

Pour les communautés rurales, l'accès à la terre est la clé du développement socio-économique. L'accélération du rythme de la réforme agraire est par conséquent une priorité pour le gouvernement. La réforme agraire sous forme de restitution et de redistribution des terres est un facteur clé du développement rural, un stimulateur pour plus importante participation économique et un point positif pour la justice sociale. Il est généralement admis que la réforme agraire est lente en raison de longs processus d'achat des terres et de la bureaucratie des processus de règlement des revendications territoriales. En réponse à ce défi, le gouvernement a mis en place des stratégies et des plans visant à accélérer la restitution et la redistribution des terres. Le Gouvernement a également examiné la transaction Acheteur consentant vendeur consentant (WBWS) dans le cadre de la réforme agraire dans le but d'accélérer le rythme de la réforme agraire.

Parmi les mesures audacieuses prises par le gouvernement figurent des investissements qui assurent la durabilité des projets de réforme agraire existants à travers le Programme de recapitalisation et de développement récemment lancé (RADP). Ce programme vise à revitaliser et à ressusciter la réforme agraire en difficulté et à relancer d'anciens programmes d'irrigation dans les anciens homelands. Plus de 595 fermes relevant du RADP sont à présent à un stade avancé de revitalisation, et l'impact potentiel de ce phénomène sur la production agricole, ainsi que la participation des communautés autrefois marginalisées sont énormes. Des progrès mesurables enregistrés dans le cadre du programme de recapitalisation comprennent le ciblage de secteurs agricoles spécifiques tels que la culture de la canne à sucre, l'industrie de la viande rouge, l'élevage de volaille dans tout le pays.

En ce qui concerne la santé, le gouvernement a finalisé le cadre stratégique permettant de guider le travail du Ministère de la Santé (NDoH) au cours de la période considérée. Pour la mise en œuvre du cadre stratégique du NDOH, le gouvernement a élaboré un plan en 10 points pour la période 2009-2014. Le Plan privilégie entre autres, la lutte contre le VIH/SIDA. Le pays a par la suite dévoilé un nouveau plan stratégique national (PSN) sur le VIH/SIDA et la tuberculose pour la période 2012-2016 qui a été officiellement lancé par le président Jacob Zuma lors de la Journée mondiale du sida en 2011. Le Programme de mise en œuvre provincial a été lancé par le Vice-président Kgalema Motlanthe lors de la Journée mondiale de la tuberculose le 24 mars 2012. L'on a enregistré une baisse constante du taux de nouvelles

infections à VIH et de la prévalence du sida en général. La baisse du taux de mortalité à la suite de l'infection à VIH/SIDA est le résultat des diverses interventions de l'État qui sont mises en œuvre en partenariat avec d'autres parties prenantes.

En outre, l'Afrique du Sud a lancé un système novateur de dose unique d'antirétroviraux (ART). Ce système de dose unique permettra aux patients atteints du VIH/SIDA d'utiliser plus facilement le traitement nécessaire pour prolonger leur vie. Environ 180 000 patients séropositifs bénéficient de médicaments, et ce système va se développer dans les années à venir.

Dans le secteur de l'éducation, le gouvernement a augmenté les investissements visant à améliorer l'éducation de base et l'enseignement supérieur en tant que moteurs essentiels du développement socio-économique. Au niveau de l'éducation de base, le gouvernement a créé l'Unité nationale d'évaluation et de développement de l'éducation (NEEDU) comme unité de suivie systémique pour améliorer la gouvernance. Le gouvernement continue en outre de veiller à ce que chaque enfant prenne un bon départ dès les premières années de la vie grâce à la fourniture de programmes de qualité en matière de développement de la petite enfance (DPE). De plus, un groupe de travail a été chargé de renforcer les mathématiques nationales, et la stratégie sur les sciences et la technologie dont le but est d'accroître le taux de réussite des apprenants dans ces matières, tout en renforçant les capacités des enseignants dans ces domaines et en accroissant leur nombre.

Bien que le gouvernement ait réalisé des progrès mesurables dans l'amélioration de l'éducation de base, il a reconnu que des défis demeurent et a intensifié les interventions visant à les relever. Certains de ces défis comprennent le nombre d'élèves toujours confrontés un manque d'infrastructures scolaires appropriées, le faible taux d'élèves maîtrisant la lecture, l'écriture et le calcul à l'école primaire, la pénurie de compétences dans le domaine de l'enseignement (c'est-à-dire les mathématiques et les sciences), et la distribution du matériel d'apprentissage dans certains cas.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, le gouvernement a mis l'accent sur l'augmentation du nombre d'étudiants ayant une spécialisation, titulaires de maîtrises ou de doctorats nécessaires pour soutenir l'innovation et la production de connaissances dans notre économie.

Au cours de la période considérée, l'Afrique du Sud a fait face à une augmentation sensible des manifestations provoquées par la médiocrité des prestations de services. En réponse à ces manifestations et à d'autres problèmes connexes, le gouvernement a intensifié les mécanismes visant à renforcer les synergies au sein et entre les niveaux de gouvernements nationaux, provinciaux et locaux afin d'améliorer la prestation de services. La vision 2030 de l'Afrique du Sud met l'accent sur l'amélioration continues grâce au suivi et à l'évaluation de la performance. La création en 2010 du Ministère chargé du suivi et de l'évaluation de la performance et de la Commission de planification a été une démonstration claire de l'engagement du gouvernement

à veiller à ce que sa performance ait un impact significatif dans la vie de ses populations. Le gouvernement de l'Afrique du Sud travaille sans relâche avec ses partenaires pour atteindre les résultats souhaités et pour améliorer la prestation de service en changeant la façon dont le gouvernement fonctionne. Le gouvernement le fait à travers un ensemble de priorités ciblées telles que : l'établissement des priorités au moyen du Cadre stratégique à moyen terme ; la mise en œuvre du Plan national de développement, un suivi et une évaluation solides liés à l'atteinte des résultats, un suivi des performances institutionnelles, un suivi de la prestation des services de première ligne, une évaluation et un appui au changement et à la transformation grâce à des solutions novatrices appropriées, des interventions et des approches axées sur les résultats à travers les trois niveaux du gouvernement et d'autres organes de l'État.

L'Afrique du Sud a enregistré des progrès considérables dans le domaine de la réduction de la pauvreté grâce aux transferts de revenus, aux programmes de lutte contre la pauvreté et grâce à l'accès aux services de base, aux soins de santé et à l'éducation. Cela s'observe dans les informations fournies par le Document de la Stratégie de lutte contre la pauvreté et la troisième Rapport national sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) qui indique que l'Afrique du Sud a connu une baisse remarquable de la pauvreté grâce principalement à un programme de transfert d'importants revenus, une redistribution massive de dépenses dans le domaine des services de base en faveur des pauvres tels que le logement, l'eau, l'électricité et l'assainissement.

Malgré ces progrès remarquables accomplis par le pays pour réduire la pauvreté et promouvoir le développement socio- économique général, les principaux défis demeurent. Il s'agit notamment du triple et cyclique défi de la pauvreté, du chômage et des inégalités. Certaines études montrent que l'Afrique du Sud reste l'un des pays les plus inégalitaires du monde.

2. INTRODUCTION

L'on ne saurait surestimer l'importance du rôle joué par le MAEP en tant que programme du NEPAD mettant l'accent sur la bonne gouvernance, car le succès du NEPAD et de l'UA repose sur lui⁷. Le Rapport couvre donc les progrès accomplis par l'Afrique du Sud dans la réalisation des engagements nationaux et continentaux relatifs aux impératifs de l'UA en matière de bonne gouvernance, à l'aide du programme MAEP du NEPAD comme référence. Le troisième rapport de l'Afrique du Sud sur la mise en œuvre du Programme national d'action du MAEP (PNA) offre des perspectives du gouvernement, de la société civile, des entreprises et des syndicats sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du PNA et les défis qui sont en train d'être relevés afin de faire progresser les objectifs stratégiques du MAEP pour la période d'octobre 2010 à janvier 2013.

Le Rapport est le fruit de consultations beaucoup plus larges avec les parties prenantes et les parties intéressées du MAEP à travers le pays. Les données utilisées dans le rapport émanent en grande partie des documents internes des ministères et organismes gouvernementaux, des rapports thématiques, ainsi que des rapports annuels du gouvernement. Des Informations complémentaires ont été recueillies lors des consultations provinciales avec une variété de parties prenantes et d'organisations de la société civile. L'équipe de recherche a mené une recherche documentaire qui comprenait la lecture de rapports publiés par les institutions de recherche telles que le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), l'Institut sud-africain des relations raciales (SAIRR), l'Institut pour la justice et la réconciliation (IJR). L'équipe de recherche a également examiné des articles, des journaux et des rapports sur les questions objets de la réflexion, et certaines d'entre elles provenaient d'institutions de premier plan, et d'autres d'Internet. Les sources utilisées ont été reconnues dans le corps du rapport et dans la liste des références à la fin du rapport. L'équipe de rédaction du rapport comprend une variété d'experts venant principalement d'organes de la société civile et du gouvernement, réunissant leurs compétences et leurs connaissances. Les avantages de cette situation et ses défis ont renforcé la qualité de ce Rapport. L'éditeur a rassemblé l'expertise et la variété des données pour produire ce Rapport sur ce qui a été fait dans la mise en œuvre du Programme d'action du MAEP.

Le Rapport comporte trois parties. La partie A est le résumé ; la partie B est le rapport principal qui décrit les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans les quatre domaines thématiques du MAEP, et la partie C est la matrice qui précise les objectifs et les progrès réalisés par rapport à chaque domaine thématique : la démocratie et la gouvernance politique, la gouvernance et la gestion économiques, la gouvernance des entreprises, le développement socio-économique.

⁷ Khati, TG (2006): 'The achievements and challenges of the New Partnership for Africa's Development', Africa Insight, vol. 36, no. 2, June 2006, p. 31

Le présent Rapport fait état de beaucoup d'interventions faites au cours de la période considérée sur tout l'éventail de questions allant de la gouvernance économique en passant par la fourniture des services publics essentiels jusqu'au traitement des questions lancinantes de racisme et de xénophobie. Le Rapport détaille d'une manière systématique la façon dont le pays s'est approprié ces interventions en les évaluant par rapport aux objectifs définis de longue date, parce que cette appropriation est d'une importance cruciale pour une action politique soutenue. Il montre qu'il ya des résultats positifs dans l'ensemble. Mais il reste également de nombreux défis rencontrés lors de la mise en œuvre du plan d'action national du MAEP. Le rapport suggère donc qu'il y a un mélange de progrès et des défis restant à relever que le pays signale alors le travail visant à créer une vie meilleure pour tous continue

3. RAPPORT D'ÉTAPE SUR LES DOMAINES THÉMATIQUES

3.1. DÉMOCRATIE ET GOUVERNANCE POLITIQUE

3.1.1. Amélioration de la participation et de l'accès du public à l'information

La transparence et la responsabilisation sont considérées comme la base de la bonne gouvernance démocratique. Les autres composantes de la bonne gouvernance démocratique comprennent l'accès à l'information garantie par la Constitution qui permet aux citoyens de surveiller et de tenir le gouvernement responsable ainsi que des médias vigilants et une société civile qui servent d'éléments de piliers pour une démocratie libérale forte.

Au cours de la période considérée, le gouvernement national et provincial a continué à renforcer et à mettre en œuvre des systèmes pour la promotion de la participation de la société civile dans les programmes gouvernementaux. Des opportunités ont été créées grâce à des plateformes telles que l'élaboration de Livres verts/blanc, de pétitions, de programmes de sensibilisation, du State of the Nation Address (SONA) et d'un vote du budget auquel les représentants des organisations de la société civile sont invités à participer.

Bien que les plates-formes soient créées, il existe des défis qui comprennent, entre autres :

- Les faibles taux de participation lors des audiences publiques dans certaines zones et sur certaines questions. Dans certains cas, cela a trait à la pertinence perçue des services gouvernementaux relatifs aux besoins des citoyens et au faible rôle des formations de la société civile dans la représentation des intérêts des citoyens dans ces forums ;
- Les faibles publicités et communication sur le processus d'audiences publiques dans les événements généraux et spécifiques en particulier, qui sont les points que doivent renforcer les organes législatifs et la société civile ;
- La sensibilisation relativement faible des citoyens aux processus de prise de décision du gouvernement, aux ressources et aux capacités publiques, ainsi qu'à l'importance des processus participatifs menant à la maîtrise des processus par la classe moyenne qui peut ainsi s'organiser en ONG, entreprises et autres groupes d'intérêt similaires, et
- il existe des problèmes d'accès physique dans certains cas, imputables aux longues distances pour arriver aux sièges de la législature ou aux lieux des réunions, bien que les législatures aient pris des initiatives pour se rapprocher des communautés en organisant des séances dans diverses localités à travers le pays.

Au cours de la période considérée, il ya eu une augmentation du nombre de permanences de téléphonique pour la communication des citoyens avec le gouvernement aux niveaux national et provincial. La multiplication de permanences téléphoniques est une réaction à

la nécessité de répondre aux besoins, aux attentes et aux préoccupations des citoyens. Malgré l'augmentation du nombre de permanences de téléphoniques gouvernementales, il apparaît que certaines d'entre elles ne sont pas reliées ou intégrées entre elles. Cela indique un manque de coordination qui aggrave l'incapacité du gouvernement à gérer les données, mesurer le niveau de la duplication, et déterminer la vitesse de résolution des défis en matière de prestation de services. Cela affecte la réalisation globale de l'objectif de mise en place de permanences téléphoniques. La mise en place d'un système central de permanence téléphonique au niveau national et de chaque province facilitera le processus d'escalade des cas signalés aux institutions concernées et permettra également le règlement des litiges dans un délai raisonnable. Les cas de corruption signalés et les réponses à ceux-ci, sont minutieusement examinés dans la section 3.1.7 ci-dessous.

La mise en place de la permanence téléphonique présidentielle qui constitue une source d'information importante pour le suivi et l'évaluation des performances à l'échelle du gouvernement, et pour le suivi de l'impact du gouvernement sur les citoyens, promeut un mécanisme de réponse bien coordonnée aux problèmes des citoyens. La permanence téléphonique a permis au gouvernement d'assurer le suivi des questions importantes pour les citoyens, et également d'informer les citoyens sur la réponse à celles-ci.

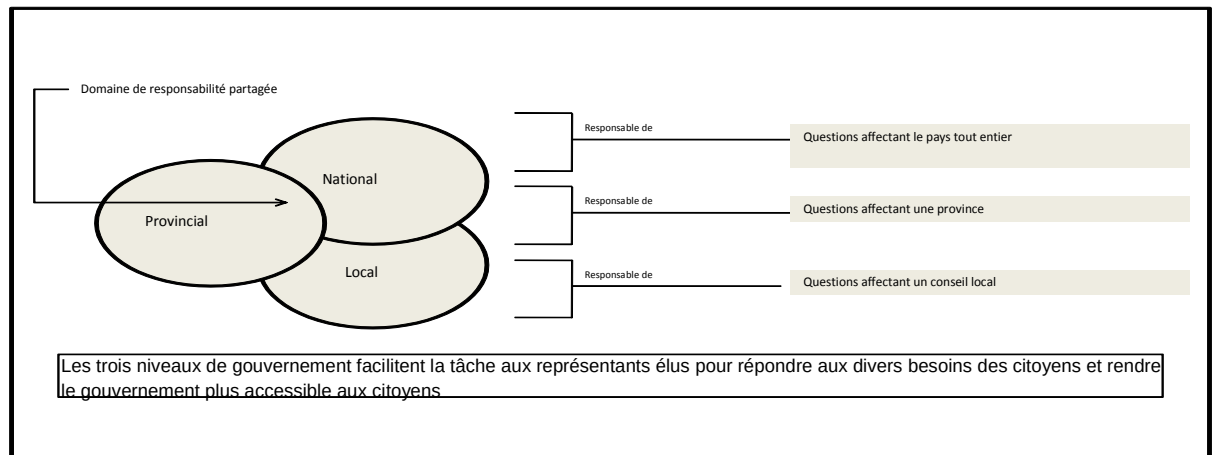
Au niveau de la démocratie politique, l'Afrique du Sud a, en termes généraux, un double modèle de démocratie à travers lequel les citoyens peuvent participer. Il s'agit de :

La démocratie représentative par laquelle les électeurs participent aux processus de vote pour élire des représentants publics pour défendre leurs intérêts et besoins, et

la démocratie participative par laquelle les citoyens ont la possibilité de participer aux processus de prise de décision du gouvernement, la mise en œuvre des programmes et l'évaluation de la performance du gouvernement au moyen de forums tels que izimbizo (réunions publiques) et ces plates-formes permet aux citoyens de s'exprimer, pour s'assurer de prise en compte de leurs intérêts et de leurs besoins.

Le schéma ci-dessous montre les domaines dans lesquels il ya concurrence de compétences entre les trois niveaux du gouvernement aux termes de l'annexe 4 de la Constitution, ainsi que la façon dont les citoyens communiquent avec les niveaux du gouvernement, en tant qu'expression de leur participation aux processus de prise de décision.

Concurrence des compétences entre les niveaux



Source : Chakras Consulting: projet de rapport final d'examen institutionnel - Intervention sur la Participation du public, Gauteng législature 2011

L'engagement de l'Afrique du Sud envers une démocratie centrée sur les personnes grâce à la participation du public démontre une amélioration cumulative. Le rapport de suivi et d'évaluation sur la fonction publique de la Commission de la fonction publique publié en février 2011 fait apparaître une tendance à la consolidation en ce qui concerne la participation publique. Comme l'indique le Rapport, « les moyens d'interaction les plus populaires avec le public » sont l'izimbizo utilisé par sept (78 %) des provinces, suivi par les comités de quartier (67 %), les réunions du comité de pilotage et les réunions publiques (56 %)⁸. Il se dégage de ces statistiques une participation du public qui varie évidemment d'une province à l'autre. Par exemple, le Free State et le KwaZulu-Natal semblent bons dans l'utilisation de l'institution des chefs traditionnels pour rendre les messages du gouvernement plus accessibles et encourager la fréquentation des forums de participation publique. Le Cap-Occidental et le Cap Nord ont utilisé des enquêtes de satisfaction du client pour obtenir des contributions et des suggestions d'améliorations du public. L'on encourage maintenant le partage de meilleures pratiques, d'expérience et d'innovations entre les provinces et le gouvernement local.

Outre la consolidation de forums tels qu'izimbizo et les initiatives telles que les IDP, les LED, les PGDS, les travaux du parlement national et des assemblées législatives provinciales en 2011-2012 pour élaborer des modèles opérationnels de participation publique et des stratégies de mise en œuvre introduisent des idées et des approches nouvelles dans l'ensemble du système de participation publique.

En septembre 2011, le Speakers' Forum of South Africa (SFSA), sous la direction du Parliamentary Speaker's Reference Group, a commandé l'élaboration du Modèle de contrôle du secteur législatif sud-africain par une Équipe de projet créée à cet effet. Le but

⁸ Public Service Commission (2011): Seventh Consolidated Public Service Monitoring and Evaluation Report: Evaluation Cycle2009/2010, p. 18

du modèle est de définir le système de contrôle du secteur législatif sud-africain. « Il établit [également] une base de référence pour les systèmes, les mécanismes et les outils pour assurer le contrôle. Il normalise davantage les pratiques en matière de contrôle régies par ses dispositions en réponse à la planification du secteur public ; l'élaboration des politiques ; la budgétisation et la performance »⁹. La redéfinition du rôle de contrôle du législateur, comme promu par le modèle, permet de renforcer la participation publique.

Il en est ainsi, car le modèle de contrôle fait apparaître le pouvoir législatif non seulement comme une nécessité visant à assurer le bon fonctionnement de l'ordre constitutionnel du pays, un ensemble, mais également comme une responsabilité très spécifique par rapport à la performance globale du gouvernement. Cette responsabilité trouve son expression dans la disposition constitutionnelle qui fait obligation au Parlement d'avoir des mécanismes garantissant « le respect des valeurs de responsabilité, de réactivité et d'ouverture inscrites dans la Constitution »¹⁰.

Au cours de la période considérée, l'impulsion de l'innovation et de la conception de nouveaux modèles de participation publique a été lancée par l'Assemblée législative de la province de Gauteng et soutenue par le Parlement national. Les législatures de Free State, du Cap-Occidental et du KwaZulu-Natal ont fourni des exemples d'innovations, en particulier l'utilisation de l'institution des chefs traditionnels et des autorités locales, pour rallumer l'étincelle de la participation publique aux processus et programmes politiques. Les leçons tirées des législatures provinciales sont susceptibles de donner une orientation à tout le pays en ce qui concerne l'intégration de la participation du public dans les institutions publiques.

Dans toutes les provinces, les mécanismes de participation publique comprennent les audiences budgétaires, les forums de participation publique (établies), les Speaker's Forums, et le Parlement de la femme, Taking the Legislature to the People, la Semaine de la participation du public, le Parlement des jeunes, le Parlement religieux, le Parlement sectoriel, le Parlement des enfants, et le Parlement de chefs traditionnels. Malgré ces initiatives, il ya des défis dignes de mention, notamment la non-participation des communautés minoritaires, en particulier les blancs, au processus législatif et l'impact des ressources publiques limitées pour assurer la pleine participation publique. Il existe également des défis en ce qui concerne la fréquentation des ateliers d'éducation du public, et le manque de matériel pédagogique. Le problème se pose également par rapport au manque de connaissances sur les questions abordées dans certains des forums publics,

⁹ Speaker's Forum, South Africa (2011): Oversight Model of the South African Legislative Sector, p. 11

¹⁰ A People's Government, The People's Voice: A Review of Public Participation in the Law and Policy-Making Process in South Africa, June 2001. p. 6.

compte tenu des taux d'analphabétisme, en particulier dans les zones semi-urbaines et rurales les moins favorisées.

Il convient de mentionner un autre élément important qui est l'adoption par certaines législatures telles le KwaZulu- Natal et le Gauteng d'une législation qui prévoit la présentation de pétitions par des membres du public et également la mise en place de comités permanents de pétition dédiés à cet effet pour recevoir les pétitions et les examiner¹¹. L'impact de cette initiative qui vise à aider les communautés à faire entendre leurs voix et à demander des comptes aux dirigeants politiques est potentiellement élevé.

Dans le Rapport de suivi et d'évaluation de la Commission de la Fonction publique (2011), l'utilisation provinciale de divers forums de participation du public est représentée comme suit :

Utilisation des Forums de participation publique

Description	EC	FS	GP	KZN	LP	MP	NC	NW	WC	% Provinces
1. Izimbo	✓			✓	✓	✓	✓	✓	✓	78 %
2. Conseiller et de comités de quartier		✓	✓	✓		✓	✓	✓		68 %
3. Comités directeurs provinciaux		✓	✓		✓			✓	✓	56 %
4. Réunions publiques		✓	✓			✓	✓		✓	56 %
5. Organisation de soutien		✓	✓	✓	✓					44 %
6. Speakers Forums		✓	✓					✓	✓	44 %
7. Ateliers			✓				✓		✓	33 %
8. Leadership traditionnel		✓		✓						22 %
9. Enquête de satisfaction du client							✓		✓	22 %
10. Lekgotla	✓									10 %
TOTAL	2	6	6	6	3	3	5	4	6	

Source : Rapport de suivi et d'évaluation de la Commission de la Fonction publique 2011.

Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, certaines provinces ont des points forts pour ce qui est de l'organisation et de la mise en œuvre effective de certains forums. Les Forums de participation publique tels que l'izimbizo ont besoin d'un examen sérieux et de

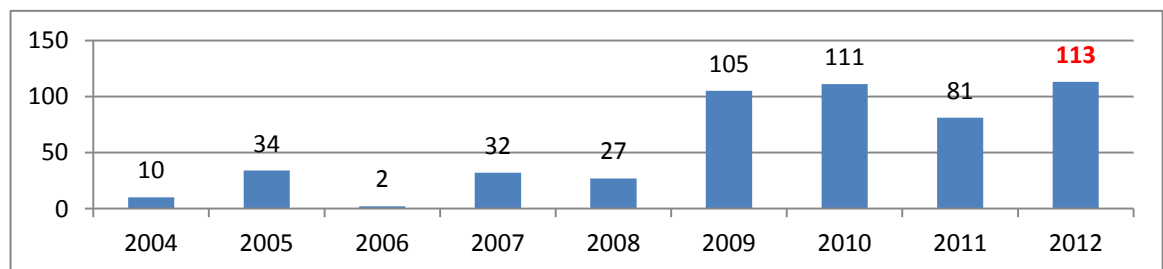
¹¹ Buccus, I & Hicks, J (2011): 'Civil society and participatory policy making in South Africa: Gaps and continuities', in J. Daniel (teal): New South African Review, 2, Wits University Press

renforcement. Au niveau national, cet examen porte sur des questions telles que : l'accès à l'information présenté à l'izimbizo, et également l'élargissement de la consultation des parties prenantes au-delà de ces réunions publiques, le choix des lieux appropriés, le choix des moments appropriés pour tous les forums de participation publique, ainsi que le suivi et la rétroaction sur les questions soulevées. Une recherche a été commandée pour trouver des solutions afin que la qualité des débats et la portée des questions soulevées dans ces forums soient satisfaisantes pour les communautés touchées. La recherche a déjà identifié des points d'action qui sont pris en compte dans le programme du gouvernement en vue de l'amélioration de la participation publique¹².

En outre le gouvernement a introduit un système de Contrôle de la prestation des services de première ligne en 2011. Le système de contrôle de première ligne effectue des visites inopinées dans les points et les installations de prestation de services sélectionnés. Les processus de contrôle sont menés en collaboration avec les bureaux des premiers ministres, à l'aide d'un questionnaire basé sur un ensemble de normes tirées des listes élaborées par les départements de prestation de services. Au cours de ces visites inopinées, les citoyens qui se trouvent dans les services sont interrogés sur leurs perceptions des services rendus, et sur des questions telles que la propreté, l'attitude du personnel de première ligne envers les citoyens, les dispositions prises pour les files d'attente, etc. Ces questions sont évaluées, et des plans d'amélioration sont élaborés à cet égard.

Pour sa part, le gouvernement reconnaît également pleinement le fait que les manifestations qui ont eu lieu ne sont pas uniquement dues à la mauvaise qualité de la prestation de services, mais qu'elles ont parfois pour origine un manque d'information ou même de la désinformation. L'on ne saurait écarter l'inefficacité des mécanismes de participation publique et de rétroaction comme facteur sous-jacent. Le schéma ci-dessous représente l'escalade des manifestations au fil des ans, soulignant ainsi l'urgence d'améliorer les forums de participation publique et l'accès à une information pertinente.

Manifestations contre les mauvaises prestations des services, 2004-2012.



Source : Municipal IQ Municipal Hotspots Monitor.

¹² Voir K. Kondlo(2010): 'Making Participatory Governance Work – Re-inventing Izimbizo Forums in South Africa', *Journal of Public Administration*, Vol. 45, no. 2.

Le schéma ci-dessus indique une augmentation spectaculaire des manifestations contre les mauvaises prestations des services depuis 2009, avec le plus grand nombre de manifestations enregistré en 2012 (Municipal IQ, 2012). La question relative à la prestation des services est minutieusement examinée au paragraphe 3.4.5 sous le thème « développement socio- économique ». Ce qui est implicite dans le tableau présenté dans le graphique ci-dessus, c'est qu'il est nécessaire d'obtenir les voix des personnes entendues dans les processus de mise en œuvre des politiques, d'où l'engagement à élargir les plates-formes de dialogue, d'évaluer leur efficacité et d'améliorer les niveaux de responsabilité.

Le niveau local de gouvernement est très important en ce qui concerne ce qui précède, raison pour laquelle le gouvernement est en train d'améliorer l'efficacité du système de quartiers. Outre l'élaboration du Cadre national sur le financement des locaux municipaux et les Règlements municipaux de l'administration locale pour la durée du mandat des membres du comité de quartier, le gouvernement a veillé à ce que les membres du Comité de quartier disposent de ressources pour une participation plus active et soient en mesure de soutenir leurs conseillers municipaux élus pour mieux servir leurs communautés . Le renforcement des capacités des Agents de développement communautaire (CDW) et l'évaluation de la mise en œuvre du programme CDW qui a commencé en 2013 sont en cours. De plus, la mise en œuvre du Plan directeur CDW au niveau national et provincial en 2013 renforce l'efficacité du programme.

Au cours de la période considérée, le dialogue social à travers les processus du NEDLAC a également continué de fournir la plate-forme indispensable pour le dialogue entre les partenaires sociaux et le gouvernement, les syndicats et les entreprises sur les problèmes socio-économiques et de développement des capacités. Outre l'intervention des partenaires sociaux par le biais de NEDLAC qui a conduit à l'adoption d'un Cadre d'intervention de l'Afrique du Sud à la crise économique mondiale comme indiqué dans le rapport précédent, un contrat social fort a à présent été élaboré et implique des négociations plus larges avec les différentes circonscriptions dans les secteurs en crise tels que les industries extractives et l'agriculture. L'objectif principal est d'améliorer la participation de tous et le niveau de préparation des partenaires à entamer « un vrai dialogue » sur les problèmes qui affligent l'Afrique du Sud.

Les récentes grèves dans les secteurs miniers et agricoles, en particulier le meurtre tragique par la police de 34 mineurs pendant une violente grève des mineurs à la mine Marikana de Lonmin le 16 août 2012, ont ravivé le désir des entreprises organisées, la société civile, les syndicats et le gouvernement de travailler à un processus plus efficace de dialogue social. Par exemple, peu de temps après la crise de Marikana, la communauté de la circonscription du NEDLAC (société civile du NEDLAC), en collaboration avec les entreprises, le gouvernement et les syndicats a mis en place un groupe de travail qui a élaboré des propositions pour appuyer les communautés minières en difficulté. L'une des questions abordées était de savoir comment améliorer les établissements humains dans le secteur minier en Afrique du Sud. Actuellement, l'Équipe spéciale œuvre les modalités

relatives à l'amélioration de l'habitat humain à l'intérieur et aux alentours des communautés minières. On note aussi un intérêt accru pour le recyclage des agents de police sur la gestion des situations de violence lors des protestations et des manifestations publiques.

Au cours de la période considérée, les médias et les organisations de la société civile (OSC) se sont plus ouvertement exprimés sur la corruption, l'inefficacité du gouvernement, et les menaces à la liberté de presse, invitant ainsi à un examen public du gouvernement. Cela a également contribué à stimuler le débat public sur les améliorations souhaitées au sein du gouvernement et dans ses relations avec les entreprises, les syndicats et les citoyens. Mais ce dialogue s'est essentiellement limité à la participation des sections de la classe moyenne disposant de technologies et de téléphones. Les problèmes ont également été exagérés à outrance et les mesures prises par rapport à ces derniers ont été très peu mentionnées.

Le *Rainbow Index* élaboré par l'Institut sud-africain des relations raciales (SAIRR) pour le suivi de la performance du pays sur dix indicateurs sociaux, économiques et politiques qui révèlent que la notation de l'Afrique du Sud sur le pilier relatif aux médias vigilants et à la société civile a chuté de 61 % en 2009/2010 à 56 % en 2010/2011¹³. Cela semble être dû à « la rhétorique hostile des représentants du gouvernement, à l'adoption de la Loi sur le cinéma et les publications, le parti pris pro-ANC de la SABC », et aux « menaces latentes (renouvelées en juin 2011) de retirer la publicité de l'État des journaux critiques. La mise en œuvre du projet de loi sur la Protection de l'information de l'État et la proposition d'un tribunal des médias pourraient provoquer un nouveau déclassement du pays »¹⁴. Cependant, ce même déclassement peut être attribuable au fait que le gouvernement sud-africain est ouvert à la critique publique et est souvent le premier à critiquer sa propre performance dans les plates-formes publiques, notamment à travers les rapports souvent percutants du vérificateur général, les rapports de suivi d'évaluation de la performance et dans l'implication du public.

L'utilisation des médias tant publics que privés par le Gouvernement est restée forte. Cela va de la communication publique aux débats publics en s'assurant que les responsables gouvernementaux s'impliquent avec passion dans les débats publics à travers les médias, qu'ils expliquent les positions du gouvernement au public et permettent de parvenir à une culture de débats équilibrés à l'intention des nouveaux médias sous forme portails de médias sociaux. Les profils du gouvernement et de plusieurs ministères par Facebook et Twitter comptent le plus grand nombre d'abonnés en Afrique du sud, et ils donnent beaucoup d'information gouvernementale sur une base quotidienne. Les sites Web du gouvernement restent la principale source d'information pour les médias.

¹³ Institute of Race Relations Survey – 2012 Survey: Politics and Government, p

¹⁴ Ibid, p. 819

Malgré ces difficultés, les médias dans leur variété en particulier, demeurent un pilier important de l'appui pour la participation publique. Par exemple, l'augmentation des stations de radio communautaires et la diffusion de la télévision conformes aux dispositions constitutionnelles relatives à l'accès à l'information permettent à de nombreuses communautés d'avoir une information actualisée sur les politiques relatives à leur environnement ainsi que sur les espaces disponibles pour leur participation. Les gouvernements provinciaux et municipaux utilisent largement les stations de radio vernaculaires des communautés pour communiquer et discuter de questions relatives aux programmes gouvernementaux avec les populations au moyen de programmes d'appels téléphoniques d'auditeurs dans leur propre langue.

3.1.2. Consultation publique, éducation et rétroaction dans l'élaboration des politiques

La Constitution de l'Afrique du Sud a des dispositions qui font de la participation du public à tous les niveaux de gouvernement une obligation pour renforcer la gouvernance démocratique. L'augmentation de la participation des structures de la société civile à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques, notamment le suivi et l'évaluation de la performance du gouvernement sont la preuve qu'ils sont de plus en plus informés sur leurs droits et peuvent par conséquent tenir le gouvernement responsable.

L'augmentation du nombre de structures de la société civile telles que les comités de quartiers, les Organes de gestion des écoles (SGB), indique une amélioration du rôle de la société civile dans les processus de gouvernance. La mise en œuvre des programmes gouvernementaux oblige les ministères non seulement à consulter les citoyens, mais également à fournir des informations sur la réalisation des objectifs énoncés. Aux termes du Livre blanc sur Batho Pele, tous les ministères ont l'obligation d'établir des rapports sur les réactions des citoyens sur une base annuelle. Bien que ces rapports soient élaborés à des fins de conformité, ils permettent d'avoir accès à l'information sur les programmes gouvernementaux nécessaires à la participation publique et à l'amélioration de la gouvernance.

L'institutionnalisation des programmes de développement des capacités standards au sein des structures de la société civile vise à améliorer les processus de gouvernance. Cette approche s'appuie sur les initiatives impliquant la mise en œuvre renforcée du cadre des relations intergouvernementales et l'utilisation des centres de services communautaires Thusong pour assurer une prestation de services gouvernementaux de meilleure qualité, accessible et efficace. Le ministère de la Fonction publique et de l'administration (MFPA) continue de jouer un rôle essentiel pour s'assurer que les centres de services Thusong sont reliés aux technologies de l'information et de la communication, de sorte que les citoyens puissent avoir pleinement accès à la vaste gamme de services électroniques gouvernementaux disponibles. La mise en œuvre du centre de services urbains Maponya Thusong à Soweto est utilisée comme référence. En outre, les processus IDP, LED, NEDLAC, les stratégies PGDS, le Conseil national

des provinces (NCOP), les processus des circonscriptions et les audiences publiques font tous partie d'une longue liste de forums et d'interventions qui offrent un espace de dialogue et contribuent à la rétroaction dans l'élaboration des politiques. Ils tiennent compte des différentes parties prenantes et des différents niveaux de la société.

En général, le contrat social entre l'État et les citoyens doit être constamment entretenu. En particulier, la consultation et les séances de rétroaction constantes avec les collectivités sont un élément essentiel qui nécessite d'être renforcés. Les citoyens doivent être consultés non seulement sur le niveau et la qualité des services publics qu'ils reçoivent, mais également sur les délais et les retards éventuels. La consultation et la rétroaction sont cruciales pour la réalisation d'une saine gouvernance politique ainsi qu'économique et en matière de gestion. Il existe actuellement des faiblesses et des défis dans ces domaines, et l'Afrique du Sud continue d'y remédier.

3.1.3. Réduction de la criminalité et de la violence en général et en particulier à l'égard des femmes et des enfants

Les cas largement médiatisés de la criminalité et de la violence à l'égard des femmes et des enfants sont une préoccupation majeure pour de nombreux Sud-Africains. Ce qui est plus inquiétant, c'est que ces types de crimes sont des crimes de contact et se produisent dans les foyers et la plupart sont commis par des personnes connues des victimes. Ce problème exige que les communautés travaillent ensemble avec les organismes d'application de la loi afin de sensibiliser, donner des informations sur les mesures de prévention et d'atténuation, sur le système de justice et la poursuite des criminels. Le gouvernement mène actuellement de multiples initiatives multi-parties prenantes pour éradiquer la violence à l'égard des femmes et des enfants. Les institutions gouvernementales sont de plus en plus fermes en matière de criminalité et de violence dans le cadre de la loi. Le système de justice pénale ne pourra pas, à lui seul, éliminer le fléau de la criminalité au sein de notre société, d'où l'accent mis sur l'action collective par tous les partenaires sociaux.

En ce qui concerne la violence fondée sur le sexe, il convient de signaler que le rétablissement des Unités sur la violence familiale, la protection de l'enfance et les infractions sexuelles au sein des forces de police ont été instituées en 2010. À l'échelle nationale, il existe 176 unités de ce type rattachées à tous postes de police du Service de police Sud-africain (SAPS)¹⁵. En appui à l'enquête sur ces crimes, plus de 2000 travailleurs sociaux légaux ont été nommés pour juger des crimes contre les enfants dans le but de fournir des témoignages d'expert devant les tribunaux. Depuis le rétablissement de l'Unité sur la violence familiale, la protection de l'enfance et les infractions sexuelles, il ya eu une augmentation notable des taux de condamnation pour des infractions liées à la violence

¹⁵ NPA Annual Report 2012/13

sexiste et à la maltraitance des enfants, entraînant un total combiné de près 36 225 années d'emprisonnement; dont 695 étaient des emprisonnements à vie¹⁶.

Les Sud-Africains continuent à travailler collectivement pour trouver des solutions durables au problème de la violence sexuelle, qui est souvent ressentie par les groupes les plus vulnérables dans les communautés. Le gouvernement a récemment annoncé la création d'une équipe spéciale pour enquêter sur la remise en fonction des tribunaux chargés des délits sexuels qui a montré d'impressionnants taux de condamnation dans certaines parties du pays au cours de la phase pilote. L'objectif de l'équipe spéciale était de veiller à ce que les tribunaux chargés des délits sexuels soient accessibles à un public sud-africain plus large dans les zones rurales et urbaines.

L'introduction des centres de soins Thuthuzela (TCC) comme guichets uniques a renforcé la stratégie de lutte contre le viol en Afrique du Sud. Leur objectif est de réduire le traumatisme secondaire pour les victimes, d'améliorer les taux de condamnation, et de réduire le temps nécessaire pour juger ces cas. À ce jour, la mise en œuvre du modèle a amélioré le processus de dénonciation et de poursuite des cas de viol et autres délits sexuels. Il contribue à réduire le traumatisme secondaire chez les survivants, puisque l'ensemble du processus se déroule dans un environnement emprunt de dignité et de respect. La réintroduction des Unités sur la violence familiale, la protection de l'enfance et les infractions sexuelles au sein de la police et la mise en place de l'équipe de travail intersectorielle chargée d'examiner la viabilité d'accorder la priorité à ces cas à travers les tribunaux spécialisés pour juger les délits sexuels devraient permettre de redoubler d'efforts pour lutter contre la criminalité.

L'approbation par l'Assemblée nationale du Projet de loi 7 sur la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains de 2010 a renforcé la lutte contre la traite des êtres humains et contribue à la protection des groupes vulnérables, en particulier les femmes et les enfants. D'autres initiatives à cet égard comprennent l'établissement d'équipes de travail provinciales sur la traite des êtres humaines. Leur rôle consiste en partie à rechercher les tendances, élaborer des stratégies de prévention et appuyer les poursuites judiciaires relatives aux cas de traite d'êtres humains. Des systèmes ont été mis en place pour renforcer le suivi d'incidents se rapportant au trafic d'êtres humains. Par exemple les efforts visant à améliorer l'efficacité du système de justice pénale ont reçu une impulsion majeure grâce à l'adoption de diverses pratiques de gestion et de lignes directrices sur les volumes de cas intersectoriels des tribunaux inférieurs.

Il existe de nombreuses initiatives visant à réduire la criminalité dans les diverses provinces. Dans le Cap-occidental par exemple, le Programme de partenariat élargi avec les forums de police communautaire visant à renforcer les rôles de surveillance civile est croissant. Les femmes rurales du KZN, grâce à un programme provincial appelé sukuma Sakhe (qui signifie « Unissons-nous pour construire »), ont pris la responsabilité de faire prendre

¹⁶ NPA Annual Report 2012/13

conscience à leurs filles des défis du VIH / SIDA, du trafic des êtres humains, des inégalités entre les sexes et de les sensibiliser à leurs droits et leur autonomisation économique grâce aux IDP au niveau de l'administration municipale. Sukuma Sakhe est une initiative provinciale visant à assurer une prestation de services équitable. Le programme fonctionne au niveau du quartier et implique les conseillers et regroupe les chefs traditionnels de l'église et autres leaders de la communauté dans un dialogue entre victime et délinquant (DVD).

Les partenariats du gouvernement et la stratégie actuellement mises en œuvre contre la criminalité contribuent de manière significative à la réduction des taux de criminalité à travers le pays. Les taux de criminalité continuent de baisser et, selon des études indépendantes, davantage de personnes commencent à se sentir en sécurité. Il s'agit d'une augmentation de 8 % de la perception du public sur la performance du gouvernement dans la réduction du taux de criminalité par rapport à cinq ans auparavant (32 % en novembre 2007 à 40% en novembre 2012)¹⁷. Ces résultats correspondent au Rapport national relatif aux données statistiques sur la criminalité de 2011/2012 (SAPS) Rapport National Statistique du gouvernement sur la criminalité. Des statistiques récentes montrent que 38 % des citoyens estiment que le niveau des crimes violents a diminué dans leur zone de résidence, comparativement à 33 % qui ont déclaré que la criminalité avait augmenté, mais il ya aussi un groupe représentant 29% qui pensait que la criminalité est resté la même au cours de la période allant de 2009 à 2011¹⁸

Le Programme de réhabilitation des délinquants contribue à la réduction des taux de la criminalité en limitant le nombre de récidivistes. La réhabilitation permet aux détenus d'acquérir les compétences nécessaires pour améliorer leur réinsertion dans la société et les préparer à subvenir à leurs besoins sans retomber dans la délinquance.

Le Conseil national de lutte contre la violence fondée sur le sexe a également été créé au cours de la période considérée. Il s'agit d'une réaction multisectorielle de haut niveau au fléau de la violence fondée sur le sexe. Le conseil comprend un certain nombre d'organisations dont le gouvernement, les chefs religieux, les chefs traditionnels, le mouvement des femmes, le monde universitaire et la société civile. Le Conseil a les responsabilités qui suivent :

- Conduire la mise en œuvre du Plan d'action de 365 jours ;
- Conseiller le gouvernement sur les programmes de politique et d'intervention ;
- Renforcer les partenariats nationaux dans la lutte contre la violence fondée sur le sexe ;
- Créer et renforcer les partenariats internationaux et
- Assurer le suivi et rendre compte des progrès accomplis sur les initiatives visant à lutter contre la violence fondée sur le sexe.

¹⁷ 2012/13 National Crime Statistics Report

¹⁸ A Victims of Crime Survey 2012

Au cours de la période considérée, le gouvernement a pris d'autres mesures telles que la création du Comité interministériel sur la violence à l'égard des femmes et des enfants comprenant les ministres de la Femme, des Enfants et des personnes handicapées, de la Justice et du développement constitutionnel, de la Santé, de l'Intérieur, de la Police et de l'Éducation de base. Son objectif est d'enquêter sur les causes profondes de la violence en général, et en particulier la violence à l'égard des femmes et des enfants et d'élaborer une stratégie globale pour lutter contre le fléau de la violence à l'égard des femmes et des enfants.

Il est reconnu que le gouvernement a adopté diverses lois pour mieux protéger les femmes et les enfants, et l'on s'est rendu compte de la nécessité de passer de la politique à l'action et de donner une orientation plus forte que jamais sur la prévention et l'intervention précoce pour soutenir les femmes et les enfants contre ce fléau.

3.1.4. Campagnes de sensibilisation et accès à la justice pour la pleine jouissance des droits de l'homme/Accès à l'information sur les droits de l'homme et des institutions de justice

L'effort national pour la réalisation progressive du droit d'accès à l'information est essentiel à la sensibilisation et à l'accès à la justice. Pour cette raison, le DAC (au nom du DoJCD) a traduit la Constitution sud-africaine dans les onze langues officielles. La SAHRC a, parmi les nombreuses interventions, développé un outil communautaire sur l'accès à l'information visant à simplifier la loi sur la promotion de l'accès à l'information (PAIA) et cela permet aux communautés de faire valoir effectivement leur droit d'accès à l'information. L'outil communautaire est également conçu pour être un guide de formation et créer une meilleure compréhension de la PAIA et permettre aux membres de la communauté de continuer à participer aux sessions de formation dans leurs communautés respectives. Le développement de cet outil assure une sensibilisation soutenue à la PAIA et une autonomisation des communautés dans la mesure où la dépendance à l'égard de la Commission est réduite au minimum.

L'accès à la justice implique l'accès aux tribunaux, aux postes de police et à d'autres tribunaux quasi-judiciaires destinés à rendre la justice à la nation. L'un des facteurs clés du succès est la transformation croissante du système de justice visant à améliorer l'accès à la justice d'une grande majorité de groupes sous-privilegiés et les plus vulnérables de la société. Pour ce faire, la représentation démographique de la société dans les tribunaux et dans la profession juridique a été assurée. Deux cent quarante-trois (243) des juges de différents tribunaux sont maintenant des Africains autochtones qui parlent de nombreuses langues autochtones, ce qui constitue 50% de juges africains dans les différents tribunaux. Cependant, la représentation des femmes demeure un défi auquel le gouvernement travaille à trouver des solutions.

Au niveau de la base et plus direct, l'accès à la justice par la majorité pauvre est affecté par la proximité des tribunaux et d'autres installations de la justice dans les cantons et les villages où ils résident. Il ya eu une augmentation dans les connaissances et l'utilisation des Tribunaux de l'égalité, qui se concentrent sur le respect des principes d'égalité dans la Constitution afin de se défaire de l'héritage colonial et de l'apartheid profondément enraciné de l'inégalité raciale et sexuelle en ce qui concerne l'accès à la justice. L'utilisation de ces tribunaux rapproche le système judiciaire des communautés pour lesquelles la poursuite de la justice à travers les systèmes ordinaires est souvent inabordable, longue et fastidieuse. Le DoJCD a un programme d'extension de ces services aux cantons et aux zones rurales. Il a en outre mis en place vingt-trois autres petits tribunaux de petites créances dans les différentes provinces qui permettent aux citoyens d'intenter des poursuites civiles à hauteur de R12 000, sans qu'une représentation juridique soit nécessaire. Cela porte le nombre de ces tribunaux à deux cent quarante-et-sept (247) à fin mars 2012. Les tribunaux qui ont été construits dans les zones traditionnellement noires et les villages ruraux comme branches des tribunaux situés dans les villes sont en cours de réhabilitation afin de leur permettre d'avoir une juridiction mesurable et des capacités suffisantes pour fonctionner comme tribunaux à part entière. Vingt-quatre des quatre-vingt-dix sections de tribunaux ont été identifiées pour la réhabilitation en tribunaux à part entière d'ici 2014. Quinze des vingt-quatre d'entre eux ont déjà été transformés en tribunaux à part entière.

Le gouvernement sud-africain a également l'intention d'améliorer l'accès à la justice en offrant une résolution des différends plus rapide, moins formelle et moins coûteuse par l'institutionnalisation et la réglementation des tribunaux traditionnels. Il a élaboré le projet de loi sur les tribunaux traditionnels dont l'objectif est de confirmer la reconnaissance du système de justice traditionnel et de ses valeurs fondées sur la justice réparatrice et la réconciliation, et également d'assurer la structuration des tribunaux traditionnels conformes aux valeurs et aux principes constitutionnels. Il vise également à renforcer les lois coutumières et les coutumes des communautés qui observent ces systèmes. Les tribunaux ont compétence en matière de divorce ou de séparation, de garde et de tutelle des enfants mineurs, de validité et d'interprétation des testaments. Bien que le projet de loi prévoit expressément la participation pleine et égale des femmes aux procédures devant les tribunaux et le respect des règles de justice naturelle, il a été très critiqué pour le risque potentiel qu'il ouvre la porte à la discrimination à l'égard des femmes, en particulier leur droit de participer directement aux audiences des tribunaux. Les robustes processus de participation et de consultation publique qui en ont résulté permettront, on l'espère, de résoudre ces questions et de renforcer le projet de loi.

Le Legal Aid Board of South Africa (LABSA) offre des conseils juridiques et la représentation professionnelle pour ceux qui ne peuvent pas se permettre la pratique du droit privé. Il se concentre sur les questions familiales, les expulsions, les questions

d'emploi, les contrats, les successions des personnes décédées, les litiges et les poursuites pénales. Le Legal Aid Board fait sa prestation par le biais des centres de justice, des accords de coopération et des contrats d'agence. Au cours de l'exercice 2011/12, il a reçu 428 653 nouvelles affaires et finalisé 402459 par le biais de 64 centres de justice et de bureaux satellites.

L'un des objectifs stratégiques de le DoJCD est de sensibiliser le public aux diverses questions relatives aux possibilités d'accès au système de justice. Il a, en partenariat avec l'Association des femmes juristes d'Afrique du Sud (Sawla), investi dans des programmes de télévision et de radio dans toutes les langues officielles, avec une audience globale de 1 765 000

La Commission nationale de consommateurs, une agence du Ministère du Commerce et de l'Industrie, entre autres, fournit des normes pour l'information et la protection des consommateurs, interdit certaines pratiques de marketing et commerciales déloyales, et garantit un cadre consistant de législation et de mise en œuvre pour les opérations des consommateurs.

Un autre organe est la Commission de Conciliation, de Médiation et d'Arbitrage (CCMA). Elle a été créée pour, entre autres, résoudre les conflits de travail, arbitrer les différends en suspens après la conciliation et faciliter la mise en place de forums de travail et de conseils statutaires. La CCMA existe dans toutes les provinces et compte dix-neuf bureaux dans différentes villes. Toutefois, le problème de l'accessibilité des bureaux de la CCMA demeure, en particulier dans les communautés rurales. Actuellement, des efforts sont déployés pour examiner la législation dont le but est de faciliter la résolution des différends et d'améliorer l'efficacité et l'accessibilité de la CCMA.

3.1.5. Institutionnalisation de la Démocratie et de la Bonne gouvernance

La planification à long terme du développement en tant que mécanisme pour donner un sens à la liberté est un effort important visant à consolider la démocratie en Afrique du Sud. À cette fin, la création de la Commission nationale de planification en 2010 a été suivie par des consultations à l'échelle nationale et de publication du Rapport de Diagnostic de la Commission nationale de la planification en juin 2011, qui porte sur les succès et les échecs enregistrés par l'Afrique du Sud depuis 1994. Le Rapport de diagnostic a identifié les principaux problèmes de développement comme suit:

- Taux de chômage ;
- Qualité de l'enseignement scolaire des noirs ;
- Limitation du développement inclusif à cause de la distribution spatiale;
- Non durabilité de l'économie ;

- Qualité de la santé publique ;
- Déséquilibre de la Fonction publique ;
- Escalade de la corruption, et
- Structure des classes en Afrique du Sud

Le Plan de développement national (NPD), communément appelé Vision 2030, a été conçu comme une réponse inclusive à ces questions. Il s'agit du plan directeur du pays qui bénéficie d'un large soutien. Ses principaux objectifs sont l'éradication de la pauvreté et des inégalités, tout en libérant le plein potentiel de développement du pays. Cette vision à long terme du pays doit être prise en compte dans tous les plans stratégiques. Le NPD est mis en œuvre selon une approche progressive sur dix-sept années. L'année 2013 marque le début de la phase de mise en œuvre. Le gouvernement est actuellement en train d'aligner les plans à long terme des ministères avec le NPD, en identifiant les domaines qui nécessitent un changement de politique pour assurer la consistance et la cohérence. Le Ministère du Contrôle et de l'Évaluation de la performance et le Trésor national conduisent le processus d'élaboration d'un Cadre stratégique à moyen terme (MTSF) 2014-2019. Ce nouveau cadre fournit le premier plan de mise en œuvre de cinq ans pour le NPD soutenu par le Nouveau chemin de la croissance (NGP) et le Plan d'action de la politique industrielle (IPAP). Cet alignement de la planification guidera davantage les plans stratégiques et les plans annuels de performance de tous les services nationaux et provinciaux.

Le gouvernement a déployé des efforts pour veiller à ce que les administrateurs exécutifs soient responsables et en mesure de gérer et d'assurer les responsabilités administratives de manière efficace. A cet effet, un outil d'évaluation de l'efficacité de la gestion (MPAT) a été élaboré et approuvé par le Cabinet pour mise en œuvre depuis 2011. L'objectif global du MPAT est d'identifier les bonnes pratiques de gestion par l'évaluation de la qualité des pratiques de gestion dans une gamme complète de domaines de gestion tels que la planification stratégique, la chaîne d'approvisionnement, la gestion financière et autres. L'outil a été mis à l'essai en 2011 où 103 services nationaux et provinciaux ont participé. Il a été déployé avec succès en 2012 pour les 156 services nationaux et provinciaux. Les processus sont en cours pour développer un outil similaire pour les municipalités appelé l'Outil d'évaluation municipale (MAT), le Modèle local d'amélioration de la gestion gouvernementale (LGMIM) qui sont actuellement à l'essai dans dix municipalités. Toutefois, contrairement au MPAT et au MAT, l'outil LGMIM comprendra également l'évaluation de la prestation de services.

Au cours de la période considérée, le gouvernement sud-africain a adopté l'approche axée sur les résultats pour le suivi et l'évaluation (voir schéma ci-dessous). Sur cette base, la présidence a en outre identifié 12 résultats et les ministres ont signé des accords de rendement avec le président sur la base de ces résultats pour servir de référence par rapport à laquelle leur performance sera mesurée au cours de la durée de leur mandat. Les ministres ont, à leur tour, signé des accords de rendement avec les membres du Conseil exécutif (MEC) et les maires. Ces

deux catégories soumettent des rapports trimestriels à la présidence dans le cadre du suivi des progrès de la réalisation des objectifs convenus dans les accords de rendement. Le gouvernement a également veillé à ce que les nouveaux ministères créés au cours de la période considérée 2009, soient dotés du personnel et des infrastructures nécessaires pour leur permettre d'atteindre les objectifs et d'honorer les engagements pris dans le cadre des accords de rendement. Deux autres résultats ont été ajoutés à la liste, à savoir, la sécurité sociale et la cohésion sociale qui seront mis en œuvre à compter de 2014.

La manière dont les accords de rendement se répercutent au sein du gouvernement est décrite dans le schéma / tableau ci-dessous.

Création de nouveaux ministères (Suivi et évaluation de la performance, Affaires économiques, Femmes, Enfants et Personnes handicapées, Gestion des coopératives et Affaires traditionnelles, Développement rural et Réforme foncière)	
Plan d'Action	Adoption d'une approche de gouvernance basée sur les résultats
Présidence (Département ministériel en charge du suivi et de l'évaluation de la performance)	
Ministres signant des accords de rendement avec les MEC et les maires	
Ministres signant des accords de rendement avec les MEC et les maires	Alignement des accords de prestation de services avec les PA institutionnels

Source: Ministère de Suivi, de l'Évaluation et de l'Administration.

Suite à l'adoption de ce cadre de gouvernance, le Ministère de la Femme, des Enfants et des Personnes handicapées, par exemple, a réalisé des progrès importants depuis sa création. Le Ministère a conclu des accords bilatéraux avec d'autres ministères tels que le Ministère de l'Agriculture, du Tourisme, de l'Énergie, etc. pour assurer un soutien coordonné à la participation des femmes dans l'économie. En termes de politique, le Ministère a élaboré le projet de loi sur l'Autonomisation des femmes et l'égalité entre les sexes, projet de loi qui a été publié dans le Journal officiel en septembre 2012. Le projet de loi porte sur les points suivants:

- L'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes et les filles, et les femmes et les filles handicapées ;
- L'élimination de toutes les pratiques qui violent les droits des femmes aux libertés sociales, politiques , économiques et culturelles ;
- La participation égale des femmes dans l'économie ;
- La représentation égale des femmes dans les postes de prise de décision (50/50) dans les secteurs privé et dans toutes les niveaux du gouvernement ;

- Les directives publiques, privées et de la société civile pour l'égalité des sexes / autonomisation des femmes, et offre d'informations sur les domaines comportant des lacunes, et
- Le contrôle de toutes les législations qui traitent des inégalités, de la discrimination contre les femmes, de la violence contre les femmes, de leur accès aux services et de leur autonomisation économique .

Le Ministère a également participé à des événements nationaux et internationaux organisés pour réaffirmer l'engagement du pays à promouvoir et à réaliser les droits des femmes, des enfants et des personnes handicapées. Le Ministère a de même organisé un dialogue sur les difficultés rencontrées par les jeunes enfants et une conférence sur l'homophobie ainsi qu'une série de dialogues sur les difficultés auxquels les jeunes sont confrontés.

Bien que l'Afrique du Sud ait déployé des efforts pour assurer la réalisation des droits des femmes, des enfants et des personnes handicapées, l'abus croissant des femmes, des enfants, des personnes âgées, des homosexuels et des lesbiennes reste un défi. Le nouveau ministère en charge de cette partie de la population est renforcé afin de relever les défis persistants.

Au cours de la période considérée, le Ministère du Développement rural et de la réforme foncière a examiné et élaboré un certain nombre de lois visant à ce que les terres contribuent à la durabilité des moyens d'existence dans les zones rurales. Cette question est examinée de manière approfondie dans le cadre du thème sur le développement socioéconomique.

Au cours de cette période, le Ministère du Développement économique a également conçu des stratégies et mis en place des organismes indépendants pour guider, contrôler et superviser le développement des infrastructures. La création de la Commission présidentielle en charge de l'infrastructure ainsi que des projets de développement de l'infrastructure et de l'économie ont placé l'Afrique du Sud dans une position clé pour mener l'intégration régionale et continentale.

Le Ministère en charge des Anciens combattants, a également enregistré des progrès au cours de la période considérée, en élaborant une législation sur les Anciens combattants, qui prévoit la gestion des affaires des anciens combattants en termes de principes démocratiques de l'État.

En 2009, le Ministère de la Gouvernance des entreprises et des Affaires traditionnelles a lancé l'Opération Audit propre 2014 pour renforcer la capacité et la responsabilité des gestionnaires municipaux et améliorer la performance de l'audit municipal. La Local Government Turn Around Strategy (LGTAS(Stratégie de croissance du gouvernement local)) a également été mise au point pour améliorer les initiatives de prestation de services au niveau de l'administration locale. La mise en œuvre de cette stratégie exige la participation de multiples parties prenantes, y compris le secteur privé, les entreprises publiques (EP), les ONG et les organisations communautaires (OC). Par ailleurs, le Ministère a également joué un rôle majeur dans la préparation des élections des administrations locales tenues dans 278 municipalités en 2011.

Au cours de la période considérée, le ministère a également élaboré et examiné un certain nombre de législations pour assurer une coopération efficace entre les niveaux du gouvernement afin d'améliorer de façon significative la prestation de services et le développement. Celles-ci comprennent:

- Le Livre vert sur la Gouvernance des entreprises ;
- Projet de Livre blanc sur la gouvernance locale ;
- le projet de loi sur le Contrôle, l'Appui et L'intervention, destiné à satisfaire l'article 100 de la Constitution qui concerne les interventions nationales dans les provinces et l'article 139 de la Constitution, qui concerne les interventions provinciales dans les municipalités ; et
- Le projet de loi sur les Affaires traditionnelles qui vise à assurer l'adoption d'une approche intégrée dans le traitement des questions relatives aux affaires traditionnelle.

En vue de renforcer les services publics, le gouvernement, par le biais du Ministère de la Fonction et administration publiques, s'oriente vers l'élaboration d'un projet de loi en vue de la création d'une Fonction publique unique, afin de relever le défi des normes et standards incompatibles dans les niveaux du gouvernement. Ce problème a également été identifié dans le Rapport de diagnostic du NPD. L'objectif est d'avoir la machine de l'État stratégiquement alignée et harmonisées dans les trois niveaux du gouvernement pour assurer les complémentarités nécessaires afin d'être en mesure d'attendre les objectifs développementaux de l'État, et en particulier, les besoins en matière de prestation de services pressants et urgents. La fonction publique unique permettrait également de promouvoir la mobilité du personnel entre les niveaux du gouvernement facilitant ainsi le déploiement optimal des compétences.

3.1.6. Renforcement de l'institution des chefs traditionnels

L'institution des chefs traditionnels continue de jouer un rôle essentiel dans la démocratie constitutionnelle en Afrique du Sud car elle sert de plate-forme pour une participation significative des communautés rurales. Du nombre des développements importants au cours de la période considérée, on peut citer ce qui suit :

> La reconnaissance des communautés autochtones de Khoi - San et de leurs institutions : Le projet de loi nationale de 2011 sur les Affaires traditionnelles a reconnu les positions de leadership de Khoi-San et prévoit les fonctions des leaders et des institutions de Khoi-San. Le projet de loi vise à établir un cadre national de normes et de standards pour définir le rôle du leadership de Khoi-San au sein du nouveau système de gouvernance démocratique. Le Conseil national de Khoi-San, en collaboration avec le Congrès des chefs traditionnels de l'Afrique du

Sud (CONTRALESA), a joué un rôle majeur dans le lobbying en vue de l'alignement de cette politique.

> Le Rapport de la Commission Seriti sur la rémunération des Détenteurs de fonctions publiques a confirmé que les chefs traditionnels sont détenteurs de fonctions publiques et que des outils spécialisés devaient leur être accordés pour permettre un meilleur fonctionnement de leurs institutions. Conformément à ce rapport, le Ministère des Affaires traditionnelles, la Maison des Affaires traditionnelles et CONTRALESA, ont mis en place un groupe de travail pour rédiger un Manuel sur les outils spécialisés pour toutes les institutions traditionnelles. Le 25 juillet 2012, le Rapport de la commission a annoncé une échelle salariale pour les chefs traditionnels, les rois, les reines, *Amakhosi*, et *iziNduna* à travers le pays. Les recommandations de la Commission à cet égard sont actuellement mises en œuvre.

> La Prolongation du mandat des institutions traditionnelles par le Ministère de la Justice et du Développement constitutionnel (DoJCD) est contenue dans les dispositions du projet de loi de 2012 sur les Tribunaux traditionnels. Le projet de loi recommande que les Tribunaux traditionnels soient intégrés dans les Conseils traditionnels pour juger les différends au sein des collectivités locales. Il prévoit également que les conseils traditionnels devraient conduire la réforme pour le développement du droit coutumier dans la poursuite de l'objectif principal d'affirmer la reconnaissance du système de justice traditionnel et de ses valeurs, fondée sur la justice réparatrice et de la réconciliation et d'aligner la structuration et le fonctionnement des tribunaux traditionnels avec les impératifs constitutionnels.

Tel que mentionné dans la section 3.1.2 ci-dessus, lorsque le Conseil national des provinces (NCOP) dirigeait l'audience publique, le projet de loi a été contesté par un certain nombre d'ONG qui exigeaient son retrait alors que la Chambre nationale des chefs traditionnels soutenait pleinement ce projet de loi. Certaines activités sont d'ores et déjà en cours en vue de tester la valeur de certaines dispositions de ce projet de loi. Le Département des Services correctionnels, par exemple, a lancé un programme en ligne avec les dispositions de ce projet de loi, appelé Dialogues des victimes des délinquants, dans lequel les chefs traditionnels jouent un rôle majeur pour la fourniture d'une structure de réconciliation pour les communautés.

3.1.7. Intensification de la lutte contre la corruption / élimination de la corruption

L'Afrique du Sud, dans son NPD ou la Vision 2030, indique qu'il existe un niveau élevé de corruption dans le pays qui pourrait porter atteinte à la primauté du droit et à la transformation socio-économique. Toutefois, il convient d'examiner plus profondément les faits et les perceptions dans ce domaine afin de renforcer la société civile et les interventions gouvernementales. Le gouvernement a conçu plusieurs mesures législatives visant à assurer l'intégrité du secteur public. Le cadre d'intégrité et de réglementation pour la lutte contre la corruption est prévu dans plusieurs textes de loi tels que la Loi sur la gestion des finances

publiques(SEPP), la loi sur la promotion de l'accès à l'information (DPAI), la loi sur la prévention et la lutte contre la criminalité (PCCA), la Loi sur la protection des données personnelles (PDA), la Stratégie de lutte contre la corruption dans la fonction publique, et la Stratégie locale du gouvernement pour la lutte contre la corruption.

La capacité de l'État à lutter contre la corruption a également été renforcée par la décision de la Cour constitutionnelle selon laquelle l'indépendance de la Direction des Enquêtes Prioritaires sur la Criminalité (également appelée Hawks), créée en 2009 pour prévenir, combattre et enquêter sur les infractions prioritaires au niveau national, y compris la corruption grave, n'était pas suffisamment protégée. Le tribunal a ordonné au Parlement sud-africain de remédier à cette situation en septembre 2012 afin de s'assurer que la Direction a l'indépendance structurelle et opérationnelle nécessaire pour remplir son mandat sans ingérence indue. Cela est conforme à la Constitution de l'Afrique du Sud ainsi qu'aux accords internationaux que l'Afrique du Sud a signés et qui prévoient la création d'entités indépendantes de lutte contre la -corruption.

En plus du renforcement des capacités de l'État à lutter contre la corruption par le truchement de la direction susmentionnée, le Président a annoncé le lancement de l'Unité de lutte contre la corruption dans le secteur public (PSACU) basée au Ministère de la Fonction publique et de l'Administration, dont le principal objectif serait de contrôler les enquêtes sur les cas de corruption signalés par d'autres ministères et de veiller à ce que des mesures disciplinaires soient effectivement prises contre les coupables et que l'État récupère l'argent perdu à la suite d'une faute liée à la corruption.

Outre les fonctions de suivi et de coordination assurées par le PSACU, les ministères devraient avoir une capacité minimale de lutte contre la corruption pour leur permettre de retracer et d'identifier la corruption ainsi que d'y faire face dans les meilleurs délais. Toutefois, les capacités des ministères sont inégales tant aux niveaux national que provincial, situation qui entrave la lutte effective contre la corruption dans le pays.

La Permanence téléphonique nationale de lutte contre la corruption (NACH), créée en 2004, continue d'être le principal mécanisme par lequel le public sud-africain rapporte des allégations de corruption dans le secteur public. Il est géré par la Commission de la Fonction publique (CFP) qui enquête sur les allégations sélectionnées, même si elle met essentiellement l'accent sur la collecte de données et le renvoi des plaintes aux ministères et à d'autres organismes d'enquête, tout en suivant les informations et les rapports sur l'efficacité de la Permanence téléphonique. La NACH a prouvé son efficacité en tant que mécanisme de rapport et serait probablement encore plus efficace en raison de sa promotion plus active de la CFP, du Ministère de la Fonction publique et de l'Administration publique, et dans une moindre mesure, d'autres institutions de l'État. La CFP gère la Permanence téléphonique au nom de l'État. Elle analyse périodiquement le nombre d'affaires reçues depuis sa création. La

Commission a indiqué que, pour la période de 2004/05 à 2010/1, la NACH a reçu 106.799 appels dont 7922 étaient relatifs à une corruption présumée¹⁹.

Toutefois, Il y a eu une augmentation de permanences téléphoniques au sein des ministères et organismes gouvernementaux, ce qui rend difficile d'avoir une vue globale de l'ampleur de la réalité ou de la perception de la corruption. Certains ministères n'ont pas non plus réussi à enquêter sur les allégations qui leur sont soumises et fournir une réponse à la Commission de la Fonction publique, ce qui réduit la confiance du public pour les permanences téléphoniques.

En mai 2011, l'Afrique du Sud a demandé à tous les établissements nécessitant une planification préalable pour les marchés supérieurs à 500.000 rands pour permettre le contrôle des budgets nationaux et provinciaux, de publier les noms et le prix total de toutes les soumissions reçues en vue de renforcer la transparence.²⁰ La vérification des noms des administrateurs / fiduciaires / partis prenantes du soumissionnaire préféré est également prévue par rapport à la mise en place du personnel de l'institution avant la passation de tout marché, afin de gérer tout éventuel conflit d'intérêt. En termes d'instruction, les établissements sont obligés de veiller à ce que les questions fiscales des soumissionnaires préférés soient dans l'ordre et que les noms des soumissionnaires privilégiés et de leurs administrateurs / fiduciaires / principales parties prenantes ne figurent pas dans le registre des soumissionnaires défaillants et dans la base de données des fournisseurs limités. Il est également prévu que les offres d'une valeur de plus de 10 millions de rands ne peuvent être annoncés et attribués qu'après vérification, par le trésorier compétent, de l'existence des budgets et si ces biens et services sont conformes aux objectifs / résultats indiqués dans le plan stratégique de l'institution. La confirmation écrite par les auditeurs internes ou externes doit être obtenue avant l'attribution d'une offre de plus de 10 millions de rands à la Commission d'arbitrage des soumissions et devrait indiquer que les spécifications de l'offre ont été impartiales et que le processus d'évaluation des soumissions a été effectué conformément aux critères stipulés. L'instruction a imposé en outre des seuils pour l'expansion ou la modification des ordres par rapport au contrat initial de construction relatif aux contrats jusqu'à un maximum de 20 % de la valeur du contrat initial ou d'une valeur de 20 millions de rands, quel que soit le montant le plus bas, et 15 % ou 15 millions de rands, quel que soit le montant le plus bas, s'agissant de tous les autres marchés²¹.

En janvier 2012, un mécanisme de lutte contre la corruption indépendante et sans but lucratif a été créé par la société civile, y compris la principale fédération syndicale, la COSATU, nommé Corruption Watch. Son objectif est de permettre aux Sud-Africains ordinaires de signaler toute corruption dont ils sont témoins dans les secteurs privés et publics. Corruption Watch enquête sur des cas sélectionnés sur la base de leur impact sur la société et communique les résultats aux autorités compétentes. Corruption Watch suit le progrès des cas soumis au gouvernement, sensibilise les communautés et recourt aux médias pour dénoncer la corruption. Les

¹⁹The Public Service Commission Third Biennial Report

²⁰Treasury Regulation

²¹Ibd

allégations de corruption sont communiquées à Corruption Watch sur leur site, par une ligne SMS, des médias sociaux, courrier électronique ou postal.

En plus des mesures ci-dessus, BUSA, une association d'entreprises du secteur privé ainsi qu'une partie prenante majeure du Forum national de lutte contre la corruption(NACF), a créé un groupe de travail anti-corruption, dont le mandat est d'aider les entreprises à lutter contre la corruption et ses effets négatifs sur l'environnement des affaires et sur la société en général. BUSA a adopté un programme qui comprend les projets suivants :

Élaboration d'un code d'intégrité. Un code d'intégrité qui décrit les pratiques de l'entreprise, les normes et les mesures à prendre afin de s'engager dans et à participer à la lutte contre la corruption.

Élaboration d'un guide sur les mesures de lutte contre la corruption(PMME). Un manuel pour les petites et moyennes entreprises sur les mesures de lutte contre la corruption (PMME) une législation et des mesures de lutte contre la corruption pour les protéger eux-mêmes et savoir ce qu'il y a lieu de faire face à la corruption d'acteurs externes.

Élaboration d'un manuel sur la lutte contre la corruption à l'intention des investisseurs étrangers. Un aperçu sur la législation de lutte contre la corruption, mesures à prendre lorsqu'on est confronté à la corruption, etc.

Par ailleurs en 2012, le BUSA a posté, sur You Tube, un programme d'orientation pour les nouveaux venus dans l'environnement de l'entreprise, décrivant les différents types de corruption ainsi que les outils clés pour la promotion de l'intégrité des entreprises et pour assurer la transparence et la responsabilisation dans les marchés.

Certains succès ont été enregistrés par la machine anti- corruption, en particulier en matière de découverte des pratiques de corruption. En 2010, le Département du développement social (DSD) a découvert la fraude dans l'administration des subventions sociales et mis fin à 32.687 paiements frauduleux d'une valeur de 180 millions de rands²². En 2011, un montant de 44 millions de rands a été recouvré des fonctionnaires qui ont bénéficié illégalement d'un régime de subventions au logement qui vise à aider les pauvres. Tel qu'indiqué dans le rapport précédent, l'Afrique du Sud a créé l'Unité de confiscation d'actifs. Les biens saisis avec succès par l'unité et confisqués au profit de l'État sont déposés dans le Compte de récupération d'actifs criminels. En 2013, l'Unité a saisi des biens évalués à plus de 541millions de rands, dont 61millions qui avaient déjà été confisqués au profit de l'État et seraient alloués à la lutte

²²DSD Annual Report

contre la criminalité et la corruption. 150 millions de ce montant ont été approuvés pour les travaux de l'Équipe spéciale de lutte contre la corruption visée dans le rapport précédent, comprenant les Hawks, l'Unité spéciale d'enquête et le NPA.

3.2. GOUVERNANCE ET GESTION ÉCONOMIQUES

Tel que susmentionné, l'une des principales réalisations du gouvernement sud-africain au moment de l'élaboration du présent rapport a été l'adoption du Nouveau chemin de la croissance (NGP) en 2010 et du Plan de développement national (NPD) en 2012. Le NPD et le NGP portent sur les interventions stratégiques qui sont nécessaires pour faciliter un changement du paradigme qui consiste pour le pays de toujours compter sur le gouvernement pour leurs dépendances et action communes. Ils encouragent la création d'un État efficace ayant la capacité de transformer l'économie, et plus important encore, ils fournissent une vision à long terme pour atteindre un certain nombre d'objectifs politiques.

3.2.1. Renforcement des capacités de gestion des dépenses publiques

Les résultats de l'audit de 2011/2012 ont révélé que les progrès du pays vers un audit efficace sont très lents et ils reflètent également qu'il ya eu une augmentation du nombre d'états financiers qui ont reçu des avis financièrement qualifiés avec 25 régressions (12 départements et 13 entités publiques) et seulement 21 améliorations. Une indication a été donnée selon laquelle les causes profondes d'opinions et d'audits qualifiés défavorables, des avertissements sont l'inefficacité des contrôles internes, le contrôle inapproprié de tous les principaux processus financiers, l'établissement inapproprié de rapports et une faible validation. Ceci jette le discrédit sur la crédibilité de l'information financière.

Le NPD souligne par conséquent la nécessité d'offrir de nouvelles compétences aux fonctionnaires et de les réorienter sur la base des législations clés telles que l'Association des Agents de la Fonction Publique (PSA) et la Loi sur la gestion des finances publiques (SEPP). L'on espère que la situation va s'améliorer compte tenu de l'engagement pris par l'administration provinciale en 2013, d'améliorer les systèmes de gouvernance internes, par le recrutement de fonctionnaires qualifiés, l'amélioration des compétences de la main-d'œuvre et la maximisation de la conformité à l'éthique et aux procédures opérationnelles standard.

Depuis la dernière période considérée, l'Afrique du Sud a pris des mesures proactives pour encourager et appliquer la formation et / ou le recyclage pour les fonctionnaires du gouvernement. Le Trésor national (NT) et le vérificateur général (AG) ont intensifié leurs efforts pour renforcer les capacités de gestion financière dans le secteur public et en même temps améliorer les résultats des audits dans les trois niveaux du gouvernement. Afin de maintenir la crédibilité du gouvernement sud-africain dans le cadre de la promotion d'une gestion saine des

finances publiques pour les services nationaux, provinciaux et municipaux, L'institution PALAMA a introduit des cours qui couvrent les compétences de gestion des dépenses publiques. Ces cours comportent des cours de formation sur les Plans comptables standards (SCOA) et les formats de présentation de rapports économiques (ERF) à l'intention des praticiens. Ce cours particulier est destiné aux praticiens dans les services nationaux et provinciaux. Le public cible typique est le personnel de gestion financière, généralement dans le bureau du directeur financier (paiement, reçus, opérations bancaires, fiscalité, dette et comptes d'attente, etc.), les responsables de la gestion de la chaîne d'approvisionnement (SCM) (demande, acquisition, logistique, liquidation), les responsables de la gestion des actifs, les contrôleurs de système, les fonctionnaires responsables du budget (préparation des budgets ministériels) tel qu'illustré dans le tableau ci-dessous.

S'agissant de l'institutionnalisation de la capacité à gérer les dépenses publiques et à améliorer les résultats de l'audit, la PALAMA, en tant qu'institution de service public pour le développement du leadership, a facilité la formation des employés de la fonction publique dans les départements tant nationaux que provinciaux comme le montre le tableau ci-dessous.

Formation et Développement des compétences

Nombre	Intitulé du cours	Nombre de fonctionnaires formés dans les départements tant nationaux que provinciaux.
1.	Gestion (SCOA, SCM, et autres	5 874
2.	Orientation	25 167
3.	Leadership	10 628
	Administration (bonne gouvernance, éthique et lutte contre la corruption	4 773

Source: Rapport annuel de la PALAMA, 2012.

En 2012, l'Académie a présenté un programme d'entrée obligatoire dans la fonction publique qui vise à inculquer, aux fonctionnaires, la connaissance et la compréhension des valeurs intrinsèques et des piliers d'un État démocratique émanant de la Constitution, de la Charte des droits fondamentaux et d'autres législations connexes. Le Programme obligatoire d'orientation (CIP) remplace le Programme d'orientation de masse, qui visait tous les fonctionnaires nouvellement nommés avant la fin de leur période probatoire. Le programme comprenait la gestion des dépenses et des finances publiques comme composantes importantes.

La PALAMA a en outre organisé conjointement la conférence sur l'Association pour l'administration publique et la gestion du Commonwealth (CAPAM), qui a procédé à l'examen du rôle des pratiques de leadership et de gestion à tous les niveaux du gouvernement, en encourageant une culture de leadership responsable et de responsabilisation en matière de gestion, de formation et de développement pour l'amélioration des prestations des services publics.

Bien que le classement de l'Afrique du Sud dans *l'Enquête sur le budget ouvert* pour 2012 ait reculé de deux rangs, elle a la deuxième meilleure note sur la transparence budgétaire globale et les processus de responsabilisation dans *l'Indice du budget ouvert* de 2012. *L'Enquête sur le budget ouvert* évalue si le gouvernement central de chacun des pays étudiés mets huit documents budgétaires clés à la disposition du public, et si les données contenues dans ces documents sont complètes, opportunes et pertinentes. L'enquête utilise des critères largement acceptés pour évaluer la transparence du budget de chaque pays, y compris ceux générés par des organisations internationales comme le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) et l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI). Le pays a régressé de 92 en 2010 à 90 en 2012. Bien que ce soit un changement marginal, c'est une indication importante que les choses vont encore bien et doivent rester sur la bonne voie. Avec une volonté politique, ajoutée à plus d'efforts, la transparence et la responsabilisation du pays peuvent s'améliorer de manière plus significative. Cela confirme les efforts déployés par le pays au fil des ans pour améliorer l'efficacité, l'orientation du développement, la transparence et la participation de tous au processus budgétaire.

Les dossiers et l'analyse de données de l'IQ municipal ont confirmé le lien qui existe entre le manque de dynamisme dans la gestion financière municipale et son incapacité à fournir un service public adéquat, ce qui entraîne généralement des protestations concernant la prestation de services. Des études suggèrent que le mécontentement demeure un phénomène social répandu et inquiétant qui rend d'autant plus urgent, pour le gouvernement, de lutter contre les inégalités, le chômage et la pauvreté, ainsi que contre le retard dans la prestation de services.

Des études menées par le IQ municipal et l'Institut pour la démocratie en Afrique du Sud (IDASA) reconnaissent les progrès réalisés en matière de transparence dans les processus de budgétisation permettant aux législatures, à la société civile et au public de trouver des informations pour leur participation aux débats sur les budgets. Toutefois, les lacunes suivantes demeurent :

- L'absence d'une obligation légale pour la publication des passifs éventuels entre les niveaux du gouvernement ;
- les garanties et les activités extra- budgétaires restent une lacune importante dans les exigences de transparence de l'Afrique du Sud;

- La législation visant à autonomiser et à permettre au Parlement et aux législatures provinciales de modifier les budgets est toujours en suspens ; et
- S'il existe une législation qui détaille les exigences de transparence de l'exécutif, aucune n'existe sur un organe responsable d'assurer le suivi de ces exigences.

L'amélioration de la gestion des finances publiques, la participation de multiples parties prenantes, et les systèmes qui mettent en œuvre l'intégration et la coopération entre le secteur public, les universités et le secteur privé, s'avèrent importants pour l'amélioration de la responsabilisation, de la transparence et des compétences en matière de gestion des dépenses du secteur public.

3.2.2. Amélioration de l'intégration économique au sein de la SADC

L'intégration régionale est impérative pour la coexistence de l'Afrique du Sud avec ses voisins, non seulement pour des raisons de transformation, de stabilité, de sécurité et de développement économique, mais également pour assurer le renforcement des échanges et faciliter la coopération entre les populations.

Le Sommet de la SADC tenu en 2008 a fixé un certain nombre d'objectifs en vue de relever ces défis, y compris l'expansion des marchés, la réalisation des économies d'échelle, et l'amélioration de la compétitivité en tant que plate-forme de participation à l'économie mondiale. Le plan comportait les points ci-après :

- L'élimination des barrières tarifaires et commerciales entre les États membres.
- Le plaidoyer actif de la présidente Zuma en faveur de l'initiative du Corridor Nord-Sud et également l'appui l'Afrique du Sud au Programme de Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA).
- La proposition de l'Afrique du Sud visant la mise en place de la Banque de développement par le BRICS, qui a été acceptée par les membres du BRICS pour résoudre le problème de l'infrastructure et du développement industriel sur le continent.
- L'accueil par le Ministère du Commerce et de l'Industrie de l'Initiative de Développement spatial qui est impliqué dans la préparation et l'emballage du projet.
- La mise en place par Le Ministère du Commerce et de l'Industrie d'un point focal pour s'occuper des obstacles non tarifaires par le biais d'un site de rapport en ligne : www.nontariffbarriers.org.
- La réalisation des engagements de libéralisation tarifaire par l'Afrique du Sud, à l'exception des marchandises sensibles énumérées dans la liste de la SADC.
- L'établissement de la SADC en tant que ZLE en 2008 et prise d'engagement par ses États membres de libéraliser les tarifs sur pratiquement tous les échanges. L'Afrique du

Sud et l'Union douanière d'Afrique australe (SACU) ont honoré leurs engagements de libéralisation tarifaire à l'exception des produits sensibles ;

- La réalisation par la SACU de zéro pour cent en matière de barrières tarifaires entre ses propres membres.

De plus, la SACU envisage de développer ses programmes régionaux pour renforcer son programme d'intégration. La SACU est focalisée sur :

- L'élaboration d'une politique industrielle régionale ;
- L'entreprise d'initiatives de facilitation des échanges transfrontaliers ;
- L'examen des dispositions relatives aux revenus ;
- La création d'institutions communes dans un cadre politique convenu ; et
- La promotion des négociations commerciales unifiées.

Ce ne sont pas seulement des domaines géographiques qui font double emploi entre les deux organisations régionales, un chevauchement est de même observé dans leurs programmes stratégiques. L'Afrique du Sud est un défenseur actif de ces programmes et a lancé un certain nombre d'initiatives visant à harmoniser l'espace politique et à aider la SACU et la SADC à cet égard. Par exemple, elle a ratifié l'Accord du Forum sur l'administration fiscale en Afrique (ATAF) et déposé l'instrument de ratification auprès du Secrétariat intérimaire du Forum, faisant ainsi montre de son engagement à mettre en place une administration fiscale efficace et efficiente en Afrique. Une reconnaissance internationale devrait bientôt être accordée à l'ATA qui deviendra une institution internationale indépendante dont le secrétariat sera basé en Afrique du Sud.

L'expansion de l'Afrique du Sud dans le cadre des relations internationales et continentales a entraîné un besoin accru de coopération technique internationale qui, à son tour, nécessite que le Service des Recettes d'Afrique du Sud (SARS) joue un rôle international étendu et adopte une approche proactive. Ceci est reflété dans le développement de ses relations de travail au niveau international au cours de l'exercice 2011/12 écoulé.

En 2011/12, le SRAS a signé des protocoles de coopération avec le Service Unifié des Recettes (BURS) du Botswana, l'Administration douanière et fiscale danoise (DTCA), La Commission des Recettes des Seychelles (SRC) et L'Autorité des Recettes du Swaziland (SRA). Ces accords servent de base pour une coopération étroite et le partage d'expertise et de meilleures pratiques entre les administrations.

Conformément à son engagement à développer les capacités fiscales et douanières sur le continent, le SRAS a continué de fournir une assistance à d'autres administrations africaines sous la forme d'ateliers, de visites d'étude. Dans le cadre de ses initiatives de sensibilisation et de renforcement des capacités, le SRAS a introduit un programme de renforcement des capacités au titre duquel il a organisé des activités sur la fiscalité dans le secteur de l'exploitation minière, de la modernisation, des investigations et d'audit des douanes. La SACU a adopté une politique douanière régionale, qui a jeté les bases pour la mise en œuvre du

programme de facilitation du commerce. Cette politique vise à promouvoir les objectifs stratégiques communs de faciliter le commerce légal. Les principaux piliers de la politique comprennent la législation douanière ; la gestion des risques ; les partenariats commerciaux ; procédures d'exploitation standard et la connectivité de la technologie de l'information en matière de douanes (TI).

Guidé par la politique commerciale et le Cadre stratégique et en vue de soutenir ses objectifs de développement industriel, le Ministère du Commerce et de l'Industrie (DTI) a joué un rôle de premier plan dans les efforts visant à renforcer le commerce et l'intégration économique en Afrique. Au sein du Conseil de la SACU, un programme de travail sur le développement industriel a été convenu. Huit secteurs ont été identifiés pour la complémentarité transfrontalière et les chaînes de valeur. Ces secteurs sont les suivants: l'agro-industrie, du cuir et des produits en cuir, les voitures, les vêtements et les textiles, les énergies renouvelables et les énergies alternatives, l'enrichissement des minerais, les produits pharmaceutiques. Le secteur agro-alimentaire est actuellement un cas pilote. De plus, un processus a été engagé pour élaborer une position commune de la SACU sur les règles d'origine (RoO) pour les vêtements et les textiles dans le cadre de la SADC. Cela formera la base d'un mécanisme de négociation commun pour les futurs accords conclus par la SACU.

Au sein de la SADC, l'idée a été avancée avec succès que l'accent devrait être mis sur la consolidation de l'Accord de libre-échange (ALE), plutôt que de s'orienter vers la mise en place d'une union douanière. La SADC a également adopté un cadre de politique de développement industriel régional qui vise à promouvoir la coopération entre les États membres par le développement des chaînes de valeur régionales.

Dans le cadre de la promotion du développement et de l'intégration régionale en Afrique australe et en Afrique, un sommet a été organisé où les négociations sur la création de la ZLE-T ont été lancées. Le sommet a adopté un programme d'intégration du développement fondée sur trois piliers : i) l'intégration du marché grâce à l'Accord de libre-échange tripartite, ii) le développement industriel pour promouvoir le développement et l'emploi, et iii) le développement des infrastructures. La position de l'Afrique du Sud en ce qui concerne le calendrier, la portée et les principes généraux pour stimuler le commerce intra-africain a été acceptée à l'Union africaine (UA) en janvier 2012. La position sud-africaine propose une approche graduelle et fonctionnelle à l'intégration continentale qui s'appuie sur les efforts régionaux tels que la ZLE-T. Ce travail a été entrepris sur la base de la reconnaissance du fait que le continent est devenu la plus grande opportunité pour l'Afrique du Sud, et que le pays doit par conséquent se positionner pour aider à la régénération et à l'industrialisation de l'Afrique.

Le manque d'infrastructures adéquates en Afrique du Sud entrave le commerce et la croissance des investissements. Pour résoudre ce problème, le président sud-africain mène le développement, grâce au financement et à la mise en œuvre des projets prioritaires dans le cadre de réseaux ferroviaires et routiers le long du Corridor Nord-Sud dans le cadre de

Presidential Infrastructure Championship Initiative (PICI), qui est un sous – programme du Programme de Développement des infrastructures en Afrique (PIDA) du NEPAD. Ces projets favorisent l'inter connectivité régionale et stimulent le commerce dans la région. Dans un rapport actualisé présenté au Sommet de l'UA en juillet 2012, la présidente Zuma a souligné que des neuf projets prioritaires soutenus par l'Afrique du Sud, sept sont actuellement en phase de pré- financement, tandis que deux sont entièrement financés et en phase de mise en œuvre et ne nécessitent que le suivi pour leur avancement. Grâce à cette initiative, la présidence coordonne leur appui et ce, par le biais de la Banque de développement de l'Afrique australe (DBSA), la Société de développement industriel (IDC), du NT, du secteur privé et d'autres parties prenantes. Ceux – ci sont des catalyseurs importants pour l'accélération du processus d'intégration.

Au cours de la période considérée, les chefs d'État de la SADC ont également approuvé le Plan directeur de l'infrastructure de la SADC. Ce plan devra être mis en œuvre sur une période de 15 ans et servir comme une stratégie clé pour guider la mise en place d'une infrastructure transfrontalière efficace et rentable reliant tous les États membres de la SADC dans les domaines de l'énergie, de l'eau, des TIC et du transport. Le nouveau plan mettra l'accent sur l'infrastructure transfrontalière que l'Afrique du Sud a identifiée dans son Plan stratégique d'infrastructure.

Les engagements diplomatiques pris avec les pays clés de la région se sont intensifiés, entraînant une croissance dans un certain nombre de relations bilatérales d'importance politique tant pour l'ordre du jour de la stabilité régionale que pour les intérêts économiques de l'Afrique du Sud. Des protocoles d'accord ont été signés avec les pays partenaires en Afrique. Le Ministère du Commerce et de l'Industrie (DTI) a fourni le contenu économique des huit engagements de gouvernement à gouvernement. Six missions de facilitation du commerce et de l'investissement ont été effectuées, et des accords de coopération technique ont été facilités avec trois partenaires des pays africains. En collaboration avec le Ministère des Relations internationales et de la Coopération (DIRCO), le DTI a mené les efforts visant à améliorer la coordination du programme de développement des infrastructures de l'Afrique du Sud sur le continent, s'agissant notamment du corridor Nord-Sud dans le cadre du NEPAD.

Par ailleurs, la diversification de l'économie sud-africaine de sa forte dépendance des exportations des produits manufacturés et l'amélioration de l'intégration et de l'investissement, au niveau régional, dans le cadre d'une nouvelle infrastructure économique qui facilite le commerce intra-africain, sont des facteurs cruciaux pour faire face aux évolutions économiques mondiales actuelles. C'est pour ces raisons que l'Afrique du Sud joue un rôle de premier plan dans les efforts visant à renforcer le commerce et l'intégration économique en Afrique – D'où l'entreprise de l'Initiative tripartite composée de la SADC, de la CAE et du COMESA lancée en 2011 en Afrique du Sud. Ces efforts suggèrent que, même si les liens économiques de l'Afrique du Sud avec les pays développés traditionnels demeurent importants, ses perspectives de croissance et de développement dépendront d'une plus grande

diversification et du renforcement de ses liens économiques avec les économies dynamiques du Sud, en particulier celles de l'Afrique australe.

3.2.3. Le chômage

Depuis 1994, des efforts considérables ont été déployés pour s'attaquer aux causes profondes du chômage ainsi que pour offrir de plus grandes opportunités de création d'emplois en vue d'absorber les chômeurs. Dans une large mesure, l'Afrique du Sud souffre d'un chômage structurel résultant d'une inadéquation entre les compétences des travailleurs et les compétences requises pour les emplois disponibles en raison des facteurs tels que la qualité inappropriée de l'éducation.

De plus, l'Afrique du Sud a un avantage compétitif dans les secteurs primaire et secondaire (agriculture, exploitation minière et manufacture). Toutefois, les données montrent que le pays a rapidement évolué vers le secteur tertiaire où la demande²³ des compétences et d'expériences est élevée. L'excès de dépendance continu du pays des industries extractives et à forte intensité de capital dans des secteurs tels que l'énergie, les métaux et les produits chimiques a, en partie, aggravé le problème du chômage

Au moment de la soumission du deuxième rapport du pays sur la mise en œuvre de son programme d'action du MAEP en septembre 2010, il a été signalé que le taux de chômage était de 25,3%²⁴. Les enquêtes trimestrielles sur la population active des Statistiques d'Afrique du Sud (Stats SA) ont montré qu'au cours du quatrième trimestre de 2010 (octobre-décembre) le taux de chômage avait légèrement baissé à 24,0%. Toutefois, le nombre total de personnes employées dans l'économie a atteint 13,1 millions au quatrième trimestre 2010²⁵.

En 2011, le taux de chômage est demeuré relativement stable avec de légères variations. Au premier trimestre (janvier-mars 2011), le taux était de 25,0% ; au deuxième trimestre (avril-juin 2011), le taux était de 25,7 %. Au cours du troisième (juillet-septembre 2011) et du quatrième (octobre-décembre 2011) le taux de chômage était de 25,0 % et 23,9 % respectivement²⁶. En 2012, les statistiques du chômage ont montré une tendance similaire à celle de l'année précédente. Toutefois, au cours de la même période le nombre d'emplois total a continué d'augmenter et a atteint 13,7 millions de personnes. En raison de la récente récession économique et financière mondiale qui a débuté en 2008, ces taux, bien qu'encourageants, n'ont pas atteint le niveau élevé de 14 millions que comptait le pays avant la crise économique. Au cours des premier et deuxième trimestres de 2012, le taux de chômage enregistré était de 25,2 % et 24,9 % respectivement, et au troisième trimestre de la même année, ces taux étaient respectivement de 25,5 % et de 24,9 %.

²³ Department of Labour, Annual Report 2011/2012, Government Printers, Pretoria

²⁴ The unemployment rate measures the number of people actively looking for a job as a percentage of the labour force

²⁵ Statistics SA

²⁶ Stats SA, Quarterly Labour Force Survey 2011, Stats SA, Pretoria

Les chiffres ci-dessous sont des représentations schématiques du taux de chômage par province, sexe et groupe de population ainsi que par groupe d'âge sur la base des résultats du recensement de 2012. Les chiffres ci-dessous proviennent de l'Enquête trimestrielle sur la population active qui est la source des statistiques officielles du marché du travail dans le pays.

Taux de chômage par province

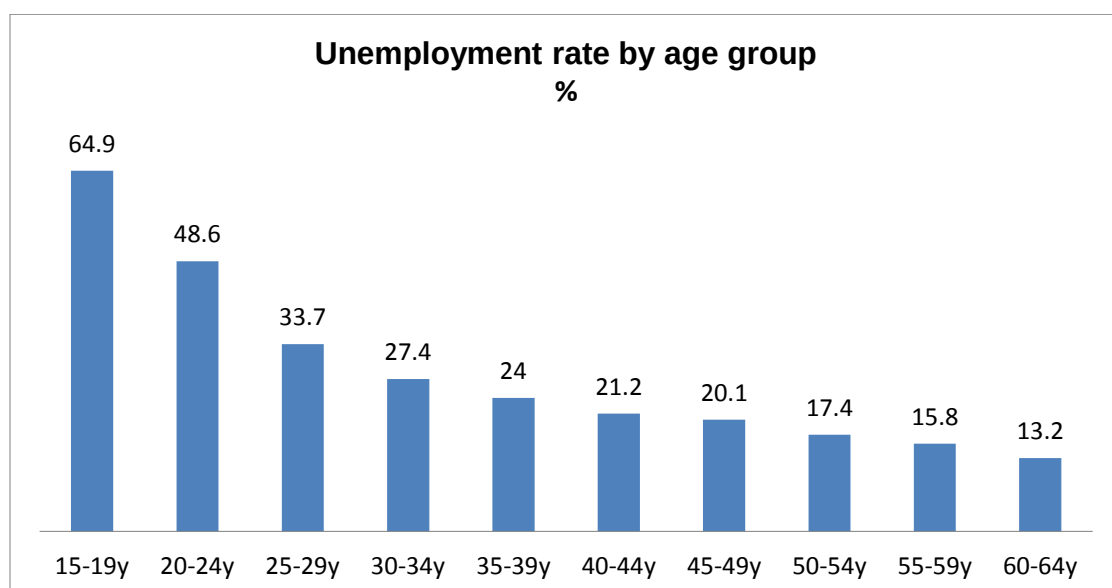
Source : Statistics.SA, Recensement de 2012.

Le schéma ci-dessus indique que la différence dans le taux de chômage entre 2012 et le Recensement QLFS_Q42011 est plus importante au Kwa-Zulu Natal, Cap oriental et à Limpopo. Dans ces provinces, le secteur informel compte pour une part plus importante de l'emploi total par rapport aux autres provinces, et ce secteur est également connu pour sa création d'emplois à court terme /ponctuels. La différence entre les périodes de référence de l'emploi en 2012 et du recensement QLSF signifie que ces emplois peuvent avoir été pris en compte dans les QLFS plus que dans le recensement de 2012.

Source : Statistics.SA Recensement de 2012

Le schéma ci-dessus montre que le taux de chômage chez les groupes de population africaine noire est le plus élevé, tandis qu'il est le plus bas chez les populations blanches.

Taux de chômage par groupe d'âge en pourcentage



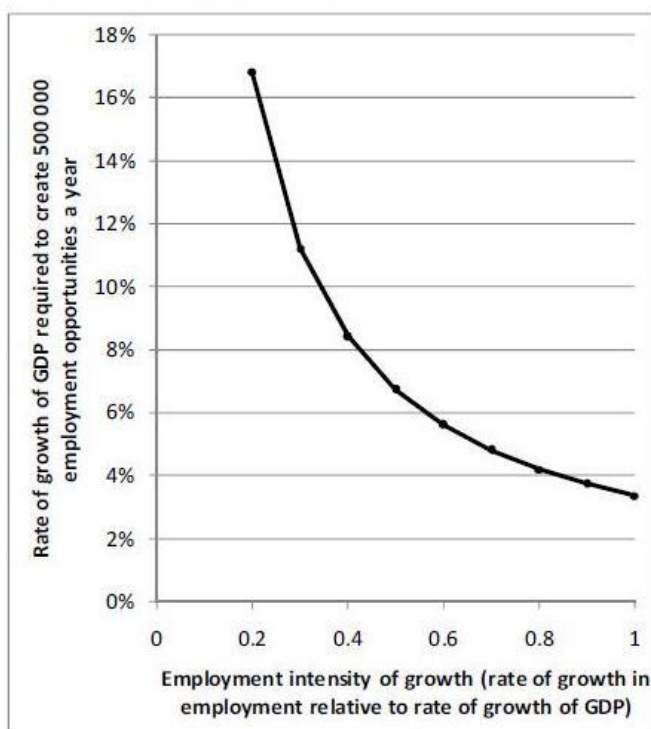
Source: Statistics.SA Recensement 2012

Au cours de la période considérée, le gouvernement s'est focalisé sur les mesures visant la création et la réduction du chômage. En novembre 2010, le gouvernement a publié le Cadre du NGP visant à renforcer la croissance, la création d'emplois et l'équité. L'objectif principal de cette politique est la création de cinq millions d'emplois au cours des dix prochaines années. Le NGP traduit l'engagement renouvelé du gouvernement à accorder la priorité à la création d'emplois dans toutes les politiques économiques. Afin d'accroître les emplois de cinq millions d'ici 2020, le NGP procède à l'identification des domaines qui ont le potentiel de créer des emplois à grande échelle et d'absorber les chômeurs. Ces domaines ont été appelés «moteurs de l'emploi» et sont les suivants : le développement des infrastructures, l'agriculture, l'exploitation et la valorisation des mines, l'économie verte, les secteurs de manufacture ainsi que le tourisme.

Deux facteurs majeurs influenceront la réalisation de l'objectif de création de cinq millions de nouveaux emplois. Ces facteurs sont le taux de croissance économique et l'intensité d'emploi pour cette croissance. L'intensité l'emploi se rapporte au taux de croissance de l'emploi par rapport au taux de croissance du PIB. Pour atteindre cet objectif, il est impératif non seulement de maximiser la croissance, mais également de s'assurer que la croissance génère davantage d'emplois, notamment dans le secteur privé.

Par conséquent, l'intensité de la croissance de l'emploi doit être maintenue entre 0,5 et 0,8, tandis que le taux de croissance du PIB devrait atteindre entre 4% et 7% par an pour réaliser cet objectif. Il est important de soutenir les moteurs de l'emploi par des mesures appropriées en vue d'encourager une croissance à forte intensité d'emploi. De plus, En outre, le NPD publié en 2012 propose la création de onze millions d'emplois d'ici 2030, entre autres, en élargissant le programme des travaux publics, en vue de réduire les coûts associés aux affaires et favoriser l'adéquation entre les demandes et les offres d'emploi.

Employment intensity and growth



The rate of growth required to achieve the target of five million jobs over the next ten years depends on the employment intensity of growth – that is, the relationship between the growth in employment and the growth in the GDP. The actual employment intensity of growth in South Africa is the subject of debate both because of difficulties with the data, especially before 2001, and because of annual fluctuations. As a result, the period chosen largely determines what is seen as South Africa's employment intensity of growth. In the event, the employment intensity of growth was 0.8 from 1996 (Census data) to the second quarter of 2010 (QLFS data); 0.5 from 2001 (LFS data) to the second quarter of 2010 (QLFS data); and 0.67 from 2002 (LFS data) to the second quarter of 2009 (QLFS data).

Source : Ministère du Développement économique, Nouvelle Croissance. 2010

Le taux de croissance requis pour atteindre l'objectif de cinq millions d'emplois au cours des 10 prochaines années dépend de l'intensité et de la croissance de l'emploi - C'est-à-dire la relation entre la croissance de l'emploi et la croissance du PIB. L'intensité et la croissance effectives en Afrique du Sud est un sujet de discussion tant en raison des difficultés avec les données, en particulier avant 2001, que du fait des fluctuations annuelles. En résultat, la période choisie détermine largement ce qui est observé dans l'intensité et la croissance de l'emploi en Afrique du Sud. L'intensité de la croissance de l'emploi était de 0,8 de 1996 (données du recensement) au deuxième trimestre de 2009 (Données QLFS) ; de 0,5 à partir de 2001 (données LFS) au deuxième trimestre de 2010 (données QLFS) ; et de 0,67 de 2002 (données LFS) au deuxième trimestre de 2009 (données QLFS).

Le Président de la République a déclaré l'Année 2011 Année de la création d'emplois grâce à une transformation économique significative et à une croissance inclusive²⁷. Tous les ministères gouvernementaux, dans toutes les niveaux, ainsi que le secteur privé, ont été appelés à aligner impérativement leurs programmes de création d'emplois pour stimuler la création de possibilités d'emplois pour les chômeurs. Un Sommet présidentiel sur l'emploi s'est

²⁷ The Presidency (2011): 'State of the Nation Address 2011', the presidency, Pretoria.

tenu en 2011. Ce sommet a servi de plate-forme pour l'évaluation du rôle que le secteur privé pourrait jouer en partenariat avec le gouvernement dans le cadre de la création d'emplois décents. Par ailleurs, un Sommet présidentiel du Travail sur la création d'emplois a été organisé en 2011 afin d'amener les fédérations du travail à établir un partenariat pour la création d'emplois. Lors de ce Sommet, les parties sont convenues de l'objectif de créer cinq millions d'emplois d'ici 2020, conformément au NGP.

Les objectifs de 2020 ci-dessus ont une focalisation biaisée à l'égard des jeunes en tant que secteur. Ceci vise à lutter contre le chômage des jeunes. Dans le long terme, le gouvernement a identifié la nécessité d'un processus pour s'assurer que les fonds de retraite contribuent à renforcer la mobilisation des ressources intérieures grâce à l'épargne et à l'investissement dans des projets de développement ayant un potentiel pour des emplois décents à grande échelle. Par ailleurs, les parties au Sommet du Travail se sont engagées à soutenir le développement des compétences, la reconnaissance des acquis ainsi que l'intensification des efforts visant à accélérer la création d'emplois.

Le gouvernement demeure résolu à s'attaquer de manière effective au problème du chômage qui, au moment de l'établissement du présent rapport, était au taux de 24,9%²⁸. Ainsi, le gouvernement continue à mettre en œuvre des programmes destinés à la création des possibilités d'emploi qui permettront de réduire le taux de chômage. Les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des programmes visant à réduire le chômage sont présentés ci-dessous.

Le programme élargi des travaux publics (EPWP) fournit des secours pour alléger la pauvreté et les faibles revenus par l'offre de travail temporaire aux chômeurs. L'objectif immédiat de la première phase du Programme élargi des travaux publics lancée en 2004, a été la création d'au moins un million de possibilités d'emplois. Au cours de l'exercice 2010/2011 607 612 possibilités d'emplois et 203 690 emplois directs à temps plein (ETP) ont été créés²⁹. Soixante-deux pour cent (62 %) des bénéficiaires étaient des femmes, cinquante et un (51 %) étaient des jeunes et de 0,45% étaient des personnes handicapées³⁰. Au cours de l'exercice 2011/2012, 843 459 possibilités d'emploi et 251 127 emplois ETP ont été créés. Parmi ces bénéficiaires, soixante pour cent (60%) étaient des femmes ; cinquante pour cent (50 %) étaient des jeunes et 0,19 % étaient des personnes handicapées.

Le Programme de travail communautaire (CWP) est une initiative menée par le gouvernement qui vise à créer des emplois grâce à des projets de développement social au niveau local pour compléter les stratégies de subsistance existantes en offrant des possibilités régulières et prévisibles de travail d'au moins deux jours par semaine ou huit jours par mois. Au cours de l'exercice 2010/2011, le CWP a enregistré un total de 89 689 participants qui ont bénéficié du programme. Ce programme a été mis en œuvre dans cinquante-six sites (56) dans les neuf

²⁸ A compter du quatrième trimestre de 2012

²⁹ Department of Public Works (2011): Annual Report 2010-2011, government printers, Pretoria

³⁰ Department of Public Works (2011): Annual Report 2010-2011, government printers, Pretoria

provinces, couvrant quarante-cinq (45) communes et quatre cent dix-sept (417) circonscriptions du pays.

Au cours de l'exercice 2011/2012, la PNE a créé 105 218 possibilités d'emplois à travers le pays, dans soixante-trois (63) communes et cinq-cents vingt neuf 529 (529) circonscriptions³¹. Au cours de cette période, soixante-neuf pour cent (69 %) des participants étaient des femmes et cinquante-quatre pour cent (54 %) étaient des jeunes. Au titre de l'exercice 2012/2013, le gouvernement a alloué un montant de 1, 4 milliards de rands au CWP³². À la fin d'octobre 2012, 114 383 des 171 500 possibilités de travail avaient déjà été fournies³³. Parmi les possibilités de travail fournies, soixante- onze pour cent (71 %) avaient été attribuées aux femmes, cinquante-deux pour cent (52 %) aux jeunes et 0, 78 % aux personnes handicapées³⁴.

Une autre intervention importante est la création du Fonds pour l'Emploi, mis en place en juin 2011, avec un montant initial de 9 milliards de Rands pour les trois premières années. Géré par la Banque de développement d'Afrique australe (DBSA), le Fonds est destiné à stimuler la création d'emplois dans le pays grâce au cofinancement de projets par des organisations publiques, privées et non gouvernementales qui contribueront de manière significative à la création d'emplois. Le Fonds procède à l'examen des propositions qui sont compétitives dans les quatre domaines suivants (également appelés guichets de financement), à savoir : le développement des entreprises ; l'investissement dans les infrastructures ; le soutien aux demandeurs d'emploi et le renforcement des capacités institutionnelles.

Le guichet de financement du développement des entreprises est destiné à abaisser les barrières de coûts et de risques qui entravent le développement de modèles d'entreprises innovantes dirigées par le secteur privé, les partenariats, les idées et les projets qui pourraient mener à la création d'emplois durables. Ce guichet ressemble à des initiatives qui développent des approches commerciales novatrices pour la création d'emplois à long terme d'une manière qui combine la rentabilité avec un impact social élevé. Le guichet de financement de l'infrastructure cofinance des petits projets d'investissement dans l'infrastructure qui sont nécessaires pour débloquer le potentiel de création d'emplois dans un domaine donné. Dans le cadre du guichet de financement du soutien aux demandeurs d'emploi, il ya des emplois dans des projets cofinancés par le Fonds, qui lient directement des emplois aux chercheurs actifs de travail, en particulier les jeunes, aux opportunités dans le secteur formel et au programme d'emploi. Ce guichet cible spécifiquement les initiatives visant à faciliter l'accès rapide à l'emploi et à la formation liée au travail pour les chômeurs, un accent particulier étant mis sur les jeunes.

Les initiatives qui bénéficient des fonds sont celles qui peuvent faire montre de leur potentiel de trouver des emplois pour les demandeurs grâce à l'offre de la formation, au développement

³¹Department of Public Works (2011): Annual Report 2010-2011, government printers, Pretoria

³²Department of Public Works (2011): Annual Report 2010-2011, government printers, Pretoria.

³³Department of Public Works (2011): Annual Report 2010-2011, government printers, Pretoria.

³⁴Department of Public Works (2011): Annual Report 2010-2011, government printers, Pretoria

des entreprises, et aux services de placement. Étant donné que les faiblesses institutionnelles peuvent parfois empêcher la création d'emplois, le guichet de financement pour le renforcement des capacités institutionnelles vise à soutenir les initiatives qui permettront d'améliorer l'efficacité opérationnelle, d'éliminer les obstacles à l'activité économique et de stimuler l'innovation en augmentant ainsi le potentiel de création d'emplois. L'objectif est d'aider les organisations susceptibles d'influer sur la demande de main-d'œuvre et d'améliorer l'efficacité du marché du travail. L'objectif est d'ôter les obstacles institutionnels à la création d'emplois.

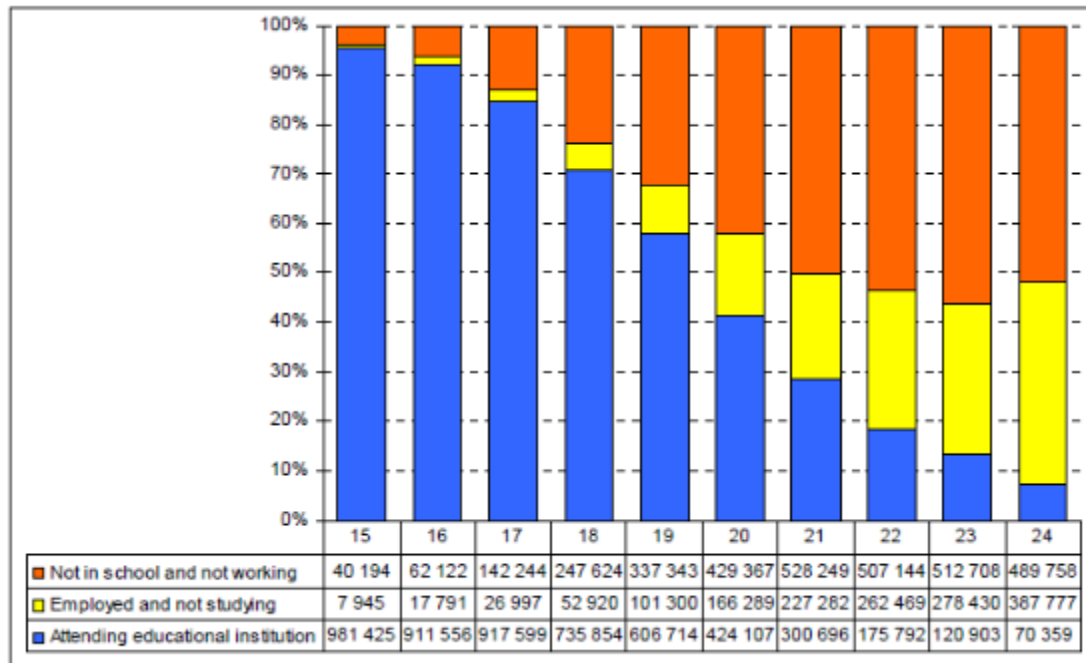
Avant décembre 2012, le Fonds avait approuvé cinquante-quatre projets, dont vingt-sept avaient signé des accords de financement totalisant plus de 1 milliard de Rands. En décembre 2012, le Fonds a effectué son troisième appel aux propositions de financement dans les domaines de développement de l'entreprise et de l'Infrastructure. Cela implique que nous devons attendre quelques années avant de porter un jugement sur l'efficacité du Fonds

La Commission présidentielle de coordination de l'infrastructure (PICC) a été créée en 2011 afin de répondre aux deux objectifs de développement de l'infrastructure qui permet et favorise la croissance économique d'une part, et crée un nombre important de nouveaux emplois de manière simultanée d'autre part. Le développement des infrastructures vise à créer de nouveaux emplois dans la construction, les secteurs des opérations et de maintenance.

L'Afrique du Sud est confrontée à un grave problème de chômage des jeunes, qui nécessite une stratégie à plusieurs volets pour accroître les emplois et favoriser l'inclusion et la cohésion sociale. Le taux de chômage élevé des jeunes signifie que les jeunes n'acquièrent pas les compétences ou l'expérience nécessaire pour stimuler l'économie.

Cette situation entrave le développement économique du pays et impose un fardeau plus lourd sur l'état de fourniture d'assistance sociale. Les chiffres de Statistics.SA pour le troisième trimestre de 2012 montrent que près de 42 % (soit 21 millions) de la population sont âgés de 14 à 35 et 71 % de tous les chômeurs sont de cette tranche d'âge. Le chômage des jeunes a atteint maintenant 36 %, ce qui veut dire que près de 3,3 millions de jeunes ne sont ni employés ni étudiants. Le taux de chômage chez les jeunes noirs est de 65%, par rapport à 56 % en 2008.

Nombre de jeunes chômeurs (15 - 24 ans) non inscrits dans des institutions d'enseignement.



Le taux élevé de chômage des jeunes est attribuable à un certain nombre de facteurs, y compris les suivants :

- Les employeurs considèrent les demandeurs d'emplois non qualifiés et sans expérience comme un investissement risqué
- La scolarité ne constitue pas un signal fiable des capacités, et la faible qualité scolaire conduit à une mauvaise capacité d'apprentissage en milieu de travail ; et
- Les employeurs estiment que les salaires des débutants sont trop élevés par rapport au risque de l'embauche de ces travailleurs inexpérimentés.

En vue de relever ces défis, le gouvernement a adopté des stratégies à court et à long termes qui englobent la demande croissante de main-d'œuvre, l'amélioration de l'éducation et des compétences, et les interventions sur le marché du travail qui améliorent l'aptitude à l'emploi des jeunes, dont, entre autres :

- L'Agence nationale de développement de la jeunesse (NYDA) a rédigé La Stratégie Intégrée pour le Développement de la jeunesse (IYDS) en tant qu'une réponse globale aux besoins socioéconomiques des jeunes en Afrique du Sud. Cette stratégie est conforme aux cadres politiques nationaux clés tels que la Politique nationale de la jeunesse (NYP), le Cadre national de politique industrielle (NIPF), le Plan le Plan d'action pour la politique industrielle (IPAP) et le NGP. Elle est articulée autour de six domaines thématiques découlant de la NYP, à savoir : la participation économique, l'éducation et le développement des compétences, la Santé et le bien-être, la cohésion sociale et le service national de la jeunesse, les Sports & les Loisirs et le travail des jeunes. La stratégie intégrée de développement de la jeunesse est actuellement au stade de projet en cours d'étude et n'est pas encore la politique du gouvernement.
- L'intensification du Programme national du service de la jeunesse (NYS,) en utilisant les principaux projets gouvernementaux tels que le Programme élargi des Travaux publics

et en travaillant avec des ONG telles que City Year SA, vise à renforcer leurs compétences et leurs aptitudes à l'emploi et à offrir des possibilités de travail structurées aux jeunes chômeurs ;

- Le Corps national de la jeunesse en milieu rural (NARYSEC) créé par le Ministère du Développement rural et de la Réforme agraire est conçu pour stimuler la jeunesse rurale en leur offrant des possibilités d'être employables grâce au développement des compétences. Plus de 7.500 jeunes ont été recrutés avant décembre 2012;
- La Stratégie économique de Mzansi Golden du Ministère des Arts et de la Culture a prévu un certain nombre de programmes à fort impact en faveur des jeunes et des femmes dans le domaine des arts. Il s'agit notamment du programme Indoni, My heritage, My Pride et de l'Initiative Trendsetter (faiseurs de tendance), qui visent à offrir aux jeunes une formation aux compétences à la vie quotidienne, l'éducation et l'encouragement à apprécier ce qu'ils sont, leur patrimoine et leur culture ;
- En élargissant la participation à l'économie, une révision de la Stratégie nationale des coopératives et de la loi sur les coopératives a été effectuée, suite à laquelle le Cabinet a approuvé la Stratégie nationale des coopératives révisée. Le projet d'amendement à la loi sur les coopératives été présenté au Parlement en 2012 pour examen et, dès qu'il sera approuvé, quelques institutions seront mises en place pour permettre le développement des coopératives. Il s'agit du Conseil consultatif des coopératives, de l'Agence de développement des coopératives et de l'Académie des coopératives.

L'Agence nationale pour le développement de la jeunesse (NYDA) est une agence gouvernementale établie en vertu de la Loi NYDA (loi 54 de 2008) pour s'attaquer aux problèmes de développement des jeunes et des problèmes de la jeunesse en général. Elle est conçue pour travailler en partenariat avec le gouvernement, le secteur privé et la société civile afin d'atteindre cet objectif. Elle assure de même la mobilisation et la distribution des fonds pour les programmes qui soutiennent le développement des jeunes. Elle est par ailleurs focalisée sur la formation d'artisans dans divers domaines techniques tels que la maçonnerie, la plomberie et la chaudronnerie - une tendance qui vise à accroître les compétences dans des secteurs de l'économie traditionnellement négligés.

Le montant des prêts décaissés par le biais de la micro finance et du groupe de prêt des PME au cours des trois dernières années a permis la création d'environ 74.000 emplois pour les jeunes³⁵. La NYDA a réussi à accorder 9.913 microcrédits et des prêts aux PME au cours de la période considérée. Ces efforts visent à fournir l'accès au financement, en particulier aux microcrédits, qui se sont révélés être les principaux moteurs de la participation économique des jeunes en Afrique du Sud. Il a également permis d'accorder 9.899 microcrédits aux jeunes entrepreneurs et 14 prêts aux PME, qui comprenaient le financement des entrepreneurs sociaux. Le financement de l'entrepreneuriat a le potentiel de créer des emplois pour les jeunes chômeurs. Il est donc essentiel pour l'Agence de continuer à financer les jeunes entrepreneurs comme moyen de création de l'auto - emploi en leur faveur. Elle doit travailler davantage et couvrir un plus grand nombre de jeunes entrepreneurs qui sont en mesure de faire une réelle différence à cet égard.

³⁵ NYDA (2012): Annual Report, 2011-2012, government printers, Pretoria

Key Performance Indicator	2011/2012 Target	Q1	Q2	Q3	Q4	Annual Performance 2011/2012
A number of social enterprises financed by the NYDA	Two enterprises financed	0	1	2	0	Three enterprises financed
A number of beneficiaries supported through social enterprise financing	20 beneficiaries	0	7	13	0	20 beneficiaries
Value of finance provided to social enterprises	R1 000 000	R0	R2 114 375	R2 440 876	R214 912	R4 770 163
A number of loans issued to youth-owned micro-enterprises (NYDA and partner microloans)	9 000 loans	2 307	1 619	1 666	4 307	9 899 loans
The value of loans issued to youth-owned micro-enterprises (NYDA and partner microloans)	R9 600 000	R5 803 320	R4 924 437	R4 738 741	R10 610 094	R 26 076 592
A number of loans issued to SMEs	12 loans	4	1	6	3	14 loans
The value of loans issued to youth-owned small and medium enterprises	R6 000 000	R2 513 382	R2 346 763	R4 171 772	R1 746 020	R 10 777 937

Les chiffres ci-dessus sont tirés du Rapport annuel de la NYDA, 2011/12.

Dans le cadre de la réduction du chômage chez les jeunes en Afrique du Sud, la NYDA a initié et mis en œuvre des programmes qui comportent la conception de l'emploi indépendant en finançant de jeunes entreprises, en fournissant des services qui favorisent la création d'emplois par le biais de programmes d'appui à l'entreprise et le placement des jeunes dans le marché de l'emploi. Au cours de la période 2011/2012, un total de 12.579 possibilités d'auto - emploi et de placement ont augmenté en faveur des jeunes. La plupart des nouveaux emplois ont été créés par le financement de micro-entreprises et le soutien aux entreprises, et représentent 91, 9 % de tous les emplois créés par la NYDA au cours de l'année considérée.

La NYDA assure l'administration du Fonds National de la Jeunesse (NYF) pour les projets de bourses et en faveur de la jeunesse. Le NYF a mobilisé un montant de 71,5 millions de Rands auprès de ses partenariats avec les secteurs public et privé et les organisations internationale. Du financement total recueilli pour le fonds, plus de la moitié, soit 46.722.300 rands, provient du secteur privé. Le Fonds a accordé quelque 124 bourses d'études aux jeunes et un montant de 802.258 Rands ont été dépensés pour des projets initiés par des jeunes à travers le pays.

1.3. GOUVERNANCE DES ENTREPRISES

3.3.1. Loi sur les entreprises et transformation des entreprises

Dans le contexte de l'Afrique du Sud, la transformation est en partie fondée sur la nécessité d'élargir fondamentalement l'insertion économique des communautés précédemment défavorisées qui sont, de par leur nombre, la majorité noire. Les politiques économiques postapartheid cherchent à donner une expression concrète à ce noble objectif.

Dans la poursuite de la transformation, de la nouvelle Loi de 2008 sur les sociétés vise à faciliter principalement les affaires dans le cadre de l'officialisation des entreprises, et à offrir un environnement propice à une croissance d'entreprises bien gérées et crédibles. En créant un régime de réglementation unique pour toutes les entreprises, la loi allège le fardeau de la réglementation et rationalise l'enregistrement des entreprises - processus qui favorise la croissance des petites entreprises. Ceci est démontré par l'augmentation du nombre de nouvelles entreprises enregistrées depuis l'entrée en vigueur de la loi le 1er mai 2011, par rapport à la même période avant la mise en œuvre de la loi. Cela permet aux entrepreneurs officiels d'avoir accès au financement et à d'autres ressources qui ne sont disponibles que pour les entreprises légalement constituées³⁶.

La loi a également mis en place le Tribunal de commerce, un panel en charge de la réglementation des reprises, le Conseil des normes internationales d'information financière et la Commission des entreprises et de la propriété intellectuelle en vue de promouvoir, mettre en œuvre et suivre l'application des dispositions de la Loi. Le Tribunal de commerce, qui devra juger les litiges entre les entreprises, devrait permettre de réduire les coûts de conformité à la réglementation et fournir une réparation rapide. Le Conseil des normes internationales d'information financière devrait aligner le développement et l'application des normes financières du pays, l'accent étant mis sur les IFRS pour les PME, en vue d'assurer que les normes de gestion financière sont conformes aux normes internationales tout en prenant en compte les conditions locales.

En 2011, le Parlement a signé le projet d'amendements aux codes B- BBEE de bonnes pratiques, et en 2012 ces amendements sont devenus parties de la Loi sur l'Autonomisation économique élargie des noirs (B-BBEE), rendue nécessaire par les expériences de la complexité du cadre précédent. Les amendements visent à simplifier et à accélérer la mise en œuvre des codes B-BBEE tels quels. Ces codes visent essentiellement à améliorer l'assimilation des MPME, qui sont détenues et gérées par les noirs, dans la chaîne de valeur, facilitant ainsi le développement des compétences et l'autonomisation économique plus large. Dans le Rapport de la Commission sur l'Équité en matière d'emploi, 2012, les niveaux de conformité en matière de gestion se sont améliorés au fil du temps.

Taux de l'équité en matière d'emploi pour 2012

Indicateur Cible	B-BBEE	Niveau actuel
Haute Direction	40%	30.8%
Cadres supérieurs	60%	38.4%
Cadre intermédiaires	75%	55.6%

Source : Rapport de la Commission sur l'autonomisation en matière d'équité, 2012.

³⁶ DTI (2012): 'CIPRO Report 2012', CIPRO, Pretoria

Les études effectuées montrent qu'il ya eu une évolution d'année en année dans les sept piliers de l'Autonomisation économique des noirs, y compris l'appropriation, le contrôle de la gestion, l'équité en matière d'emploi, le développement des compétences, l'approvisionnement préférentiel, le développement des entreprises et le développement socioéconomique. A long terme, la rentabilité des entreprises qui sont conformes aux codes B- BBEE est susceptible d'augmenter, selon un Report de 2006 d'Empowerdex.

En vue d'améliorer la mise en œuvre législative, le gouvernement a continué de renforcer les institutions responsables du contrôle de la conformité à la réglementation et de l'application de ces règlements. Les codes B- BBEE de bonnes pratiques ont émergé en février 2007 en tant que cadre de la mise en œuvre de la politique et de la législation B- BBEE. A l'issue de leur mise en œuvre, des mécanismes institutionnels ont été mis en place pour assurer le suivi et l'évaluation de B-BBEE dans l'ensemble de l'économie. Afin de se conformer à la politique de B-BBEE, les entreprises ont recours aux services des agences d'audit (AV). Étant donné la variation des pratiques de vérification d'une agence à une autre, entraînant une certaine confusion sur le marché, certaines révisions ont été nécessaires. Par conséquent, dans l'intérêt de l'harmonisation des pratiques d'accréditation et de vérification, le DTI et le Système national d'Accréditation d'Afrique du Sud (SANAS) ont mis en place un processus d'élimination progressive des certificats émis par des agences d'audit non accréditées.

Le DTI a créé un site en ligne de B-BBEE et un Portail IT(<http://bee.thedti.gov.za/>) visant à rendre les exigences légales de B-BBEE disponibles aux clients et à les aider à comprendre les cartes de pointage B-BBEE, à accéder à un registre national des profils de l'entreprise B-BBEE, à attribuer des contrats aux entreprises conformes à des fins de réseautage et à faire rapport sur la pratique de prête-noms, entre autres. Un moteur de recherche fournit également aux clients des informations faciles d'accès, tandis qu'un dépôt central de documents juridiques et connexes sert à tenir le public informé du cadre de réglementation régissant le B-BBEE dans le pays. Grâce à l'agence d'audit externe, Empowerdex, il est possible maintenant de faire rapport que le respect des codes B- BBEE s'est amélioré dans le cadre des sept piliers de l'Autonomisation économique élargie des noirs de 2011 à 2012³⁷.

En 2011, l'entreprise Business Unity South Africa (BUSA) a demandé une étude qui s'est penchée sur le profil démographique et le rythme de transformation des sociétés cotées à la Bourse de Johannesburg (JSE). L'étude a révélé que sur les postes du Conseil d'administration de 2 835 directeurs exécutifs, non exécutifs et indépendants de 289 entreprises cotées au tableau principal de la Bourse de Johannesburg au 23 mars 2011, 6,7% du Programme d'assistance aux employés (EAP) étaient des hommes blancs comptant pour :

- 52 % de l'ensemble des postes du Conseil d'administration ;
- 71,6 des directeurs exécutifs ;
- 42% des directeurs non exécutifs ;
- 43,5% des directeurs non - exécutifs indépendants ;
- 51,4% des présidents ;
- 76,2% des chefs d'entreprise ; et
- 75,7 % des directeurs financiers.

³⁷ Empowerdex (2012): 'Report 2012,' empowerdex, Pretoria.

En ce qui concerne l'égalité des sexes, l'étude de BUSA a révélé ce qui suit :

- Il ya un faible niveau préoccupant de représentation des femmes aux conseils d'administration de sociétés de la JSE, en particulier dans les rôles de présidents et de directeurs exécutifs, y compris les chefs d'entreprise et les directeurs financiers.
- Au moment de l'achèvement de l'étude, l'on comptait 397 femmes administratrices. Le pourcentage de femmes directrices était de 14%. Celui des femmes noires directrices était de 10,2 %.
- Il y avait 67 directrices exécutives femmes. Le pourcentage des femmes directrices exécutives était de 7,4 %. Le pourcentage de femmes noires directrices exécutives était de 2,4%.
- Il y avait 129 directrices non exécutives femmes. Le pourcentage de femmes directrices non exécutives était de 12,9 %. Le pourcentage de femmes noires directrices non exécutives était de 10,2%.
- Il y avait 207 directeurs non exécutifs indépendants. Le pourcentage de directeurs non - exécutifs indépendants de sexe féminin était de 21,1%. Le pourcentage de femmes noires directrices non exécutives était de 17,4 %.
- Il y avait 12 présidents femmes. Le pourcentage de femmes présidentes était de 4,3 %. Le pourcentage de femmes noires présidentes était de 3,9 %.
- Il y avait huit femmes présidentes directrices générales (PDG). Le pourcentage de femmes PDG était de 2,8%. Le pourcentage de femmes PDG noires était de 1,2 %.
- Il y avait 27 femmes directrices des finances. Le pourcentage de femmes directrices des finances était de 10,9 %. Le pourcentage de femmes noires directrices des finances était de 2,8 %³⁸.

Toutefois, les préoccupations concernant les effets de retombée et d'appropriation des B- BBEE persistent. Il est perçu que le système a créé une situation où le même petit groupe de personnes et d'entreprises historiquement défavorisées est recyclé dans les processus de valorisation de B- BBEE.

La Commission de la propriété intellectuelle des sociétés (CIPC), qui est devenue pleinement opérationnelle le 1er mai 2011, a amélioré la capacité de réagir à temps qui est primordiale dans la Loi sur les entreprises. Cela se fait grâce à un meilleur contrôle de la conformité et au traitement des contraventions relatives aux normes d'information financière. Sur cette base, elle fait des recommandations au Conseil des normes d'information financière (FRSC). Les infractions aux normes d'information financière constituent de graves menaces pour la crédibilité des entreprises dans l'économie.

Le Tribunal national des consommateurs (NCT) a été créé en vertu de la loi nationale No 34 sur le Crédit en 2005, pour assurer l'équité sur le marché du crédit et un équilibre entre les droits et les responsabilités respectifs des fournisseurs de crédit et les consommateurs. Le Tribunal entend les cas de non- conformité à la Loi nationale sur le crédit, rend ses ordonnances et offre un recours aux consommateurs. Les consommateurs et les fournisseurs de crédit peuvent faire appel au NCT contre les décisions du Régulateur national du Crédit (RCN). Les décisions du Tribunal peuvent être portées en appel à soit un panel plein du Tribunal ou à la Haute Cour.

³⁸ BUSA Study

En vertu de la Loi sur la protection des consommateurs adoptée le 1er avril 2011, le Tribunal statue sur les questions liées au crédit et à d'autres préoccupations en termes de Loi sur le crédit national. Les problèmes relatifs aux questions de consommation plus larges ont été portées devant le Tribunal. Il convient de noter que questions du CPA ont été les première entendues au cours du 4ème trimestre de 2012. Au cours de la période considérée, il y a eu une augmentation constante des affaires portées devant le Tribunal et il est prévu que cette augmentation se poursuivra dans un avenir proche. Il convient également de noter que 100 % des cas du CPA dont le tribunal est saisi actuellement nécessitent l'arbitrage par un panel de trois membres. Ceci est différent des questions de la Loi nationale sur le Crédit (NCA) dont le Tribunal est saisi, où la majorité peut être résolue par un seul membre, siégeant seul. Le compte-rendu de l'arbitrage par les médias a rendu le Tribunal visible au public qui est devenu plus conscient qu'il peut avoir recours à la loi. Les Décisions prises récemment par le Tribunal sur le CPA ont largement contribué à cette prise de conscience.

Les demandes d'ordonnances de consentement relatives à plus de 7.000 contrats de crédit à la consommation d'une valeur totale de plus de 200 millions de rands ont été traitées par le NCT au cours de la période considérée. Les ordonnances de consentement accordées dans le cadre de ces demandes ont permis aux consommateurs de conserver les biens tant immobiliers que mobiliers, tout en assurant le service de leurs accords de crédit de manière responsable. L'impact le plus important de l'arbitrage a été des précédents établis par divers jugements rendus par le NCT sur diverses sections de l'ANC et du CPA. Le NCT est à l'avant-garde de l'interprétation du nouveau CPA, prenant ainsi la responsabilité liée à l'interprétation de la nouvelle législation en l'absence de précédents. Au cours de la période 2011/12, le NCT a reçu 2 205 demandes de cas par rapport à 1 382 pour la période 2010/11, soit une croissance de près de 100 pour cent³⁹.

La Commission nationale pour la protection des consommateurs (NCC) est établie en vertu de la Loi de 2008 sur la protection des consommateurs, en tant qu'organe de l'État dans la Fonction publique, et comme une institution extérieure au service public ayant compétence dans toute la République d'Afrique du Sud. La NCC est chargée de faire respecter et d'exécuter les fonctions qui lui sont confiées en vertu de la loi qui vise à promouvoir un marché équitable, accessible et durable pour les produits et services de consommation, et à cet effet, établir des normes et des standards nationaux relatifs à la protection des consommateurs, et promouvoir un cadre cohérent de législation et de mise en vigueur relatif aux opérations de consommation.

3.3.2. Planification et conduite des entreprises dans le secteur privé

La NCC a été créée en vertu de la Loi sur la protection des consommateurs, et agit énergiquement pour protéger les droits des consommateurs et contribuer à élever les normes de service et de qualité en faveur des consommateurs en Afrique du Sud. Les consommateurs sud-africains sont parmi les mieux protégées au monde, ce qui contribue de manière considérable à la confiance des consommateurs. Le secteur des entreprises se conforme déjà aux lois relatives aux consommateurs et cela se reflète dans le nombre d'ordonnances de

³⁹ DTI (2012: 'National Consumer Tribunal Annual Report 2011-2012', DTI, Pretoria

consentement et de processus de conciliation conclus à ce jour avec les entreprises par le Régulateur national.

La nouvelle Loi de 2008 sur les sociétés a également établi un Tribunal de commerce, qui tranche les différends entre les entreprises sur les questions qui lui sont soumises par la CIPC en ce qui concerne la violation de la Loi. L'introduction du Tribunal prévoit un mécanisme de recours rapide et rentable, en minimisant le coût aux entreprises par la réduction du temps si les différends devaient être soumis aux tribunaux ordinaires.

Étant donné les développements internationaux en matière de droit de la propriété intellectuelle, il convient d'élaborer le Cadre stratégique de la propriété intellectuelle pour y inclure des dispositions qui faciliteront l'accès à la médecine et à l'éducation, aux exceptions, et servir d'interface entre la loi de la concurrence / de la consommation et la propriété intellectuelle. Il est important que la politique porte sur les impératifs de la politique de développement et industrielle. Un projet de politique a été élaboré à cet égard en vue d'une consultation plus large avec le public.

Un des défis lancé dans le cadre de la mise en œuvre la législation est la sensibilisation et l'éducation du public sur les droits et les obligations découlant de la législation. De plus, l'accès aux communautés rurales aux fins de consultation demeure un défi qui doit être relevé. Pour améliorer l'accès aux communautés rurales, le DTI a conclu un protocole d'accord avec le Congrès des chefs traditionnels d'Afrique du Sud (CONTRALESA).

Le CONTRALESA s'est engagé à travailler avec le gouvernement pour faciliter les programmes de sensibilisation en faveur des communautés rurales. Le lancement du partenariat a été suivi d'un programme de déploiement dans le Nord-Ouest, le Nord du Cap et Mpumalanga, qui se poursuivra dans d'autres provinces au cours du prochain exercice financier. De grandes campagnes seront lancées dans toutes les provinces et seront suivies par le déploiement d'agents de terrain pour faciliter l'accès aux services gouvernementaux, y compris les travailleurs sur le terrain qui aideront les communautés autochtones à enregistrer les droits des autochtones tels que reconnus conformément aux modifications apportées au projet de loi sur la propriété intellectuelle. Dès son adoption, la responsabilité du DTI relative au contrôle des institutions publiques et des institutions statutaires qui lui font rapport sera renforcée par l'engagement continu aux niveaux stratégiques et opérationnels. Le ministre a pris des engagements avec les commissaires et leurs adjoints ainsi que les présidents des commissions et / ou des tribunaux sur les priorités stratégiques et les défis. Le Directeur général, Directeurs généraux adjoints et hauts fonctionnaires ont pris des engagements avec les responsables des différentes entités de discuter régulièrement des questions relatives à la mise en œuvre des politiques et des programmes ainsi qu'à l'allocation budgétaire. Le ministère est également intervenu dans des situations où les problèmes de gouvernance ont été identifiés comme un risque, en procédant à des enquêtes indépendantes et en prenant des mesures décisives sur la base des conclusions et des recommandations. Il travaille généralement en collaboration avec ces entités pour leur propre stabilité.

En conformité avec les principes de gestion d'entreprise, tels qu'identifiés dans le rapport Roi III, le DTI a encouragé la communication continue de l'intérêt personnel par les membres responsables de la gestion au sein de ces institutions et a pris des mesures contre ceux qui n'y ont pas adhéré. Certains sondages d'opinion ont observé qu'« Il ya toujours un lien entre la

bonne gouvernance et le respect de la loi ». La bonne gouvernance ne peut pas exister indépendamment de la loi, il est donc tout à fait inapproprié de parler de gouvernance sans la loi. "

Les entreprises qui réussissent sont des entreprises durables. En tant que pierres angulaires du développement durable, l'éthique et un leadership solide font de plus en plus leurs preuves en tant que moteurs de l'avantage compétitif. L'on prend de plus en plus conscience en Afrique du Sud qu'il faut plus de programmes pour aider les organisations à atteindre leurs objectifs d'entreprise tout en éduquant les consommateurs sur la Loi de 2008 sur les sociétés pour que les entreprises soient responsables devant les collectivités en Afrique du Sud et sur le continent.

3.3.3. Nécessité pour les principales institutions et certains groupes sociaux de faire montre de plus d'efficacité

Public Protector of South Africa a été une institution de premier plan au cours de la période considérée, et une place et des ressources lui ont été accordées pour lui permettre de travailler plus efficacement à l'appui de notre démocratie constitutionnelle. Son mandat constitutionnel est d'enquêter sur toute conduite dans les affaires de l'État ou dans l'administration publique dans tous les niveaux du gouvernement qui sont présumées abusives ou qui entraînent des irrégularités ou des préjudices, de faire rapport de ces anomalies, et de prendre les mesures correctives appropriées.

Au cours de la période considérée, un nouveau Protecteur du citoyen a été nommé en vue de réaligner la structure de l'organisation pour accélérer la finalisation des cas⁴⁰. Le Protecteur du citoyen organise régulièrement des Semaines de bonne gouvernance, qui comprennent une conférence réunissant les institutions qui soutiennent la démocratie et d'autres organes de contrôle afin de parvenir à une compréhension commune de la bonne gouvernance et d'élaborer une plate-forme pour la bonne gouvernance et le contrôle du travail en cours. Cette initiative a donné lieu à une plus grande sensibilisation du public et au recours au Protecteur du citoyen, comme en témoigne un plus grand nombre de cas réglés, une résolution plus rapide des différends, et la réduction des cas soumis. L'impact de cas réglés continue à changer pour le mieux les moyens de subsistance des communautés et, de la même manière, aide l'État à remédier aux défaillances administratives en vue d'éviter leur répétition.

Notamment, pour soutenir la promotion des capacités juridiques des autres institutions du Chapitre 9, le Protecteur du citoyen procède aux enquêtes sur des plaintes relatives à la mauvaise gestion, aux malversations financières et à la conduite des affaires de la Commission en matière d'égalité des sexes. Les mesures correctives du Protecteur du citoyen étaient que l'Assemblée nationale modifie la Loi sur la Commission sur l'égalité des sexes pour la rendre conforme à la Constitution et que les exigences organisationnelles actuelles de la Commission soient améliorées pour renforcer en fin de compte son fonctionnement en tant qu'institution du Chapitre 9.

⁴⁰Public Protector (2011), South Africa Annual Report, 2011', public protector, Pretoria

Grâce à un processus de consultation d'envergure des parties prenantes entrepris dans toutes les neuf provinces d'Afrique du Sud, une priorité a été accordée à l'enquête sur la présumée violation de la Loi sur la prévention et la lutte contre les activités de corruption. En conséquence, la priorité a été accordée à la capacité de traiter et de résoudre les questions de Gouvernance des entreprises dans le cadre du déploiement des ressources de l'État, à la passation des marchés publics et à la prestation de services, en particulier là où la corruption est endémique ou là où un manquement à la déontologie est observée, et là où il ya un lien avec le secteur privé.

L'autonomisation des femmes est un indicateur essentiel de la transformation des entreprises appartenant à l'État et au secteur privé. Le nombre de femmes occupant des postes de direction dans le secteur public continue de croître, ce qui reflète l'engagement du gouvernement vis-à-vis de l'autonomisation des femmes, tandis qu'il est moindre de la part du secteur privé. Dans l'ensemble, la croissance globale des femmes aux postes de direction a ralenti depuis 2010 en raison de la réduction de gains liés à la transformation dans le secteur privé.

	2010	2011
DG/MDs	4.5%	4.4%
Présidents	6.0%	5.3%
Directeurs	16.6%	15.8%
Directeurs exécutifs	19.3%	21.6%

Source : Femmes occupant des postes de direction selon le recensement de 2011, Association des Femmes d'affaires de l'Afrique du Sud.

La Chambre des Mines d'Afrique du Sud (COMSA) est la première organisation responsable de la défense collective dans le secteur de l'exploitation minière en Afrique du Sud et agit comme une plate-forme commune de l'industrie. Récemment, le secteur minier a fait l'objet d'examens par le public et les politiciens au cours de la période considérée en raison d'incidents de conflits de travail et des troubles. Dans le cadre de son Programme pour l'environnement, la COMSA travaille au sein des fora gouvernementaux et du secteur privé tels que le Comité sur la politique environnementale (EPC) Le Forum sud-africain sur les mines et la biodiversité (SAMBF), le Département de l'Eau et le Forum de liaison de la Chambre des Mines (DWA / COM liaison). La principale responsabilité de cet organe commun est de mettre en œuvre des programmes de promotion de la durabilité environnementale, entre autres.

Au cours de la période considérée, le Ministère de l'Agriculture, de l'Environnement et de la Conservation de Gauteng (GDACE) a produit un nouveau « Guide sur l'impact minier et environnemental » pour refléter les changements dans la législation et les politiques à tous les niveaux du gouvernement. Ce guide fourni également des informations récentes et détaillées

sur les impacts de l'industrie minière sur l'environnement. Le GDACE examine les demandes et les processus d'approbations des licences d'exploitation pour s'assurer que les droits environnementaux des habitants de la province de Gauteng sont protégés. Le Guide illustre, par ailleurs, tous les aspects environnementaux potentiels associés à l'évaluation et à l'exploitation des minéraux et prévient le GDACE des questions de biodiversité et les domaines sensibles. Une ONG régionale, OSISA, a récemment lancé un projet de trois ans sur la «Promotion de la responsabilité sociale et environnementale dans le secteur minier en Afrique du Sud», l'Afrique du Sud faisant partie des études de cas, dans le but de développer la défense des droits des OSC basée sur les connaissances et de s'associer avec les principales parties prenantes dans le secteur minier en vue d'accroître la responsabilité sociale et environnementale.

L'adoption et la genèse du Code royal III de la Gouvernance des entreprises ont permis l'institution du rapport intégré, qui est qualitativement différent des rapports fondés sur trois facteurs et sur la durabilité. Le rapport intégré, qui est en cours d'adoption par les entreprises en Afrique du Sud, est un mécanisme de communication concis sur la manière dont la stratégie, la gouvernance, le rendement et les perspectives d'une organisation conduisent à la création de valeur à court, moyen et long terme. Les rapports intégrés fournissent à toutes les parties prenantes d'une organisation une vue intime de la manière dont la société va créer de la valeur au fil du temps. Le Code royal III institutionnalise cette méthodologie axée sur les parties prenantes pour élaborer un rapport sur la valeur d'une entreprise au cours de la période considérée.

3.3.4. L'activisme des consommateurs et des parties prenantes pour faire valoir leurs droits

La Loi sur la protection des consommateurs (CPA) a été signée le 29 avril 2009. La loi constitue un cadre général pour la protection des consommateurs dont l'un de ses objectifs est la prévention de l'exploitation ou du préjudice des consommateurs. Les implications pour les entreprises sont importantes. Les consommateurs sud-africains sont aujourd'hui du nombre des consommateurs les plus protégés dans le monde (Hollande, 2011). Cette intention est destinée à promouvoir une culture des droits et des responsabilités du consommateur, ainsi que l'innovation des entreprises et l'amélioration des performances. De plus, il est à espérer que la nouvelle législation permettra d'améliorer l'accès à l'information et sa qualité pour permettre aux consommateurs de faire des choix éclairés et d'être protégés contre les produits dangereux. Par conséquent, le non-respect par les fournisseurs peut signifier le paiement de lourdes amendes ou l'obtention d'une peine de prison ou encore les deux.

La Haute Cour du Nord de Gauteng a récemment décidé que les municipalités dont les capacités sont faibles et moyennes ne seront plus exonérées de la CPA et que le ministre du Commerce et de l'Industrie a jusqu'à juillet 2013 pour publier un avis à cet effet. Ceci permet aux résidents de tenir les municipalités responsables⁴¹. Les entreprises connaissent et

⁴¹ Municipalities urged to fulfil consumer protection. Eye Witness News, EWN. Web. Click [here](#)

appliquent les directives de la CPA. De plus, son application dans le secteur public permettra d'améliorer la prestation de services. Le niveau de sensibilisation du public de leurs droits s'est nettement amélioré, permettant la protection des consommateurs et le renforcement de leur activisme. Les Semaines du consommateur sont largement diffusées dans le but de renforcer les connaissances des consommateurs et l'activisme au sein des collectivités locales dans le cadre des campagnes sur l'éducation des consommateurs.

L'Institut d'Éthique de l'Afrique du Sud a accueilli la 3e Conférence annuelle sur l'Éthique le 11 mars 2013, réunissant des participants des secteurs public et privé afin de discuter des tendances du respect de l'éthique en Afrique du Sud. Il s'est révélé qu'il reste beaucoup à faire pour éliminer ce que les délégués ont identifié comme étant la cause d'un manque d'éthique, y compris également l'héritage de l'apartheid, le manque de leadership moral dans tous les secteurs et des niveaux élevés de corruption⁴². La Conférence sur l'Éthique est un mécanisme visant à développer une prise de conscience générale et une norme pour la pratique éthique en Afrique du Sud ayant le potentiel pour une acceptation et application vastes.

3.3.5. Gouvernance au sein de la société civile

La gouvernance au sein des organisations de la société civile est d'une importance vitale pour la survie et la mise en œuvre des projets financés dans les communautés. L'adoption d'une méthodologie pour assurer une approche systématique de la gestion des affaires de ces institutions aide les bénéficiaires en assurant la pérennité de l'institution qui leur sera en fin de compte favorable. Les instruments juridiques tels que la Loi sur les organisations à but non lucratif et les dispositions en vertu de la loi sur le Bien-être social constituent la base pour la description des services et non la structure de la gouvernance ni le type d'entreprise.

Les sources traditionnelles de financement pour les ONG sont en baisse et les subventions sont réduites en raison de divers facteurs internes et externes. S'agissant des facteurs externes, le fait que l'Afrique du Sud est considérée comme une économie à revenu intermédiaire a entraîné la réduction des possibilités de financement. En ce qui concerne l'environnement interne de l'Afrique du Sud, la hausse des coûts d'exploitation, la croissance de la dette et l'incapacité pour certaines OSC de soutenir le même niveau de travail qu'auparavant, sont quelques-uns des problèmes qui aggravent la crise de financement. Le niveau de flexibilité en matière de travail a diminué de manière considérable. OSC doivent respecter les plans d'affaires (propositions de financement) tels que présentés et convenus avec leurs partenaires financiers. Un déclin est de même observé dans le nombre d'employés qualifiés étant donné que les secteurs de l'État et d'autres secteurs continuent de recruter du personnel clé du secteur des ONG. Par ailleurs, la crise mondiale du financement, déclenchée par la crise financière et économique de 2008, limite la capacité des OSC à appliquer les normes de gestion d'entreprise préconisées dans le Code royal III. Dans cette situation, les OSC estiment que les exigences de déclaration du Code King III sont onéreuses, étant donné la taille de l'organisation et l'exigence d'utiliser les fonds d'une manière particulière.

⁴² Conference Review, 2nd Annual Ethics Conference, Ethics Institute of South Africa

Les formations de la société civile s'opposent également au Code royal III sur la base de son inapplicabilité, compte tenu de l'objectif de la société civile d'obtenir des avantages sociaux plutôt que financiers. C'est ainsi que le secteur a lancé un Code indépendant de gestion pour les organisations à but non lucratif (OBNL) en Afrique du Sud, le 25 juillet 2012, qui a été soutenu par des organisations faîtières représentant la majorité des OBNL. Pour assurer une application plus large, l'organisme d'exécution du Code royal III a mis en place un comité spécial pour répondre aux préoccupations des organisations à but non lucratif et mettre l'accent sur la pertinence de ses obligations et du Code pour le secteur.

Le Comité susmentionné a tenu des consultations en octobre 2012 et l'Institut des Directeurs de l'Afrique du Sud a publié des notes spéciales sur l'application du Code royal III pour le secteur des organisations à but non lucratif. Ces processus consultatifs nationaux ont permis des discussions approfondies sur la mise en œuvre et la compréhension du Code royal III ainsi que sur la question de savoir si le Code indépendant de gestion doit être appliqué. De manière générale, un consensus a été dégagé dans le secteur des OSC sur l'opportunité d'adopter une certaine forme de codes de gestion d'entreprise. Plus de 50 organisations faîtières et réseaux indépendants ont été notés publiquement comme avoir adopté le Code indépendant de gestion pour les organisations à but non lucratif représentant la plus grande majorité des OBNL.

.

3.4. DÉVELOPPEMENT SOCIO- ÉCONOMIQUE

3.4.1. Accélération du rythme de la réforme foncière et de l'accès aux terres rurales

En Afrique du Sud, l'année 2013 a marqué le centenaire de la Loi Foncière de 1913 qui a été adoptée le 19 juin 1913. Les dispositions de la Loi Foncière limitait l'appropriation des terres africaines à 7 %, dispositions qui ont été par la suite portées à 13 % en vertu de la Loi autochtone de 1936 et de la Loi foncière d'Afrique du Sud. Cette loi empêchait les noirs d'acheter ou d'occuper des terres à moins d'être des employés de Blancs. Toutefois, elle a permis aux Blancs de s'approprier 87 % des terres en laissant les Noirs se débrouiller avec seulement 13 % des terres. C'est dans ce contexte que les Noirs se sont trouvés déplacés sur leurs propres terres. La loi a rendu la vie extrêmement difficile pour les Noirs jusqu'à ce que la Commission de restitution des droits fonciers soit créée en 1994 pour effectuer une réparation équitable aux victimes de la dépossession des terres aux motifs racistes, conformément aux dispositions de la Loi sur la restitution des droits fonciers, 1994 (Loi No 22 de 1994).

La société civile, les syndicats de travailleurs, les entreprises et le gouvernement sont tous pleinement conscients des problèmes dans le domaine de la réforme foncière. Pour sa part, le gouvernement a pris de nombreuses mesures audacieuses pour atténuer et inverser l'impact négatif de cette loi. S'agissant des progrès en termes de performance du gouvernement dans ce domaine, il convient de noter qu'entre 2009 et 2011, environ 823.300 hectares de terres ont été acquises et attribuées à 20.290 bénéficiaires par le biais du programme de redistribution des terres. De même, environ 76.368 revendications territoriales relatives à 2,9 millions

d'hectares de terres ont été réglées. Par ailleurs, 595 exploitations agricoles ont été réhabilitées dans le cadre du programme de redistribution grâce à la reconstruction des infrastructures.

D'autres mesures audacieuses prises par le gouvernement comprennent les énormes investissements réalisés dans le but d'assurer la viabilité des projets de la réforme foncière existants, d'où le lancement du Programme de recapitalisation et de développement. Ce programme vise à revitaliser et à redynamiser les exploitations en ruine dans le cadre de la réforme agraire ainsi que les anciens systèmes d'irrigation dans les bantoustans. Plus de 595 exploitations agricoles sont maintenant à divers stades de développement dans le cadre du Programme de Recapitalisation et de développement (RADP). Progrès réalisés dans ce cadre portent, entre autres, sur la canne à sucre dans le Kwa Zulu- Natal, la viande rouge dans le Free State, du Nord-Ouest et le Nord du Cap, la volaille dans le Nord -Ouest, le Gauteng et Mpumalanga et les agrumes au Cap oriental, Limpopo et au Cap de Ouest. Il convient, toutefois, de surveiller et de soutenir davantage le Programme de recapitalisation et de développement afin de suivre les niveaux d'efficacité.

De plus, des programmes de soutien des petits exploitants sont en cours de révision et un plan pour les petits exploitants a été développé en conformité avec les objectifs du Nouveau chemin de la croissance. Ces plans sont soutenus par un large éventail de programmes agro-alimentaires dans le cadre du Plan d'action pour une politique industrielle (IPAP), y compris l'appui pour le traitement et la mise en conserve du soja, les biocarburants, les industries du meuble et de transformation des produits alimentaires, ainsi que des petites fraiseuses pour la transformation du maïs dans les zones rurales.

S'agissant de la politique visant à répondre aux retards enregistré dans le cadre de la restitution et de la redistribution des terres, le gouvernement a initié des interventions telles que :

- L'élaboration du Projet de loi sur le régime foncier qui vise à assurer la mise en œuvre effective et efficace des mesures relatives aux droits des personnes vulnérables résidant dans les exploitations agricoles;
- Le Livre vert sur la Réforme foncière a été élaboré pour y intégrer un seul système cohérent à quatre niveaux du régime foncier qui garantit que tous les Sud- africains ont un accès raisonnable à la terre avec des droits assurés, afin de satisfaire leurs besoins de base en matière de logement et de moyens de subsistance productifs ;
- La mise en place de la Commission de contrôle de l'allocation des terres visant à améliorer la coordination entre le soutien et l'acquisition ;
- La révision du modèle « Acheteur consentant Vendeur consentant » (WBWS) ;
- Le Parlement est en train d'examiner la date limite pour le dépôt des revendications fixée au 31 décembre 1998. Dès l'approbation de ce processus, les citoyens qui n'ont pas été en mesure de déposer leurs demandes avant l'échéance de 1998, y compris les populations de Khoi et de San, seront en mesure de le faire;
- Le projet de loi sur l'Aménagement des espaces et l'utilisation des terres (avril 2011) cherche à disposer d'un cadre de réglementation cohérent pour l'aménagement des espaces, la gestion, l'utilisation et le développement des terres ; et

- La mise en œuvre du programme du Département du Développement rural et des terres (CRDP) en novembre 2010, a résulté, tel que susmentionné, à la réhabilitation des petites exploitations improductives et commerciales par la construction d'infrastructures.

Toutefois, il est important de noter que les quelques modifications et changements intervenus dans la politique du gouvernement découlent de l'histoire apparente des retards enregistrés dans les processus de la réforme foncière et de l'échec évident de mise en œuvre de certains projets de la réforme foncière. Le gouvernement estime que le modèle de la politique de WBWS a entravé les efforts déployés pour accélérer la réforme foncière, faussé le marché, prolongé terriblement les négociations sur les prix des terres, et rend la réforme foncière de plus en plus financièrement insoutenable pour l'État. Par exemple, si le Modèle « Acheteur consentant vendeur consentant » est poursuivi, un montant de 80 milliards de rands sera nécessaire pour atteindre les objectifs de la réforme foncière du gouvernement. D'autres problèmes qui ont entravé la mise en œuvre comprennent la sélection des bénéficiaires ainsi que le soutien parcellaire des bénéficiaires, l'administration et gestion des terres, notamment dans les communes.

Le Livre vert sur la réforme agraire fournit un cadre politique global dans lequel localiser les initiatives mentionnées ci-dessus afin d'améliorer le rythme et la qualité de la réforme agraire en Afrique du Sud. Le processus de consultation Livre vert sur la réforme agraire a été achevé. Le ministère du Développement rural, en partenariat avec les principales parties prenantes, est en train de procéder à l'analyse des commentaires du public et des observations écrites. Il est prévu que le projet de politique soit bientôt présenté.

Le suivi des progrès et de l'impact des nouvelles initiatives sera très important étant donné le caractère sensible et l'importance de la résolution de la question des terres dans les anciennes colonies de peuplement comme l'Afrique du Sud.

3.4.2. Lutte contre le VIH et le SIDA et d'autres maladies⁴³ transmissibles.

Au cours de la période considérée, le cadre stratégique utilisé Pour orienter les travaux du Ministère national de la Santé est le Plan en 10 points pour la période 2009-2014. Ce plan accorde la priorité, entre autres, à la lutte contre le VIH / SIDA. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan, le Ministère de la Santé a également signé l'Accord négocié de prestation de services (NSDA) 2010-2014 avec divers ministres du Cabinet et avec tous les 9 membres des conseils exécutifs (MEC) sur la santé dans les neuf provinces pour s'assurer que le secteur de la santé peut mettre en œuvre le (NSDA).

Le Conseil national de la santé est le forum pour la mise en œuvre du NSDA et se réunit à intervalles réguliers pour assurer le leadership du secteur de la santé. En dirigeant les efforts du pays vers la mise en œuvre du NSDA 2010-2014, la galvanisation du secteur de la santé est axée sur la sensibilisation et la mobilisation de la communauté par le biais de campagnes et vise à promouvoir et à assurer la santé. Trois campagnes réussies ont été mises en œuvre en

⁴³ Certains faits et chiffres sont tirés des annual reports of the national Department of Health for the Financial Year 2010/2011

accord avec ce thème, à savoir : la Campagne pour le service de conseils et de dépistage du VIH (HCT), la campagne communautaire pour la lutte contre tuberculose et la campagne de vaccination.

En Avril 2010, le Président a lancé la campagne pour le HCT. À la fin de l'exercice 2010/2011 un total de 14 millions de personnes avait accepté le test de dépistage. Ce moment décisif a enregistré une croissance triple par rapport aux tendances antérieures. L'approche communautaire pour la lutte contre la tuberculose a intégré un programme actif pour dépister les personnes atteintes de tuberculose, tester leurs membres de famille et se rendre à leurs domiciles pour donner des conseils sur le VIH. Cette campagne a atteint plus de 20 000 familles avant fin mars 2011.

Depuis janvier 2013, plus de 20 millions de Sud- Africains connaissent leur statut sérologique et ont suivi des conseils. La récente enquête effectuée par le Conseil de recherches en sciences humaines (HSRC) en 2012 a révélé que plus de 2 millions de personnes étaient sous traitement antirétroviral (ART) à la mi-2012. Cette augmentation importante de la couverture du traitement antirétroviral dans le pays a eu un impact majeur sur la survie des personnes vivant avec le VIH, dont la prévalence était plus importante chez les groupes plus âgés. Cette couverture plus vaste, même au niveau provincial, est attribuable à l'amélioration de l'accès aux ART en fonction des investissements du gouvernement dans le programme de traitement antirétroviral.

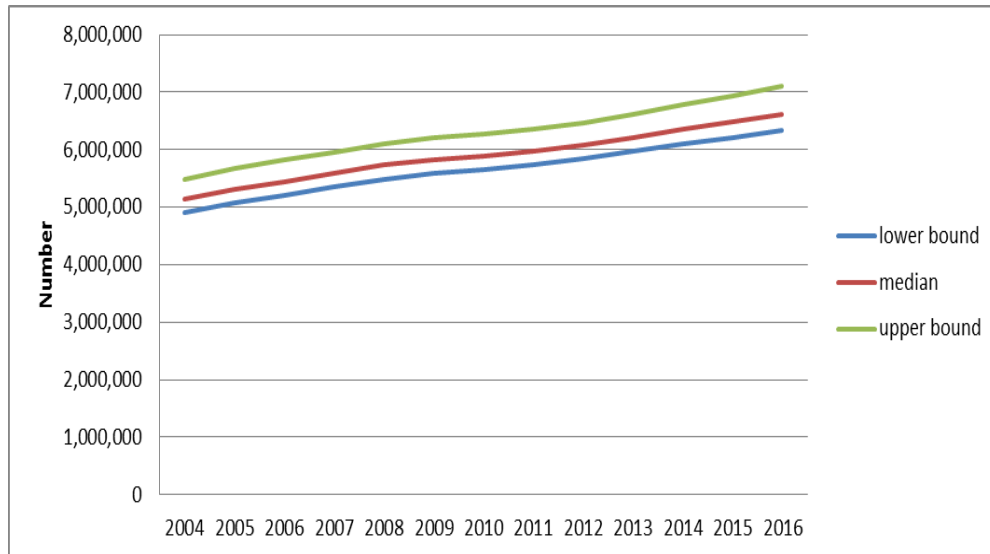
Ceci a été réalisé en augmentant les centres des services ART de 490 en février 2010 à 3000 en avril 2012. Il y a eu également une augmentation du nombre d'infirmières certifiées pour initier le traitement ART de 250 personnes en février 2010 à 10 000 en avril 2012.

Au cours de la même période, le gouvernement a effectué 320.000 circoncisions médicales, en tant qu'un mécanisme efficace pour limiter la propagation du VIH par les hommes. Des efforts sont de même déployés pour réduire la transmission du sida de la mère à l'enfant. Le gouvernement a réduit la transmission du VIH de la mère à l'enfant de 8 % en 2008 à 3,5 % en 2011, voire à 2,5% dans le cas de la province du KwaZulu-Natal, soit une réduction de plus de 50% qui a sauvé 30 000 bébés en leur évitant de contracter le VIH de leurs mères. Une réduction considérable des prix des médicaments contre le VIH a également été réalisée. Le Département national de la Santé (Ndoh) a attribué un marché d'une valeur de 4,2 milliards de rands sur une durée de deux ans pour l'achat des ART. Le Ministère a modifié les stratégies habituelles de passation de marchés qui ont abouti à une économie de 53 % (soit 4.4 milliards de rands). L'avantage de ces économies pour les Sud-Africains est que le secteur de la santé sera en mesure de traiter plus de patients avec la même enveloppe budgétaire.

Une initiative innovante lancée par le Ministère de la Santé au cours de la période considérée est l'administration des ART à dose unique, une intervention qui a été lancée en 2013. Environ 180.000 patients séropositifs vont bientôt commencer à prendre une combinaison à dose fixe d'antirétroviral (ART), ce qui implique la prise d'un au lieu de trois à cinq pilules par jour, réduisant le risque de lassitude du traitement par les patients.

The nombre de personnes vivant avec le VIH en Afrique du Sud en 2012 a augmenté de 5,2 millions en 2005 à 6,1 millions en 2012⁴⁴. L'augmentation du nombre de personnes vivant avec le VIH est attribuable à l'amélioration de l'accès au traitement antirétroviral, qui a prolongé l'espérance de vie.

Schéma.1. Nombre de personnes vivant avec le VIH en Afrique du Sud (2004-2012
Estimations basées sur le modèle du Spectrum).



Source : HSRC VIH & SIDA Enquête de 2012 sur la population.

Les résultats de l'enquête sur la population effectuée par le HSRC en 2012 a révélé qu'environ 6,4 millions de personnes vivaient avec le VIH et le sida en 2012⁴⁵. Trois provinces – le KwaZulu-Natal, le Gauteng et le Cap oriental ont représenté plus de 50 % de la proportion de personnes vivant avec le VIH en Afrique du Sud. Toutes les provinces ont plus de personnes vivant avec le VIH au cours des années depuis 2004. La prévalence du VIH a atteint son maximum chez les femmes âgées de 30 à 34 ans au taux de 36,8 % chez les hommes et à 24,2% pour le groupe⁴⁶ d'âge 35 à 39 ans. Dans cette enquête, la prévalence a atteint son sommet 5 ans plus tard pour les hommes et pour les femmes, par rapport aux trois enquêtes précédentes de 2002, 2005 et 2008, ce qui reflète également une couverture accrue du traitement ART.

⁴⁴ Human Sciences Research Council (HSRC) HIV&AIDS Population Survey 2012.

⁴⁵ Human Sciences Research Council (HSRC) HIV&AIDS Population Survey 2012.

⁴⁶ Human Sciences Research Council (HSRC) HIV&AIDS Population Survey 2012.

Figure 1: HIV prevalence by age and sex, South Africa, 2012

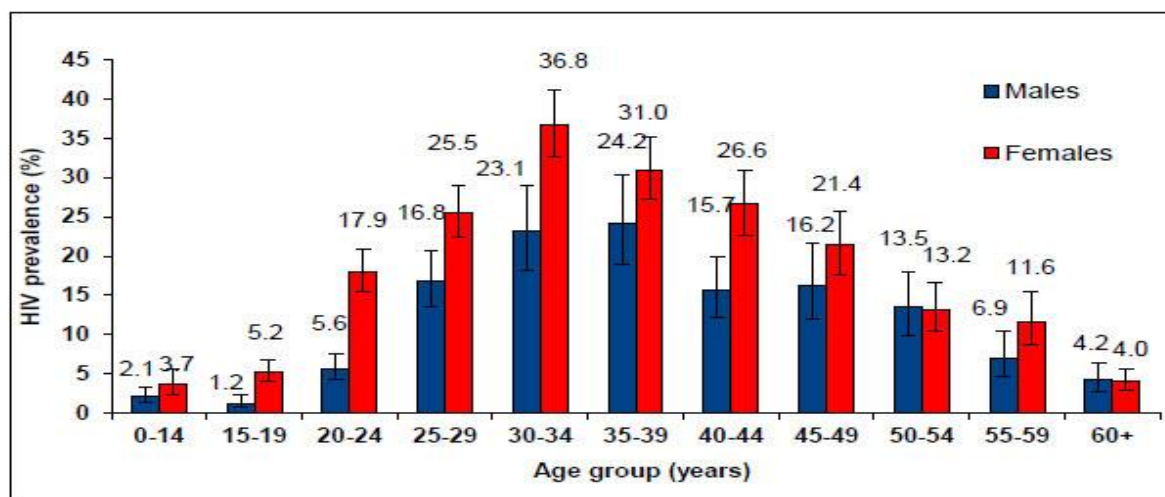
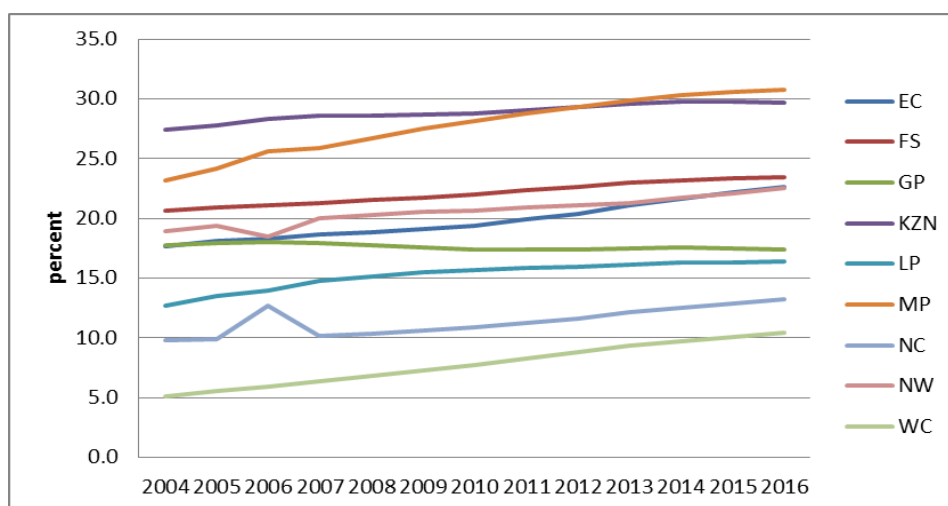


Schéma 1 : Prévalence du VIH par âge et sexe en Afrique du Sud

Une réalisation majeure est la baisse de la prévalence du VIH chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans, passant de 10,3 % en 2005 à 8,7% en 2008 et à 7,3% en 2012⁴⁷. Des années successives de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant et les programmes de prévention du VIH pour les jeunes semblent avoir eu l'effet nécessaire de la réduction de la prévalence du VIH dans cette catégorie d'âge.

L'épidémie de VIH reste féminisée avec le groupe d'âge clé des adultes de 15 à 49 ans, la prévalence du VIH étant de 23,3% chez les femmes et de 13,3% chez les hommes. Il ya une différence de 10 % entre les sexes qui indique que le poids de l'épidémie est encore supporté davantage par les femmes.



⁴⁷ Human Sciences Research Council (HSRC) HIV&AIDS Population Survey 2012.

Le Schéma 2 ci-dessus reflète l'accroissement, dans les provinces, de la prévalence de personnes vivant avec le VIH (Mpumalanga, KwaZulu-Natal et Cap oriental, comptaient pour 50 % de la prévalence des PVVIH) en 2012.

Source : Enquête effectuée CRSS VIH & SIDA Enquête 2012 de la population.

En 2012, trois provinces du Kwazulu- Natal, Gauteng et du Cap oriental ont représenté plus de 50 % du nombre de PVVIH en Afrique du Sud. C'est en grande partie du fait que le KZN et le Gauteng sont les provinces les plus peuplées de l'Afrique du Sud. La prévalence estimée du VIH (proportion de personnes vivant avec le VIH dans le pays) est passée de 10,6 % dans l'Enquête de 2008 sur les ménages des personnes vivant avec le VIH à 12,3% en 2012⁴⁸.

Un résultat encourageant est que davantage de Sud-Africains connaissent leur statut de VIH (voir schéma 3). Ceci est largement dû au succès de la campagne de conseils et de dépistage du VIH (HCT) lancée par la présidence en novembre 2009. Toutefois, les femmes sont considérablement plus au courant de leur statut de VIH que les hommes en raison des effets supplémentaires du programme de prévention de la transmission du sida de la mère à l'enfant (PTME)

Figure 3: Awareness of own HIV status, South Africa 2012

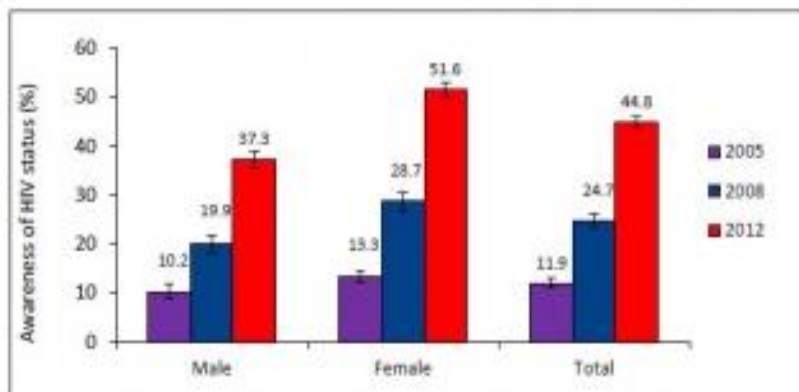


Schéma 3. Connaissance de son propre statut sérologique, Afrique du Sud 2012.

Source : Enquête du HSRC effectuée en 2012 sur la population vivant avec le Sida.

Un constat inquiétant est que la prévalence du VIH chez les personnes non mariées est le double de celle chez les personnes mariées, à 19, 2 % contre 9,8 %⁴⁹. La proportion de personnes non mariées en Afrique du Sud est élevée au taux de 69,4 % chez la population de

⁴⁸ Human Sciences Research Council (HSRC) HIV&AIDS Population Survey 2012.

⁴⁹ Human Sciences Research Council (HSRC) HIV&AIDS Population Survey 2012.

16 ans (âge légal du mariage) et plus. Comme le montre le schéma, les personnes qui ne sont pas mariées sont plus susceptibles de déclarer avoir eu des partenaires sexuels multiples dans les 12 derniers mois.

Sexe	Marié e avec 2+ partenaires	Non marié avec 2+ partenaires (%)
Hommes	5.4	28.7
Femmes	<1	7.2
Total	3	17.9

Tableau 1. Partenaires sexuels multiples au cours des 12 derniers mois par situation matrimoniale et par sexe, Afrique du Sud 2012.

Source : Enquête du HSRC effectuée en 2012 sur la population vivant avec le Sida.

La promotion et la distribution de préservatifs est un pilier du programme national de prévention. En 2012, une diminution de l'utilisation du préservatif a été observée dans tous les groupes d'âge, bien que, pour les jeunes hommes de 15 à 24 ans, la proportion faisant état d'utilisation de préservatif lors du dernier rapport sexuel est restée élevée au taux de 67,4%. C'est aussi le groupe qui a signalé la plus forte proportion de multiples partenaires sexuels à un taux de 34,6 %⁵⁰.

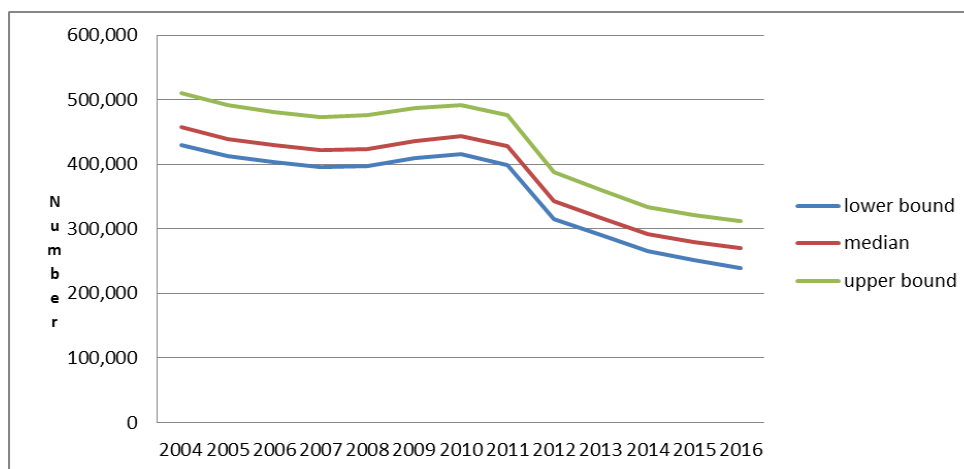


Schéma 4. Nouvelles infections au niveau national en 2004-2016.

Source : Modélisation du Spectrum de NDOH / ONUSIDA, 2012.

⁵⁰ Human Sciences Research Council (HSRC) HIV&AIDS Population Survey 2012.

Le résultat positif dans la lutte contre le VIH et le SIDA en Afrique du Sud est la baisse significative de l'incidence du VIH en Afrique du Sud entre 2004 et 2012. En 2012, 370.000 nouvelles infections de VIH ont été estimées en Afrique du Sud par rapport à 540.000 nouvelles infections en 2004⁵¹. Le taux de nouvelles infections de VIH (incidence du VIH) a diminué de 2 % en 2004 à 1,4% en 2012 - soit une réduction de 30%⁵². Selon le logiciel Spectrum le nombre de nouveaux incidents du VIH a diminué d'un quart entre 2004 et 2012, soit de 460.000 à 350.000 cas, et devrait diminuer progressivement à 270.000 d'ici 2016.

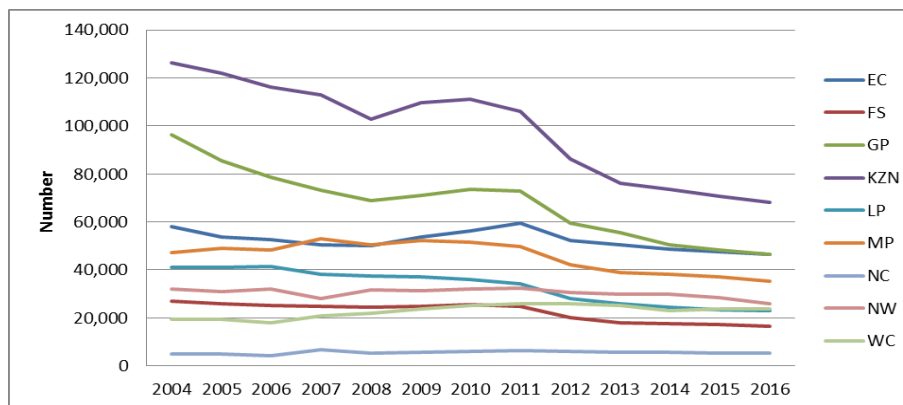


Schéma 5. Nouvelles infections par province, Afrique du Sud, 2004-2016.

Source : Modélisation du Spectrum de NDOH / ONUSIDA, 2012.

Presque toutes les provinces ont enregistré une diminution du nombre de nouvelles infections , en particulier Gauteng (38 %) , le KwaZulu-Natal (32 %) , Limpopo (32 %) et Free State (26 %) ⁵³. Trois provinces, à savoir, Mpumalanga, Cap Nord-Ouest et Cap oriental, ont enregistré des taux modestes de la baisse du nombre de nouvelles infections de 11 %, 6 % et 5 % respectivement ⁵⁴. Toutefois, deux provinces, à savoir le Cap ouest et le Cap Nord ont enregistré respectivement ⁵⁵ une augmentation de 32 % et 20 % des nouvelles infections. La migration et les facteurs structurels liés aux activités des industries d'exploitation minière et de construction sont écologiquement en corrélation avec cette augmentation et appelle à des interventions structurelles dans les programmes de prévention du VIH et l'implication des groupes des départements ministériels responsables de l'économie, au-delà de celui de la santé.

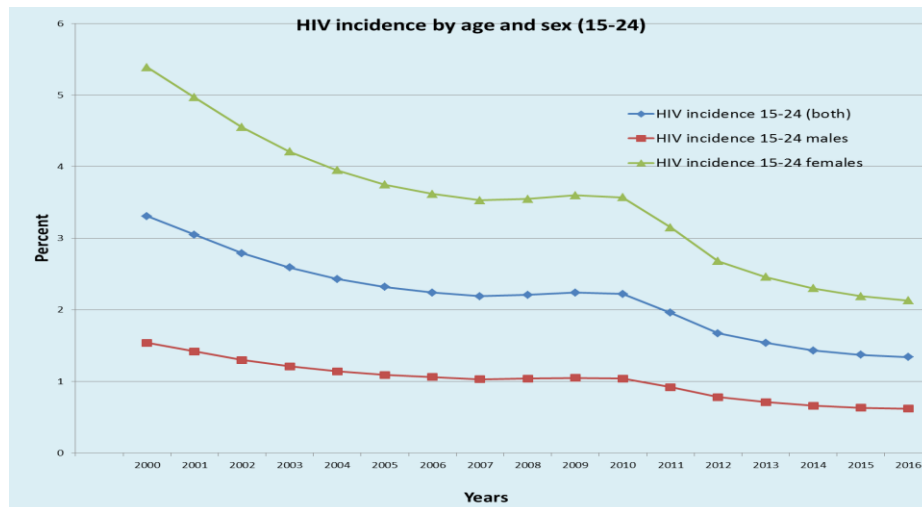
⁵¹ Voir NDOH/UNAIDS Spectrum Modelling Report, 2012

⁵² Voir NDOH/UNAIDS Spectrum Modelling Report, 2012

⁵³ Voir NDOH/UNAIDS Spectrum Modelling Report, 2012

⁵⁴ Voir NDOH/UNAIDS Spectrum Modelling Report, 2012

⁵⁵ Voir NDOH/UNAIDS Spectrum Modelling Report, 2012



Le schéma 6 montre les nouvelles infections chez les jeunes de 15 à 24 ans.

Source : Modélisation du Spectrum de NDOH / ONUSIDA, 2012.

Le succès de la lutte contre la VIH, tel que déjà mentionné, est enregistré chez le groupe de jeunes. Non seulement il y a une baisse de la prévalence chez les jeunes de 15 à 24 ans, une baisse de l'incidence (nouveaux cas) est également enregistrée. L'incidence du VIH chez les 15 à 24 ans (pourcentage de personnes séronégatives sensibles qui sont infectées chaque année) a diminué du taux de 2,2 % en 2009 à 1,7% en 2012 et est estimé baisser à 1,3 % en 2016⁵⁶. En 2012 il y avait environ 170 000 nouvelles infections chez les jeunes de 15 à 24 ans⁵⁷. Le nombre de nouvelles infections de VIH chez les jeunes femmes (15 à 24 ans) a de même chuté de près d'un quart de 160.000 en 2004 à 120.000 en 2012⁵⁸. Les plus fortes baisses ont été enregistrées dans le Gauteng et le KwaZulu -Natal. Toutefois, l'écart entre le nombre d'infections chez les jeunes femmes et les hommes reste élevé. Les données montrent que les jeunes femmes sont particulièrement touchées (130.000 femmes contre 40.000 hommes).

⁵⁶ Voir NDOH/UNAIDS Spectrum Modelling Report, 2012

⁵⁷ Voir NDOH/UNAIDS Spectrum Modelling Report, 2012

⁵⁸ Voir NDOH/UNAIDS Spectrum Modelling Report, 2012

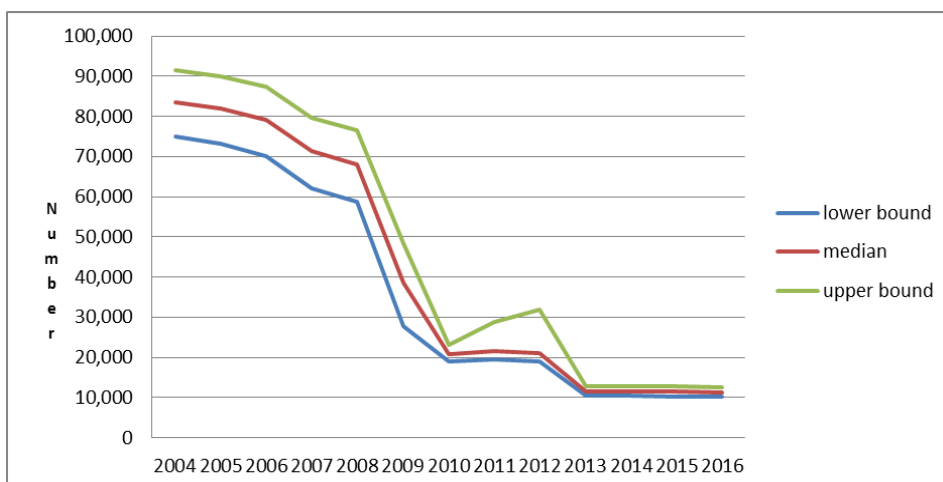
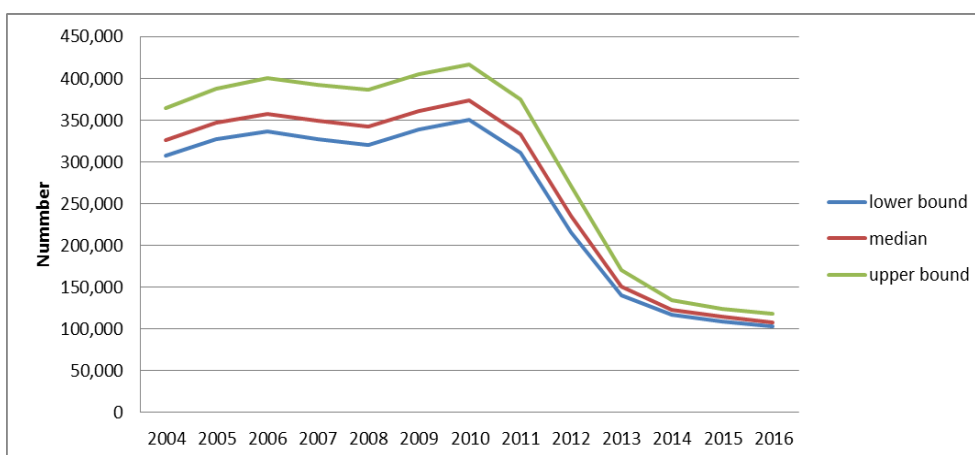


Schéma 7 : Nombre de nouvelles infections de VIH chez les enfants de 0 à 14 ans – Données nationales (2004-2016).

Source : Modélisation du Spectrum de NDOH / ONUSIDA, 2012.

Ce succès démographique est encore plus prononcé dans la réduction des nouvelles infections chez les enfants 0 à 14 ans. Le nombre de nouvelles infections de VIH chez les enfants a été réduit de 75 % entre 2004 et 2012, étant donné l'augmentation des services de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant de 83% en 2012. Cette augmentation des services a permis à près de 240 000 femmes enceintes vivant avec le VIH d'accéder à des médicaments pour garder leurs bébés sans être contaminés (voir schéma 7).

Grâce à ces interventions et services, le taux de transmission de la mère à l'enfant a chuté d'environ 77 %⁵⁹. Les taux de transmission de la mère à l'enfant ont chuté des niveaux de plus 15 % en 2004 à des niveaux bas de 2% pour au moins la moitié des provinces en 2012 (Gauteng, Mpumalanga, Cap Nord, Cap Nord-ouest Cap orientale). À l'échelle nationale, il devrait baisser à environ 2 % à compter de 2013.



⁵⁹ Voir NDOH/UNAIDS Spectrum Modelling Report, 2012

Schéma 8: Décès annuels dus au VIH – Niveau national (2004 – 2016).

Source: Statistique Afrique du Sud, 2012.

Un impact démographique encore plus important et le succès de la lutte contre le VIH et le SIDA a été la baisse du nombre de décès liés au sida au fil du temps. L'Afrique du Sud a connu une baisse d'au moins 30 % du nombre de décès liés au sida (chez tous les groupes d'âge) depuis 2004⁶⁰. Le nombre estimé de décès a diminué de 330 000 [310,000 à 360,000] en 2004 à 240.000 [210.000-270.000] en 2012⁶¹.

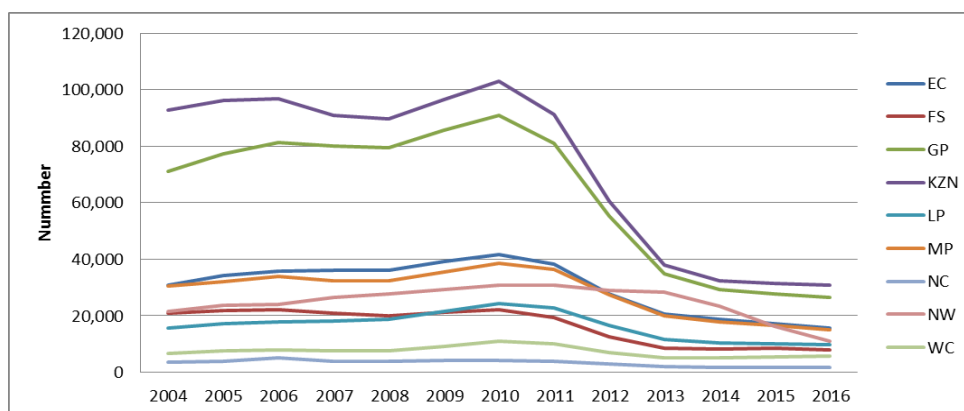


Schéma 9: Décès annuels dus au sida –Provinces (2004-2016).

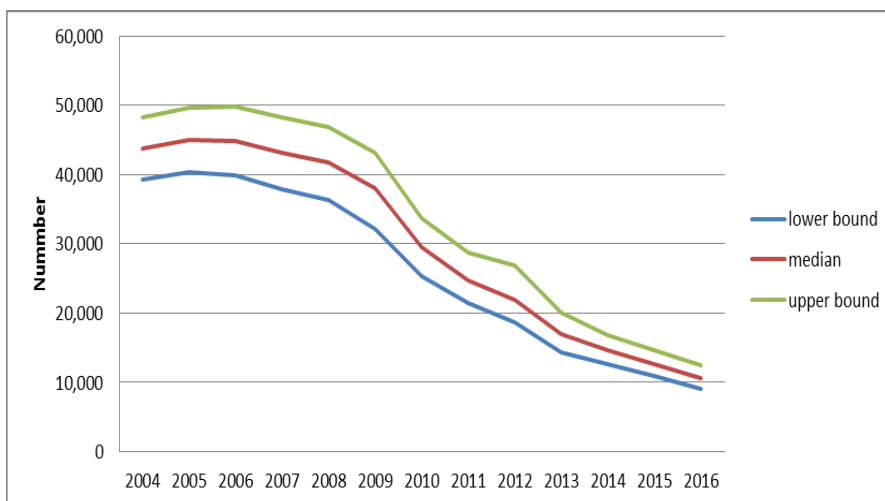
Source: Statistique Afrique du Sud, 2012.

De plus, une autre découverte d'importance économique et démographique est que, en 2012, les provinces de KwaZulu- Natal et Gauteng ont évité le plus grand nombre de décès dus au SIDA. Au cours de la période 2010-2012, les décès liés au sida ont diminué de près de 40% dans les provinces de Free State, KwaZulu-Natal, Gauteng et du Cap Ouest, respectivement⁶². Les provinces de Mpumalanga, Cap Nord, Cap orientale et Limpopo, avaient une moyenne de 30 % dans la réduction des décès liés au sida. Les décès liés au SIDA chez les enfants âgés de 0 à 14 ans ont aussi diminué de plus de 60% dans le Gauteng, Free State et Cap Ouest.

⁶⁰ Voir NDOH/UNAIDS Spectrum Modelling Report, 2012

⁶¹ Voir NDOH/UNAIDS Spectrum Modelling Report, 2012

⁶² Voir NDOH/UNAIDS Spectrum Modelling Report, 2012



Source: Statistique Afrique du Sud, 2012.

Les décès liés au SIDA chez les enfants âgés de 0- à 14 ans ont diminué d'un pourcentage plus élevé par rapport aux groupes⁶³ d'âge adulte. Chez les enfants de 0 à 14 ans, les décès liés au sida ont diminué de 50 % entre 2004 et 2012⁶⁴. Environ 20.000 décès liés au sida sont survenus chez des enfants en 2012, comparativement à 40.000 en 2004 (Schéma 10).

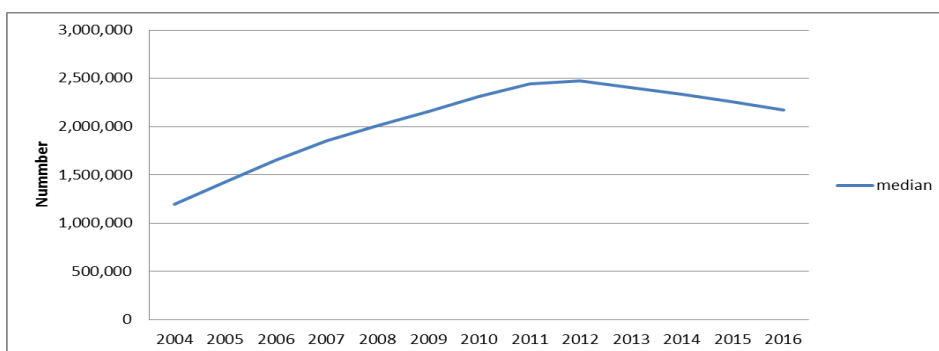


Schéma 11 : Nombre d'orphelins du sida.

Source: Statistique Afrique du Sud, 2012.

La baisse de la prévalence et de l'incidence chez les enfants est validée par un plateau du nombre d'orphelins du sida de 2. 500.000 en 2012⁶⁵. Ce nombre devrait diminuer à une moyenne proche de 2.000.000 d'ici 2016.

⁶³ Voir Statistics South Africa Report, 2012

⁶⁴ Voir Statistics South Africa Report, 2012

⁶⁵ Voir Statistics South Africa Report, 2012

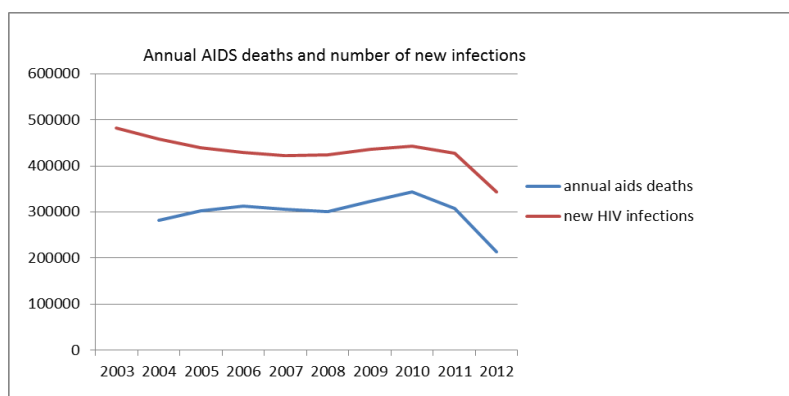


Schéma 12 : Baisse des décès dus au SIDA et nouvelles infections

Source: Statistics.SA 2012.

Le schéma 12 ci-dessus indique une baisse tant des décès liés au Sida que des nouvelles infections au niveau national. Ces chiffres sont une indication que l'Afrique du Sud est sur la voie de la réduction du nombre de décès dus au sida et des nouvelles infections de VIH et que le pays a fait d'énormes progrès dans la lutte contre la propagation de ce fléau. Une part du succès perceptible de l'Afrique du Sud peut être attribuée à la combinaison des bénéfices liés à la couverture sanitaire du traitement antirétroviral des adultes de 82% [78 % à 85], à la couverture de la PTME de 83 % [75 % à 90 %], et à la couverture des enfants (0 à 14 ans) de 63 % [57 à 69], respectivement⁶⁶.

Outre les initiatives déjà mentionnées, le gouvernement d'Afrique du Sud a assuré que le service public, en tant qu'un moteur de prestation de services devrait relever le défi du VIH et du sida. Par exemple, depuis le lancement du Programme du Plan stratégique national (PSN) 2012-2016, le système médical des employés du gouvernement (GEMS) a fait rapport d'une croissance mois à mois sur le programme de gestion de la maladie (VIH DMP).

Les tableaux ci-dessous indiquent le nombre de personnes inscrites dans le programme VIH de janvier 2012 à septembre 2013, en croissance totale et en pourcentage. En moyenne, la croissance a été d'environ 1 % par mois du 1er janvier 2012 à septembre 2013, période de mise en œuvre PSN. Le nombre total des personnes inscrites dans le programme de gestion des maladies liées au VIH était de 101.908 en septembre 2013⁶⁷.

⁶⁶ Voir Statistics South Africa Report, 2012

⁶⁷ Voir Government Employee Medical Scheme Annual HIV&AIDS Preliminary Report, 2012.

Monthly growth in GEMS HIV Disease management programme (HIV DMP)

Summary all options 2012	Jan	Feb	Mar	April	May	Jun	Jul	Aug	Sep	Oct	Nov	Dec
Total DMP members	72,813	74,726	76,564	78,097	79,938	81,518	83,518	84,985	86,534	88,359	89,850	90,791
HIV DM monthly growth	1,72%	2,63%	2,46%	2,00%	2,36%	1,98%	2,13%	2,08%	1,82%	2,11%	1,69%	1,05%

Summary all options 2013	Jan	Feb	Mar	April	May	Jun	Jul	Aug	Sep
Total DMP members	92,361	93,325	95,044	97,037	98,488	98,473	99,735	100,936	101,908
HIV DM monthly growth	1,07%	2,02%	2,18%	2,39%	2,21%	2,21%	1,91%	1,84%	1,59%

Tableaux 2&3: Croissance mensuelle enregistrée dans le Plan médical des employés du gouvernement (GEMS); Programme de gestion de la maladie du VIH (HIV DMP) 2012-2013.

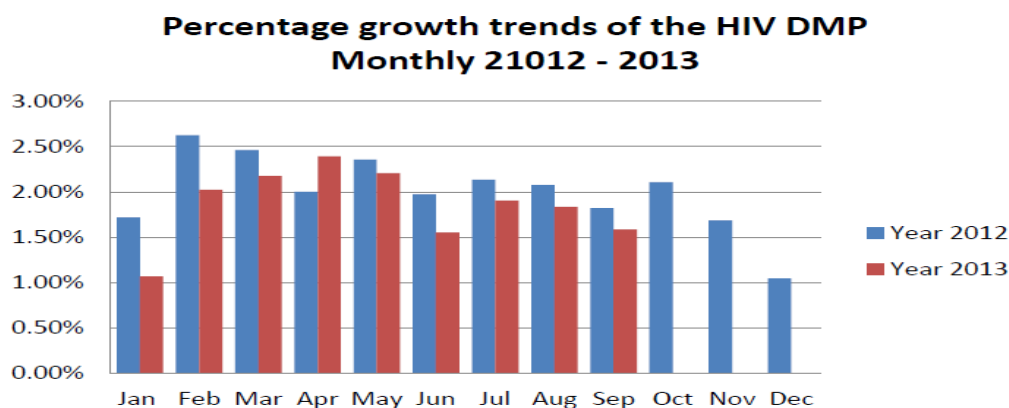


Schéma 13. Tendances de la croissance en pourcentage de VIH, DMP VIH par mois, au titre des années civiles 2012 et 2013.

Source : Rapport préliminaire annuel du GEMS sur le VIH/SIDA.

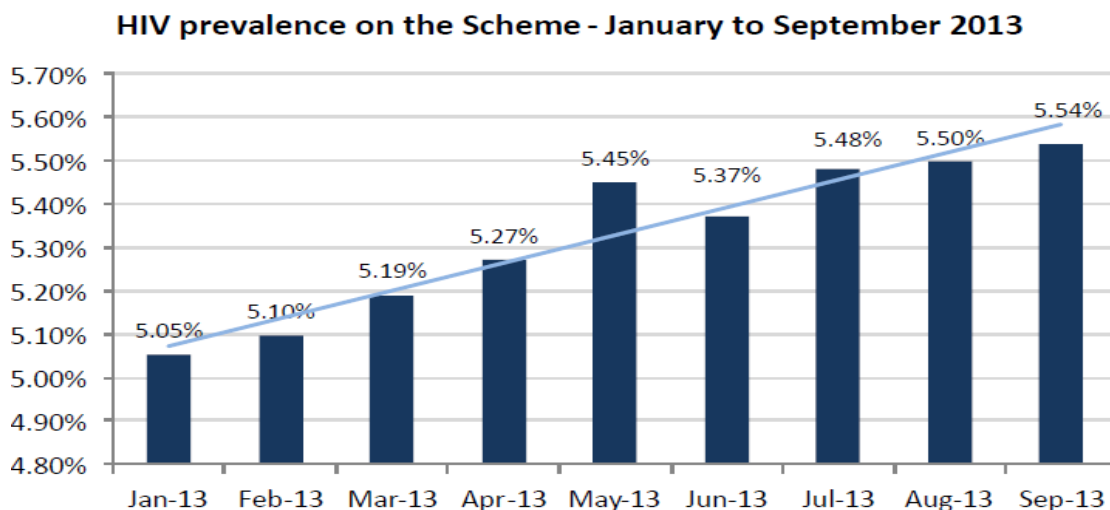


Schéma 14. Les tendances de la croissance dans la prévalence du VIH chez les membres du GEMS.

Source : Rapport préliminaire annuel du GEMS sur le VIH/SIDA.

Dans la deuxième année de la mise en œuvre du PSN 2013 une croissance visible a été enregistrée dans le pourcentage des membres du GEMS qui sont séropositifs.

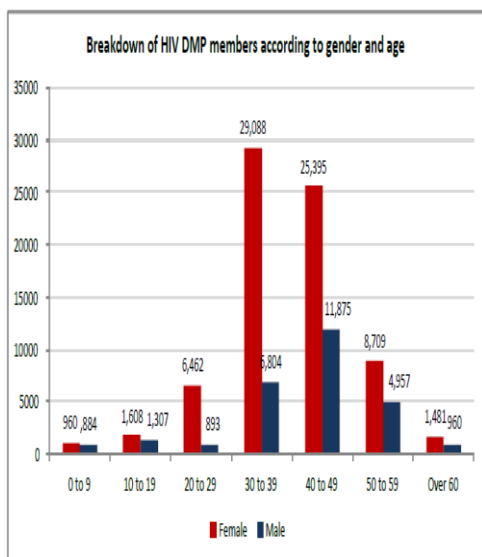


Figure 1: HIV prevalence by age and sex, South Africa, 2012

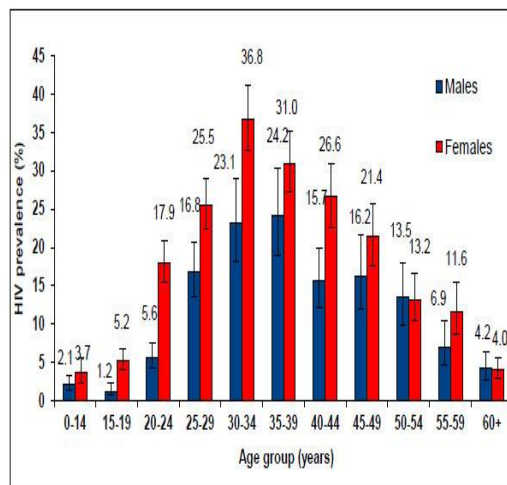


Schéma 15. Comparaison de l'âge moyen des personnes séropositives dans le programme GEMS et en Afrique du Sud.

Source : Rapport préliminaire annuel du GEMS sur le VIH/SIDA et Enquête du HSRC effectuée en 2012 sur la population vivant avec le VIH/Sida.

L'âge médian des personnes séropositives enregistrées dans le programme de gestion des maladies GEMS est le groupe d'âge de 30 à 39 ans en corrélation avec celui au niveau national tel que rapporté par le HRSC en 2012. (Voir schéma 5 ci-dessus). Cela implique que la fonction publique dispose d'un nombre sans précédent de personnes (femmes en particulier) qui sont séropositives et qui sont sous traitement. Le DPSA a établi un partenariat avec l'Association nationale des personnes vivant avec le VIH (NAPWA) et le groupe Futures pour créer un forum des employés séropositifs afin d'assurer l'observance et l'appui du traitement.

Tel que susmentionné, le nombre total de membres GEMS sur ART est de 101,908, dont la majorité d'entre eux sont des professionnels sur l'option d'Emeraude. Les options Sapphire et Beryl sont des catégories inférieures de l'échelle de salaires des employés. Les options Ruby et Onyx sont les plus élevées qui sont habituellement prises par les cadres supérieurs. La corrélation écologique des membres GEMS membres sur ART et leurs options d'adhésion indiquent que la plupart de nos professionnels sur ART suivis par les catégories des cadres intermédiaires aux cadres supérieurs qui suivent des programmes ART, pré- ART, PTME et PEP.

Option	ART	Pre-ART	MTCPT	PEP	Total
Sapphire	1,680	308	42	3	2,033
Beryl	878	175	18	6	1,077
Emerald	75,769	12,341	2,240	475	90,825
Ruby	4,788	715	165	28	5,696
Onyx	2,021	210	25	21	2,277
Total	85,136	13,749	2,490	533	101,908

Tableau 5: membre GEMS sur ART, Pré-ART, PTME et PEP en fonction des options de bénéfice.

Pourcentage des membres qui s'inscrivent directement dans le programme de thérapie antirétrovirale (ART).

Source: Programme gouvernemental d'aide médicale aux employés.

Le tableau 6 ci-dessous montre la proportion des membres qui ont rejoint le DMP VIH et se sont enregistrés directement dans le programme ART. Ces membres ont eu un compte de CD4 inférieur à 350 lors de leur inscription.

	Jan	Feb	Mar	Apr	May	Jun	Jul	Aug	Sep	Oct	Nov	Dec
2012	79.05%	79.25%	79.34%	78.80%	77.62%	76.52%	74.50%	76.91%	76.53%	72.58%	67.38%	72.52%
2013	91.77%	91.93%	89.59%	86.37%	85.00%	85.31%	85.60%	85.85%	86.10%			

Tableau 6: Le tableau montre une augmentation de la couverture de traitement au cours des deux premières années de mise en œuvre du PSN.

Source : Rapport préliminaire annuel du GEMS sur le VIH/SIDA.

Le tableau 7 ci-dessous montre une réalisation importante dans la deuxième année de la phase de mise en œuvre du PSN, à savoir que les inscriptions tardives ont diminué depuis janvier 2013. Ce qui reflète la pro-activité du programme en ce qui concerne le dépistage et l'inscription précoces promus par la campagne de HCT.

	Jan-13	Feb-13	Mar-13	Apr-13	May-13	Jun-13	Jul-13	Aug-13	Sep-13
% members enrolling with a CD4 count below 200/mm3	44.06%	38.28%	33.35%	32.90%	33.85%	32.93%	32.06%	33.00%	32.10%

Tableau 7 : diminution significative du pourcentage des membres du GEMS qui s'inscrivent tardivement avec un compte de CD4 inférieur à 200/mm3.

Source : GEMS.

De plus, le gouvernement a enregistré des progrès considérables en matière de lutte contre le VIH et le SIDA à la suite de la campagne de HCT comme en témoigne le nombre de personnes sur traitement pré-ART traitement. Cette amélioration a été importante au cours de la période considérée.

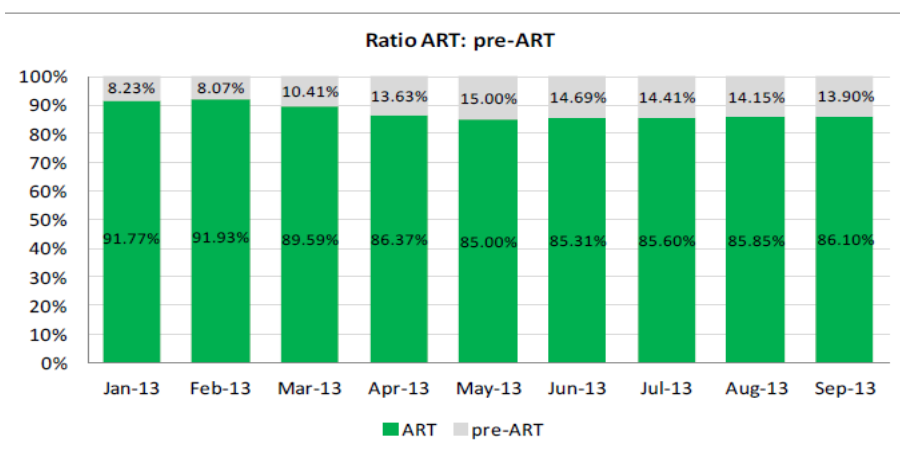


Schéma 6. Augmentation de la proportion des membres du GEMS sur traitement ART et pré-ART dans la 2^{ème} année de mise en œuvre du PSN.

Source: GEMS.

En janvier 2012, 18.908 membres étaient déjà traité avec la combinaison⁶⁸ de dose fixe. Cela représente 30,7 % des membres sur le programme ART. Ce nombre a augmenté progressivement depuis lors, tel qu'illustré dans le Tableau 8 ci-dessous. En septembre 2013, les 51.141 membres étaient autorisés à prendre le traitement FDC, représentant 60,07 % des membres sur traitement ART⁶⁹.

		Jan	Feb	Mar	Apr	May	Jun	Jul	Aug	Sep	Oct	Nov	Dec
2012	Number	18908	20627	22301	23508	25043	26411	27811	29180	30329	31822	33076	33959
	Percentage	30.07%	32.02%	33.84%	35.02%	36.50%	37.82%	39.07%	40.22%	41.11%	42.35%	43.41%	44.15%
2013	Number	36942	40113	43936	47771	51962	54617	48490	50162	51141			
	Percentage	47.44%	51.67%	55.61%	59.21%	63.13%	66.38%	58.19%	59.48%	60.07%			

Tableau 8: Augmentation du nombre et de la proportion des membres du GEMS traités par la combinaison de dose fixe dans les deux premières années de mise en œuvre du PSN.

Source: GEMS.

Outre les interventions ci-dessus, l'Afrique du Sud a enregistré des progrès remarquables dans ses tentatives visant l'intégration des programmes de lutte contre le VIH et le SIDA au sein du gouvernement. Au cours de la période considérée, plusieurs projets ont été mis en œuvre avec succès dans le cadre du plus vaste travail d'intégration de la lutte contre le VIH et le SIDA dans les départements nationaux et provinciaux. Les programmes de sensibilisation de certains ministères devaient être menés pour renforcer leur implication dans la lutte contre le VIH et le sida en fonction de leurs mandats uniques sans laquelle la lutte contre le VIH et le SIDA reste insuffisante, inefficace et non durable. Certains de ces services comprennent, le ministère du Travail, les Services correctionnels, le Ministère de la Fonction publique et de l'Administration, le ministère de la Justice et du développement constitutionnel, le ministère de l'Environnement, le ministère de l'Éducation de base, le ministère de l'Enseignement supérieur, l'Autorité nationale chargée des poursuites, et le ministère en charge du suivi et de l'évaluation de la performance.

Le ministère du Travail a développé ses deux premiers plans opérationnels en se focalisant sur la campagne de HCT, la promotion du traitement par le biais des programmes de gestion des maladies et la protection de la maternité à travers le pilotage du service de Soins de l'enfant dans ses locaux. De plus, le ministère du Travail a actualisé le Code de bonnes pratiques de gestion du VIH et du sida sur le lieu de travail et élaboré le Guide technique consultatif sur le VIH et le sida pour tous les employeurs du secteur public et privé, y compris les partenaires sociaux d'organisations syndicales et communautaires. Ce guide technique consultatif appelle toutes les parties prenantes à intégrer la lutte contre le VIH et le SIDA conformément au PSN

⁶⁸ Voir Government Employee Medical Scheme Annual HIV&AIDS Preliminary Report, 2012.

⁶⁹ Voir Government Employee Medical Scheme Annual HIV&AIDS Preliminary Report, 2012.

2012-2016, à gérer le VIH et le sida à la fois comme un lieu de travail et un problème de développement, conformément à la recommandation 200 de l'OIT de 2010.

De plus, le ministère a accordé la priorité au contrôle du monde du travail en vue de se conformer aux Directives de l'assistance technique pour l'année financière 2013-2014. Cette année, le plaidoyer inclura les entités rattachées au ministère telles Productivity SA et NEDLAC en vue de l'intégration de la lutte contre le VIH et le sida dans leurs mandats fondamentaux. Toutefois, quelques-unes des questions de politique émergentes liées aux travaux et aux programmes du ministère comprennent la Protection de la maternité sur la base de l'appel lancé dans la Déclaration de Tshwane, le Dialogue politique sur le cadre d'orientation de l'autonomisation économique, qui fait partie du Programme de l'autonomisation économique de l'Afrique australe et de l'Est mené par l'OIT le long des principaux corridors de transport. Ce dernier programme est réalisé en collaboration avec l'OIT, le SANAC, le DPSA, le DoT, le DoC, le DED, le Trésor national, le DMR, le DPE et le DE. Les Partenaires de la société civile participant comprennent les fédérations des trois syndicats le COSATU, le NACTU, et la FEDUSA. Par ailleurs, les organisations du secteur des entreprises BUSA, BBC, et NAFCOC participent également. Ce dernier agit en qualité de prestataire de services pour renforcer les capacités des communautés locales le long des corridors de transport. Du nombre des réalisations de ce programme figurent les enquêtes sur l'efficacité de l'autonomisation économique dans divers couloirs de transport qui comprennent Harrismith et Ventersburg, au Free State, Gauteng, dans la ville de Tshwane, de la municipalité Mpumalanga-Nkomazi au poste frontière de Lebombo, de la municipalité Ramotshere Moiloa du Nord-Ouest au poste frontière de Skilpad, et dans les municipalités du Cap Ouest et Beaufort Ouest.

Le Ministère des Services correctionnels est également activement impliqué dans les efforts déployés pour l'intégration de la lutte contre le VIH et le SIDA dans son programme de travail. Depuis la première année de mise en œuvre du PSN 2012-2016 à ce jour, le ministère des Services correctionnels, en collaboration avec le ministère de la Santé et d'autres partenaires ont élaboré des directives pour la gestion de la tuberculose, du VIH et des IST dans les établissements correctionnels qui a été lancées par le ministres de la Santé et des Services correctionnels en 2013. Par ailleurs, 347 professionnels de la santé ont été formés sur les Directives par le ministère⁷⁰. De plus, afin de renforcer la prestation de soins de santé, le ministère a établi des partenariats avec des organisations telles que l'Association pour les soins tuberculose / VIH, Aurum Institute, Conseil pour la population d'Afrique du Sud, foot-ballers For life (Footballeurs pour la vie), Centre international pour la formation et l'éducation en matière de santé (I- TECH), Hospice Palliative Care Association de l'Afrique du Sud et L'Organisation Right to Care. Le Conseil pour la population a mené une évaluation de base pour déterminer la prestation de services de VIH PEP et les lacunes connexes afin de renforcer

⁷⁰ Voir Department of Correctional Services Annual Report, 2012

l'examen de la politique du ministère. La politique de lutte contre l'abus sexuel des détenus dans les établissements du DCS a été approuvée en 2013. Cette politique se rapporte à la prévention, la détection, au suivi et à la réponse aux incidents de violence sexuelle perpétrée contre des détenus.

Le Ministère de la Fonction publique et de l'Administration a également accordé une priorité au renforcement des efforts déployés par le gouvernement dans la lutte contre la pandémie du VIH / SIDA par le biais de son intégration. Le DPSA est chargé de la coordination de la mise en œuvre de la politique de gestion du VIH et du SIDA de la fonction publique qui est aligné avec le PSN 2012-2016. Le Ministère est également le ministère focal au sein de SADC sur l'intégration du programme de lutte contre le VIH et le SIDA dans le développement. Le Ministère est l'ancre du PSCBC sur les questions de relations de travail liées aux VIH et au SIDA.

Au cours des deux dernières années le Ministère a rédigé le projet de loi sur la Gestion de l'Administration publique (Projet de loi PAM) qui vise à assurer une meilleure coordination de l'administration dans les trois niveaux du gouvernement et à permettre au ministre de la Fonction publique d'établir des normes et des standards communs pour tous les domaines du gouvernement. Ce cadre de coordination est similaire à celui approuvé lors de la première réunion plénière du SANAC tenue en octobre 2012 à Pietermaritzburg. Les consultations relatives au projet de loi PAM et sur ses conséquences ont été menées entre les différentes parties prenantes, notamment les départements gouvernementaux du Groupe de travail technique (GTT), le Comité inter- ministériel pour la gestion des ressources humaines et le développement et à la conférence nationale sur le Sida.

Actuellement, le DPSA est dans le processus d'approbation de la création de comités interministériels aux niveaux des districts et des municipalités. Ceux-ci seront convoqués par district et par administration municipale locale (gestionnaires municipaux). Ces structures assureront la coordination des activités des ministères à tous les niveaux, en particulier lorsque ces ministères sont représentés dans une zone municipale particulière délimitée. Toutes les activités et les résultats connexes des ministères seront pris en compte au niveau des municipalités locales et des districts dans le cadre du Plan de développement intégré. Cette approche visant l'intégration du programme de lutte contre le VIH et le sida est une indication claire d'un cadre de gestion et de gouvernance de la maladie, qui vise à lier les causes de la pandémie à ses effets dans un contexte de développement.

Les comités interministériels au niveau provincial continueront à tenus par le Cabinet du premier ministre et au niveau national par le DPSA. Les consultations sur le cadre ont débuté avec SALGA et se poursuit entre le DPSA, SALGA, SANAC et le groupe Future. Le pilotage pratique de ce modèle a commencé à la municipalité du district d'ehlazeni. Le modèle de coordination sera médiatisé par l'évaluation de l'épidémie au niveau municipal par le biais du modèle « *Connaître votre épidémie (KYE)* ». Ce modèle permettra le développement de la réponse municipale spécifique à la dynamique des conditions locales qui entraînent la pandémie et sera guidé par la cartographie des facteurs socioéconomiques et

environnementaux. Cette approche sera contraignante pour les ministères sur la base de lois, politiques et programmes existants et de la composante « *Connaître votre réponse (KYR)* » du modèle. La coordination du programme sera également renforcée par l'évaluation du gouvernement et des parties prenantes non gouvernementales, y compris les entreprises publiques et les organisations de la société civile, les entreprises privées, les syndicats et les ONG. Cette évaluation comprendra une évaluation de leur capacité et des mandats dans le cadre du modèle « *Connaître vos institutions et capacités* » (KYI & C).

Il est prévu que d'ici mars 2014 tous les départements ministériels d'eHlanzeni, toutes les entités gouvernementales et d'autres entités secteurs du SANAC auront une compréhension claire de l'épidémie. Cette compréhension impliquera une évaluation de leur capacité de réponse en fonction de leur mandat de base ainsi que la fourniture d'une compréhension claire des rôles et des capacités des autres parties prenantes. Tout ceci sera condensé dans une réponse locale pour la lutte contre le VIH et le sida que la municipalité pourra mettre en œuvre dans le cadre des IDP. Le cadre de gouvernance des PDI prévoit la révision et la modification de dispositions en temps voulu et au besoin. Une fois effectué à eHlanzeni, ce modèle sera mis à l'essai dans toutes les municipalités et facilité par SALGA, COGTA en consultation avec le DPSA qui fixera les normes et les standards de l'administration publique dans tous les domaines du gouvernement. Ce modèle sera particulièrement précieux les réponses des municipalités métropolitaines dans le cadre de la lutte contre le VIH/Sida et la tuberculose étant donné que huit des 15 villes où le VIH est le plus répandu en Afrique subsaharienne sont en Afrique du Sud⁷¹.

Le Ministère de la Justice et du Développement constitutionnel a été impliqué dans la gestion du projet 107 (un projet visant à étudier les options juridiques liées au commerce du sexe). Une part du projet 107 est la reformulation des sous-objectifs de l'Objectif 4 du PSN 2012-2016. Cela comprend la prestation des services publics liés à la gestion globale de la violence basée sur le genre. La responsabilité du projet 107, incombe en grande partie à une entité gouvernementale appelée la Commission sur la Réforme du droit. Il étudiera des options pour le commerce du sexe. La Commission de réforme du droit a mené des enquêtes préliminaires et rédigé un rapport. Ce rapport est actuellement à l'étude par le ministère et sera disponible qu'il sera finalisé et que les questions en suspens seront clarifiées avec le commissaire par intérim. L'Objectif 4 du PSN 2012-2016 a été amendé après la présentation initiale au Cabinet. Ce travail est maintenant achevé et l'Objectif 4 est en cours de mise en œuvre par les différents secteurs du SANAC en fonction de leur avantage comparatif.

Le Groupe de travail technique, qui a été créé après l'approbation du PSN 2012-2016 par le Cabinet, assure la supervision des conseils stratégiques et la mise en œuvre du programme. Ce groupe est présidé par le directeur exécutif du SANAC et ministre adjoint de la Justice. Le

⁷¹ Programme des Nations Unies pour le développement, 2012

groupe de travail comporte des hauts fonctionnaires du ministère de la Justice et des organisations de la société civile. Par ailleurs, le programme de lutte contre la VIH/Sida et la tuberculose a été intégré dans la législation et la politique du ministère en prenant en compte tant les dimensions sexospécifiques que celles des droits de l'homme. Le Ministère a facilité la signature de la loi sur la traite des êtres humains qui comporte des dispositions particulières sur la protection des femmes et des enfants. Cette législation a été signée en loi par le Président de la République au cours de cette année (deuxième année de mise en œuvre du PSN 2012-2016).

Le Ministère a conclu le rapport par réouverture des tribunaux sur les infractions sexuelles. Cela a été demandé en raison de la durée accrue du cycle d'examen des cas qui s'est avéré allonger la prestation des services de justice aux membres de la communauté qui ont subis des violences sexuelles. Ce rapport a été lancé par le ministère en 2013. Ce rapport comporte la politique et les processus de mise en œuvre du programme à suivre pour assurer la réouverture des tribunaux pour les infractions sexuelles. Cinquante pour cent (50%) des tribunaux pour les infractions sexuelles seront établis d'ici fin novembre 2013. Jusqu'à présent, 22 tribunaux pour les infractions sexuelles ont été établis.

Le Ministère des Affaires environnementales a entrepris la sensibilisation au projet de la SADC sur l'intégration du programme de lutte contre le VIH et du SIDA dans les évaluations de l'impact environnemental. Le DPSA, en tant que ministère focal au sein de la SADC, sensibilise à cet effet, les cadres supérieurs du ministère des Affaires environnementales, le Mintech et les groupes de travail 2 et 7 des groupes Mintech en Afrique du Sud.

Le projet vise à intégrer l'épidémie du VIH et du SIDA et leurs impacts avec leurs dimensions sexospécifiques et des droits de l'homme dans les études de faisabilité qui sont légalement obligatoires avant l'élaboration, la mise en œuvre ou l'annulation des grands projets. Ces études d'impact environnemental ont généralement été axées sur les impacts environnementaux géophysiques des projets sur la biodiversité, sur le patrimoine, et l'impact esthétique sur l'environnement, sans tenir compte de la dynamique socioéconomique des projets tels que les droits de l'homme, la violence basée sur le genre et l'impact du VIH et du SIDA.

Parmi les réalisations du Ministère des Affaires environnementales en ce qui concerne le VIH et le sida il y a l'élaboration d'un plan opérationnel pour la première année dont le principal objectif était la sensibilisation et le développement des capacités de travail. Trois ateliers de renforcement des capacités ont été organisés par le DPSA en partenariat avec le PNUD et le SAIEA (Institut sud-africain pour les évaluations de l'environnement évaluations). Ceux-ci visaient les gestionnaires du Ministère des affaires environnementales en vue de l'intégration de la lutte contre le VIH dans les études d'impact environnemental des projets individuels et l'impact des effets cumulatifs de plusieurs projets dans le cadre des évaluations environnementales stratégiques.

Le deuxième atelier visait à former plusieurs universités afin d'entreprendre la formation des spécialistes de gestion de l'environnement, et de l'intégrer dans leurs programmes d'études. L'Université de Pretoria, de Nord Ouest, Stellenbosch, l'Université d'Afrique du Sud (UNISA) et de Cape Town ont bénéficié de cette formation. L'Université Nord West a commencé à offrir des stages de formation de courte durée à cet égard. Le PNUD et le SAIEA ont formés environ 200 spécialistes de la gestion de l'environnement qui sont déjà sur le terrain pour s'assurer qu'ils intègrent l'impact du VIH et du SIDA dans les évaluations de leurs études de faisabilité sur l'impact social.

Un guide sur l'intégration des questions liées au VIH & au SIDA et aux questions liées au genre dans les évaluations environnementales a été élaboré en partenariat avec le SAIEA, l'OIM, le PNUD et la SADC. Il a été lancé en 2013 à Tunis (Tunisie). La Banque africaine de développement (BAD) et la Commission de l'Union africaine ont adopté ces directives pour étoffer leurs pratiques et élaboration de politiques, respectivement. L'Afrique du Sud était représentée par une délégation comprenant des représentants du DPSA, du SANAC, les bureaux pays du PNUD et le Ministère des Affaires environnementales. Chaque pays devrait maintenant « s'approprier » cette directive et aligner ses dispositions avec la politique spécifique et le cadre législatif du pays.

Les autres partenaires du projet ci-dessus comprennent le Ministère des Entreprises publiques qui est responsable du développement de l'EIS pour les projets d'immobilisations majeurs stratégiques de développement des infrastructures. Ce ministère assure la liaison avec d'autres ministères en vue d'accélérer les processus d'EIS par le biais d'une unité spécialisée. C'est ce forum des ministères qui veillera à ce que les plans stratégique de développement des infrastructures ne viennent pas avec des « micro- épidémies » qui sont associés à des projets d'immobilisations majeurs à travers le monde.

Le Ministère de la Santé dispose d'un guide sur les études d'impact sur l'environnement qui a été développé en partenariat avec le Ministère des Affaires environnementales en 2010. Ce guide, les nouvelles directives lancées par le PNUD, l'analyse législative au moyen du baromètre de l'EIOA, et les nouvelles lois doivent être examinées et harmonisées dans un cadre juridique et politique qui permettra que les programmes de lutte contre le VIH et le SIDA soient coordonnés et rationalisés dans toutes les niveaux du gouvernement et au sein des conseils nationaux.

En ce qui concerne le VIH et le sida, le Ministère de l'Éducation de base fait preuve de leadership dans les domaines de l'élaboration des politiques, de l'extension des programmes et de l'établissement de systèmes de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation. En ce qui concerne la politique de travail, le ministère mené des consultations et rédigé une politique nationale sur le VIH, les IST et la tuberculose pour le système scolaire. Le ministère a en outre approuvé l'éducation par les pairs et les manuels de mentorat ; il a approuvé le Cadre CSTL MER, et les

Directives pour la mise en œuvre des programmes d'éducation par les pairs à l'intention des apprenants dans les écoles d'Afrique du Sud. La plupart de ce travail politique a été effectué en consultation avec les parties prenantes nationales, la SADC, l'UNESCO, le groupe Future et d'autres parties prenantes nationales.

Par ailleurs, le Ministère de l'Enseignement supérieur a lancé avec succès « Première choses Première campagne » dans le cadre de la campagne nationale HCT visant les étudiants de l'Université. Dans la deuxième année du PSN, le ministère est en train d'institutionnaliser les établissements de santé dans les campus visant à la fois le personnel et les étudiants afin de promouvoir le traitement du VIH dans le contexte de la santé et du bien-être, des soins de santé primaires ainsi que de la santé et de la sécurité au travail des employés.

Le Ministère a été accordée 23 millions de rands pour l'intégration de la lutte contre le VIH et le SIDA dans les programmes des différentes facultés et disciplines dans tous les établissements d'enseignement supérieur. Le DPSA et le PNUD travailleront avec le ministère pour fournir la capacité nécessaire. Cet exercice se fera dans le cadre des Directives sur les droits sexospécifiques relatifs au VIH/SIDA approuvées par le ministre de la Fonction publique pour appuyer les ministères.

Le ministère soutient également le DPSA dans l'élaboration des plans de développement des capacités du secteur public de lutte contre le VIH et le SIDA pour accroître la capacité du secteur public à répondre de manière efficace et effective aux épidémies de VIH/sida et de la tuberculose dans toutes les niveaux du gouvernement. De plus, le ministère travaille également avec trois universités (Pretoria, Wits et UCT) en matière de développement des capacités de S & E pour la lutte contre le VIH et le SIDA pour tous.

L'Autorité nationale chargée des poursuites a toujours piloté et géré les services multidisciplinaires pour les femmes et les enfants qui ont subis des violences sexuelles. Ces services sont essentiellement financés par les ressources des donateurs. Au cours de la première ou de la deuxième année de mise en œuvre du PSN, un plus grand plaidoyer pour l'obtention des ressources du gouvernement a été fait grâce à l'implication du Trésor national. Tous les centres Thuthuzela sont désormais entièrement financés par le Trésor national. Une très grande priorité a été accordée à ce travail au sein du gouvernement, et est supervisé par le Comité interministériel des directeurs généraux pour assurer sa mise en œuvre efficace. Il s'agit d'une réflexion plus approfondie de l'engagement de l'Afrique du Sud pour une réponse sensible au genre et fondée sur les droits, à la pandémie du VIH et du SIDA.

En ce qui concerne son mandat de base et en réponse, le Ministère en charge du suivi et de l'évaluation de la performance a veillé à ce que certains objectifs communs fondés sur le cadre de prestation de services soient attribués à chacun des 164 services nationaux et provinciaux pour obtenir des résultats. Au cours de la première année du PSN 2012-2016, les indicateurs du VIH et du SIDA sur lesquels chaque département ministériel doit faire rapport ont été

développés. Tous les ministères sont tenus de faire rapport au DPSA et au DPME sur la mise en œuvre de leurs plans opérationnels d'intégration de la lutte contre le VIH & le SIDA.

Liées aux autres maladies transmissibles, des interventions ciblées ont été mises en œuvre pour améliorer la santé des enfants. Des campagnes très réussies de vaccination contre la rougeole et la poliomyélite ont été menées pour protéger les enfants sud-africains contre ces deux maladies évitables. De plus, 89,4% des enfants sud-africains âgés de moins d'un an ont été vaccinés et 72 % ont bénéficié des vaccins conjugués contre le pneumocoque et le rota virus pour les protéger contre la pneumonie et la diarrhée.

En ce qui concerne les maladies transmissibles, une diminution des incidents de paludisme par 1000 population locale qui était à risque, de 0,6 en 2010/2011 à 0,48 en 2011/12, a été enregistrée. Ces réalisations sont le résultat du renforcement des systèmes d'information sur le paludisme qui sont utilisés pour les stratégies de prévention précoce. Ces stratégies ont été complétées par une meilleure collaboration sur le contrôle du paludisme avec les pays voisins comme le Zimbabwe, le Botswana et le Mozambique.

La réalisation de la vision *d'une vie longue et en santé pour tous les Sud- Africains* nécessite un système de santé renforcé et performant. Les principaux domaines prioritaires dans lesquels des progrès ont été accomplis en matière de renforcement des systèmes de santé comprennent : la réorientation du système vers des soins de santé primaires (SSP), le développement d'une politique nationale d'assurance maladie (NHI), la réduction du prix des médicaments antirétroviraux et l'amélioration de la gestion financière.

3.4.3. Amélioration de l'accès au système éducatif et des résultats à tous les niveaux

L'éducation demeure une priorité clé du gouvernement. L'élargissement de l'accès à l'éducation et la réduction de l'analphabétisme ont le potentiel pour accélérer le développement socio-économique plus que toute autre intervention. Une éducation de qualité est un élément essentiel dans les efforts en cours pour remédier aux séquelles de l'apartheid qui persistent dans beaucoup d'aspects de l'environnement social de l'Afrique du Sud. L'adage selon lequel «L'éducation est le grand égalisateur », découle d'une déclaration de l'ancien président Nelson Mandela sur l'orientation de la politique et des principes gouvernementaux dans le domaine de l'éducation. Par conséquent, une éducation de qualité est capitale en Afrique du sud pour faire face aux problèmes des inégalités, de la pauvreté et du chômage.

Les problèmes spécifiques qui se posent encore dans le domaine de l'éducation de base comprennent :

- Les changements fréquents de programmes scolaires entraînant une mauvaise maîtrise des contenus et de la méthodologie par les enseignants, résultant à des apprenants qui sont mal préparés pour la classe suivante ;

- L'inadéquation de la disponibilité du matériel d'apprentissage / didactiques et leur distribution inéquitable, les écoles rurales étant les plus touchées ;
- L'insuffisance des ressources infrastructurelles, y compris la technologie, les bibliothèques et les laboratoires ; cette situation est plus prononcée dans les écoles des zones rurales et des quartiers informels ;
- Une attention appropriée n'est pas accordée à la rémunération des éducateurs ;
- Le double problème de médiocrité de leadership et de gestion, et la participation insuffisante des parents ; et
- La Sécurité des écoles et l'utilisation abusive de drogues à l'école.

Les facteurs ci-dessus, lorsqu'ils sont combinés, contribuent à une faible performance de l'apprenant, en particulier dans les domaines des mathématiques, de la science et de la technologie. Le gouvernement a effectué des efforts pour renforcer la stratégie nationale en mathématiques, sciences et technologie dans le but d'accroître la performance de l'apprenant dans ces domaines, tout en renforçant la capacité et le nombre d'enseignants dans lesdits domaines.

Grâce au Programme des écoles Dinaledi, le Ministère de l'Éducation de base a identifié 500 écoles à travers le pays qui ont excellé en mathématiques et en sciences. Le but de ce programme est d'accroître le nombre d'apprenants en mathématiques et en sciences en 12^e année, d'améliorer les taux de réussites grâce à la fourniture de matériels d'appui à l'apprenant et à l'éducateur, ainsi que d'encourager ceux qui s'inscrivent à s'orienter vers des disciplines techniques comme l'ingénierie dans des établissements d'enseignement supérieur.

Le Cadre de planification stratégique intégrée pour le développement des enseignants en Afrique du Sud a été lancé en 2011. Ce cadre stratégique est le résultat d'un effort de collaboration du Département de l'Éducation de base (DBE), du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation (DHET) des syndicats d'enseignants, du Conseil des relations de travail dans le domaine de l'éducation (ELRC), du Conseil sud-africain pour les éducateurs, des Pratiques de la formation de l'éducation et de développement du secteur éducatif et de l'Autorité de formation (ETDPSETA) ainsi que du Forum des Doyens de l'Enseignement supérieur en Afrique du Sud (HESAEDF). Le Cadre porte sur le déploiement sur 15 ans de possibilités améliorées et élargies d'éducation et de formation des enseignants, dans le but d'améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans les écoles.

Il est prévu que le plan répondra aux défis suivants : la manque de maîtrise des sujets et de la connaissance pédagogique des enseignants, l'insuffisance et la faiblesse du système permettant d'identifier avec précision les besoins systémiques et individuels de développement de l'éducateur, le nombre insuffisant d'éducateurs pour répondre aux exigences du système, le manque de soutien aux éducateurs au niveau local et problèmes de capacité du système l'éducation. D'autres préoccupations en matière d'éducation sont la qualité des programmes d'éducation, le manque de coordination et de cohérence dans le système d'éducation et de formation des enseignants.

Les National Curriculum and Assessment Policy Statements (CAPS) ont été introduites en septembre 2011 pour renforcer les déclarations nationales sur les programmes en vue de l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans les écoles. Cent cinquante mille (150.000) éducateurs et 2051 conseillers pédagogiques ont été dotés de capacités pour la mise en œuvre des CAPS. Le déploiement des CAPS de 2012 portait sur les classes (Grades) 1-3 et 10 et les classes 4-6 seront couvertes en 2013.

En termes de résultats du Certificat Supérieur Nationale (NSC), une amélioration significative et une augmentation des rendements au taux de 73,9 % ont été enregistrées, montrant une hausse de 3,7 % par rapport à 2011 (soit un taux de 70,2 %) et en 2010 ce taux était de 67,8 %. Un processus de normalisation des résultats du NSC en conformité avec les normes internationales a été entrepris. Une évaluation internationale des sujets choisis a été entreprise avec les institutions de renom tels que Cambridge examen international, Scots Qualification Authority (Autorité Écossaise de qualification) et le Conseil des études de New Wales. Le processus a également pour but de faire la comparaison avec le secteur de l'enseignement supérieur en Afrique du Sud.

Umalusi a organisé son propre processus de normalisation sur le rendement des sujets pour s'assurer de la cohérence du rendement et la performance avec les années précédentes et sur les 58 sujets 41 ont été acceptés, 12 ont été éliminés et 5 ont été réajustés. D'autres interventions ont été introduites pour traiter spécifiquement de la mesure de la performance de l'apprenant. L'autre est la procédure nationale annuelle des évaluations qui a été instituée pour les classes 1 à 3 pour permettre de suivre la performance de l'apprenant en lecture et en calcul. Environ six millions d'apprenants de 19.000 écoles ont subi des évaluations pour les élèves de la 1^{ère} à la 6^{ème} classe et de la 9^{ème} classe en 2011/2012. De plus, le gouvernement a mis en place l'institution de l'Unité nationale de l'évaluation et de développement de l'éducation (NEEDU) qui mettra l'accent sur le contrôle systématique de la dispensation globale de l'éducation de base, y compris la gouvernance.

Des plans sont en cours pour rouvrir certains établissements de formation des enseignants pour accroître la formation des enseignants de la Phase de base (Fondation phase). Cette initiative a commencé dans la province de Mpumalanga, avec l'inscription de 100 élèves-enseignants dans la classe de la Phase de base en 2013.

En vue d'intensifier les efforts de l'Afrique du Sud pour promouvoir l'éducation primaire universelle, le Ministère de la femme, des enfants et des personnes handicapées a lancé la campagne sur l'«Accès à l'éducation pour tous les enfants» visant à promouvoir les intérêts des orphelins et des enfants vulnérables en matière d'éducation. Cette campagne est également destinée favoriser l'intégration des élèves ayant des besoins spéciaux dans le système éducatif général, dans le cadre de la politique d'éducation inclusive (IEP). Le Gouvernement procédera ensuite à une vérification des écoles spéciales en vue de trouver des solutions à de nombreux problèmes qui ont été signalés.

Le gouvernement continue de mettre l'accent sur la garantie que chaque enfant bénéficie d'un bon départ au début de la vie grâce aux services de qualité de développement de la petite enfance. Actuellement, 432.727 enfants sont subventionnés à un coût de 12 à 15 Rand par jour dans des services pour la petite enfance (ECD) enregistrés.

Le Gouvernement accorde de même une attention particulière aux infrastructures scolaires de base qui peuvent réduire le potentiel de l'enseignement et de l'apprentissage. Dans le cadre des efforts déployés par les gouvernements pour améliorer les infrastructures scolaires, une attention particulière et la priorité ont été accordées à l'élimination des écoles en terre battue, à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement.

De plus, un cadre réglementaire de normes et de standards pour les écoles publiques a été adopté dans le but de s'assurer du développement d'une infrastructure scolaire appropriée à travers le pays. En attendant, une subvention de recapitalisation des établissements secondaires techniques est envisagée. Cela permettra la rénovation de 259 (259) ateliers de ces écoles et la formation d'un minimum de mille cinq cents (1.500) professeurs de technologie.

Tel que déjà mentionné, au cours de la période considérée, la DBE a créé l'Unité nationale d'évaluation de l'enseignement, et le Projet de loi nationale sur l'évaluation de l'enseignement a été publié dans le Journal officiel en décembre 2011 pour obtenir des observations. L'objectif du projet de loi est d'évaluer la manière dont les ministères provinciaux et nationaux contrôlent et d'évaluent le progrès de la performance des écoles, évaluent la qualité du leadership des écoles, ainsi que la gestion et les processus de soutien des éducateurs. Il est prévu que cela se traduira en l'identification des facteurs majeurs qui entravent le fonctionnement et / ou permettent l'amélioration des écoles et les réalisations par rapport aux objectifs sectoriels spécifiques.

Des efforts ont été effectués pour s'assurer que les apprenants suivent des cours dans des environnements habitables. L'introduction de l'Initiative pour l'amélioration et le développement accélérés de l'école (ASIDI) a été introduit pour éliminer l'infrastructure scolaire inappropriée, fournir de l'eau, des services sanitaires aux écoles ainsi que l'électrification des écoles. L'inclusion de ce programme au sein du Comité présidentiel de coordination de l'infrastructure a pour but d'accélérer la fourniture de l'infrastructure scolaire de base et d'appliquer d'autres modèles. Un protocole d'entente a été signé avec la Banque de développement de l'Afrique australe en 2011 pour accélérer la construction d'infrastructures scolaires dans les zones identifiées.

En 2011-12, la mise en œuvre de l'initiative ci-dessus a permis la fourniture d'eau à 55 écoles, la fourniture de services sanitaires à 115 écoles et l'électrification de 48 écoles. Par ailleurs, l'augmentation de la subvention de 93.215 millions de rands en 2011-12 à 324.098 millions de rands permettra de résoudre les difficultés rencontrées avec les entrepreneurs, et qui avaient entraîné un retard pour sortir de l'impasse dans l'infrastructure.

En juillet 2011, la DBE, les syndicats, BUSA et NEDLAC ont signé un Accord sur l'Éducation de base. Il s'agit d'un partenariat à travers lequel tous les acteurs de l'éducation, toutes les parties prenantes et tous les partenaires sociaux, s'engagent à soutenir les efforts visant à avoir un enseignement et un apprentissage de qualité en Afrique du Sud. Cela comprenait l'idée d'adopter une école fournissant un appui direct dans le cadre des problèmes spécifiques rencontrés. La campagne « Adoptez une école » a émergé dans le cadre d'un appel de ralliement à faire de l'éducation une priorité de la société.

L'Accord a identifié comme défi majeur dans l'éducation la nécessité d'améliorer la qualité de l'éducation de base dans le pays. Il souligne l'importance de la performance dans le système

scolaire en tant qu'élément fondamental pour les compétences de base nécessaires à la croissance et au développement économiques. L'Accord engage toutes les parties à :

- Travailler ensemble pour changer l'état d'esprit des éducateurs, des apprenants et des parents afin de reconstruire les dysfonctionnements du système de l'éducation de base ;
- Adopter des écoles peu performantes et mettre en œuvre des mesures préconisées dans les programmes de développement de toutes les écoles, avec le travail collectif des entreprises individuelles ; et
- Les syndicats ou les organisations communautaires devraient aider les écoles à développer la bonne gouvernance, des normes élevées de l'enseignement, une discipline scolaire de base et un approvisionnement adéquat de l'essentiel, à savoir des livres et des cahiers.

Cela se fait sous l'orientation d'un protocole élaboré et approuvé par le ministre de l'Éducation de base et les partenaires sociaux clés de l'éducation, qui participent à la campagne d'apprentissage et d'enseignement de qualité (QLTC). Au cœur de l'Accord se trouve la nécessité de tisser un partenariat et de créer un espace pour les partenaires sociaux afin de réaliser le résultat 1 escompté par le gouvernement, à savoir améliorer la qualité de l'éducation de base afin de produire des écoles entièrement fonctionnelles marquées par dirigeants et une gestion efficace, des enseignants présents et ponctuels, la disponibilité et l'utilisation du matériel pédagogique et d'apprentissage.

En novembre 2011, l'IDC a approuvé un CSI révisé sur l'éducation visant à soutenir une intervention inclusive ciblant les écoles sélectionnées à travers le pays en appui à l'Accord du NEDLAC sur l'éducation de base. Des plans sont en cours de réalisation par l'IDC en vue d'adopter des écoles dans le pays d'ici 2013.

Le DHET a mis l'accent sur l'augmentation de la production des diplômés et autres titulaires de la maîtrise et du doctorat, qui sont nécessaires pour soutenir l'innovation et la production de connaissances dans notre économie. En 2011, près de 9.000 diplômés d'établissements de FET et d'universités de technologie ont été placés dans les lieux de travail pour la formation expérientielle. En outre, 4.200 étudiants ont été placés dans des lieux de travail tout en poursuivant leurs études. Trente établissements de FET ont participé à la formation de la jeunesse du NARYSEC. Par ailleurs, un programme de formation en construction de maisons communautaires (CNC 2) et en génie civil et construction (CNC 3) a été lancé en partenariat avec la DBSA et l'Autorité pour la l'éducation et la formation en travaux de construction (AECG).

Deux nouvelles universités, à Mpumalanga et au Cap Nord, sont mises en place et des groupes de travail technique comme l'identification des sites et des plans architecturaux des campus et des universités élaborés à cette fin ont été achevés en 2012. L'expansion des infrastructures de l'éducation de l'Université et la modernisation auront également lieu dans les prochaines années afin d'améliorer les services d'enseignement, de recherche, d'hébergement et de soutien.

Le DHE travaille avec les doyens des facultés de l'ingénierie, de la santé animale et humaine, des sciences naturelles et physiques, et des écoles de formation des enseignants en vue d'augmenter les inscriptions, le succès et les performances dans les catégories identifiées comme ayant peu de compétences. Des fonds importants ont été alloués pour faire face aux contraintes de ressources grâce à une subvention pour l'infrastructure et l'efficacité. Au titre des exercices 2012-2013 et 2013-2014, un montant de 1,3 milliard de rands a été prévu pour ces domaines d'étude à travers toutes les institutions.

En dépit des grands progrès enregistrés dans l'éducation de qualité, des défis persistent. L'exemple récent de 2012 de la pénurie de manuels scolaires dans les provinces de Limpopo et du Cap oriental indique la nécessité de renforcer les mécanismes de prestation et de suivi.

3.4.4. Assurer un accès abordable au logement, à l'eau et à l'assainissement pour tous les citoyens (services de base), en particulier les populations pauvres des milieux ruraux

L'un des indicateurs clés du développement durable est l'amélioration de la qualité de vie de tous les citoyens. L'accès au logement, à l'eau et à l'assainissement contribue considérablement aux indicateurs clés d'une amélioration de la qualité de vie.

L'accès aux licences d'utilisation de l'eau est crucial pour la prestation de services et le développement, en particulier dans les zones rurales. Dans la poursuite de cet objectif, neuf projets régionaux d'infrastructure globaux ont été achevés et 47 municipalités ont été prises en charge dans la mise en œuvre des mesures d'intervention pour la conservation de l'eau la gestion de la demande afin d'assurer des économies d'eau. À la suite de la mise en œuvre du Programme d'infrastructure communautaire accéléré, un total de 62.945.297 mètres cubes d'eau a été enregistré par rapport aux trois millions de mètres cubes prévus. Huit cent dix (810) usines municipales de traitement des eaux usées et 914 installations de traitement des eaux ont été évaluées au cours de l'exercice 2010-2011, afin de s'assurer qu'elles répondent aux normes requises.

Les secteurs privé et public ont également amélioré leur partenariat en créant des plates-formes de partenariat qui répondent aux défis d'accès à l'eau dans les communautés. Afin d'améliorer la durabilité de l'environnement, en 2011, le gouvernement est entré en partenariat avec le secteur privé dans le but de combler l'écart de volume d'eau d'ici 2030. Cette plate-forme, appelée Réseau stratégique des partenaires de l'eau (SWPN), est un mécanisme informel de collaboration entre les secteurs public et privé, qui met en œuvre des projets visant à créer un précédent dans la promotion de l'investissement dans le secteur de l'eau. Les sociétés représentatives proviennent des mines, de l'énergie, des ressources et des secteurs de la bière.

Le gouvernement Sud-africain continue d'étendre le régime foncier pour les pauvres à travers un ensemble de programmes de logements résidentiels. Au cours de la période considérée, des centaines d'unités ont été construites. Cependant, cette action est érodée par le fait que les mêmes bénéficiaires du régime vendent leurs maisons ainsi affectées et reviennent vivre dans les établissements informels en raison de la lourde charge des coûts élevés de l'électricité, des

frais et services. Il reste à voir si la subvention municipale de 275 rands par mois pour les ménages les plus pauvres va augmenter la rétention dans les maisons prévues par le gouvernement. Un programme solide et un mécanisme institutionnel pour la livraison du logement social ont été mis en place. L'amélioration des établissements est en train d'obtenir le soutien et les ressources nécessaires, et les plans sont mis en place pour acquérir des terres situées sur des sites appropriés pour la construction de logements.

L'accréditation partielle de huit municipalités pour l'attribution intégrale de la fonction de logement va aider à la planification intégrée pour les services, les infrastructures et le logement reliés par des corridors de transport pour les nœuds économiques dominante. L'un des défis majeurs concerne la restructuration financière des programmes de logement et les relations institutionnelles entre les trois niveaux de gouvernement

Le développement de l'infrastructure du gouvernement a également décroché quelques réalisations importantes avec l'élaboration et l'approbation du Département du Plan intégré des ressources et du projet de loi sur la gestion du marché des systèmes indépendants, ce dernier visant à stimuler l'investissement privé dans la production d'électricité. Surtout, près de 102.000 ménages pauvres supplémentaires ont bénéficié des connexions électriques. En outre six projets régionaux d'eau en vrac ont été construits, huit barrages ont été réhabilités et plus de 3.000 demandes de certificats d'eau ont été finalisées.

En réfléchissant sur les réalisations de prestation de services, cela doit être fait dans le contexte des progrès accomplis depuis 1994. En 1994, seulement 59% de notre population avait accès à l'eau potable propre et sûre. Dix-huit ans plus tard, nous avons progressé à une moyenne nationale de 94,7% dans l'accès aux services de base en eau pour tous les Sud-africains - soit une augmentation de 35,7%. Le carnet de commandes s'élève actuellement à 5,3%, ou quelque 710.000 ménages par rapport à 3,9 millions de foyers en 1994.

Sur les sept projets de renforcement de l'infrastructure des ressources en eau, le projet d'augmentation du sous-système du Vaal Est (VRESAP) a été achevé au cours de la période considérée. Les six autres sont en cours et à divers stades de mise en œuvre. Quatre barrages et deux projets de transport ont été réhabilités pour un total de barrages réhabilités à 28 depuis la création du programme.

Afin d'assurer la disponibilité continue de l'eau en vrac, l'infrastructure doit être maintenue. Par conséquent, un petit nombre de projets d'augmentation ont été identifiés et priorisés pour la mise en œuvre pendant la durée moyenne des exercices 2009-2010 et 2013-2014. En termes de progrès pour l'année sous revue, les éléments suivants peuvent être signalés :

- La phase 2A du Projet de développement des ressources en eau du fleuve Oliphant (ORWRDP), qui concerne la construction du mur de barrage sur l'extrême de la rive gauche est déjà à la hauteur requise et la balustrade est placée. La construction du mur de barrage est sur la bonne voie pour s'achever en 2013 ;
- La phase 2C du projet de construction du système de distribution en vrac (BDS), qui concerne le pipeline à partir du barrage de Steelpoort, a commencé. Cette phase est sur la bonne voie et elle constitue l'un des liens du système de distribution en volume total, qui permettra de transférer l'eau des barrages de Hoop et Flag Boshielo pour les

utilisateurs domestiques et industriels. Son achèvement est toujours prévu pour mars 2014 ;

- La construction du projet d'augmentation de l'eau Mokolo-Crocodile est prête à être mis en service et la distribution de l'eau est prévue pour la fin de 2013. Les accords de mise en œuvre, ainsi que des accords d'approvisionnement en eau ont été signés par Exxaro et Eskom. L'approvisionnement en eau de la municipalité locale de Lephalale sera augmenté ;
- La phase 2 du projet de transfert de la Mooi Mgeni a débuté en février 2011 et devrait être achevée en 2015. La première livraison de l'eau a été ciblée pour avril 2013 ;
- Le projet d'accord sur la phase 2 du projet d'adduction d'eau du Lesotho Highlands (LHWP) a été soumis à l'approbation des gouvernements de la République d'Afrique du Sud et du Lesotho ;
- La mise en œuvre d'autres programmes d'augmentation de l'eau comme le sous-système du fleuve Vaal et le projet d'augmentation d'eau de Komati, est dans les temps ;
- Pour assurer la qualité de l'eau, trois projets de traitement des eaux usées (WWTW) et quatre projets de traitement de l'eau (WTW) ont été achevés. Quatre projets d'approvisionnement en eau ont également été réalisés ;
- Le programme d'entretien du NWRI assure la disponibilité de l'approvisionnement en eau à usage domestique. Les progrès suivants peuvent être signalés ;
- La réhabilitation de neuf des vingt-cinq barrages nationaux a été achevée. Le travail sur les projets restants se poursuivra dans la nouvelle année financière ; et
- Un total de 195 (195) barrages ont été identifiés pour améliorer la sécurité. Les barrages avec des murs au-dessus de 5 m de hauteur et la capacité de plus de 50.000 m³ ont également été identifiés.

3.4.5. Relever les défis de la prestation de services

De grands progrès ont été réalisés dans le traitement des problèmes de prestation de services dans le pays. Cela est évident dans les mesures prises pour s'assurer que tous les citoyens ont accès aux services de base abordables, en particulier, le logement, l'eau et l'électricité (comme indiqué au paragraphe 3.4.4. ci-dessus). Pour améliorer le taux de prestation de services, des mécanismes ont été mis en place pour améliorer la coordination entre les ministères au niveau des autorités nationales, provinciales et locales. Les mécanismes visant à améliorer la coordination au sein de l'ensemble du gouvernement sont décrits au paragraphe 3.1.5. sur « l'institutionnalisation de la démocratie » sous le thème « Démocratie et gouvernance politique ». Cependant, il subsiste un défi dans la coordination de la surveillance des systèmes

d'évaluation et de suivi des résultats de l'évaluation. Les niveaux de satisfaction de la prestation de services montrent encore une amélioration limitée au cours de la période considérée, comme indiqué dans la figure ci-dessous

Taux de satisfaction des municipalités locales en ce qui concerne la prestation de services, par région métropolitaine sélectionnée : 2011.

Zone	Satisfaits	Mécontents	Neutres
Bloemfontein	53%	48%	0%
Cape Town	57%	38%	4%
Durban	35%	57%	8%
East London	32%	60%	8%
East Rand	41%	48%	11%
Johannesburg	43%	51%	6%
Port Elizabeth	29%	65%	5%
Pretoria	44%	50%	6%
Soweto	42%	49%	9%
Vaal Triangle	17%	67%	16%
West Rand	34%	62%	4%
Afrique du Sud	41%	51%	7%

Source : Enquête sur la recherche du TNS, Communiqué de presse, 6 mars 2011.

L'enquête a mesuré la satisfaction des citoyens vis-à-vis des services publics. L'écart entre les mécontents et les satisfaits ne dépasse toujours pas les 10% et, dans certains niveaux de satisfaction concernant la prestation de services sont assez élevés et, bien sûr, dans d'autres, la situation est préoccupante. En 2012, la situation semble s'être détériorée et l'augmentation du nombre de manifestations contre la mauvaise prestation de services révèle un mécontentement croissant du public. La figure ci-dessous montre le nombre de manifestations enregistrées contre la prestation de services.

« Prestation de services » - Principales manifestations contre la mauvaise prestation de services entre 2004 et 2012.⁷²

Année	Manifestations
2004	- 10
2005	- 34
2006	- 2
2007	- 32
2008	- 27
2009	- 105

⁷² SA Institute of Race Relations: 2012 Survey – Politics and Governance, SAIRR, Johannesburg, p. 811

2010	- 111
2011	- 81
2012	- 113

Source : Municipal IQ, Hotspots Monitor, 17 september 2012.

Le tableau ci-dessus suggère une augmentation régulière des manifestations publiques contre les services publics entre 2004 et 2008. Cette démonstration de mécontentement en 2009 a coïncidé avec l'année de l'élection. C'est au-dessus de nombreux piquets de grève plus petits et moins médiatisés principalement sur les questions locales allant de l'absence de comités de quartiers, les dysfonctionnements des équipements publics, la répartition des services d'eau ou d'énergie, les longues listes d'attribution des logements, au manque d'accès aux conseillers et de responsabilité. On a également observé des manifestations spéciales autour des questions de démarcation et d'emplacement géographique des municipalités. Celles-ci ont une plus longue durée, prolongeant ainsi les dommages causés aux pactes sociaux et à l'ordre public dans ces communautés. Au total, on a noté une augmentation de 710% dans les manifestations publiques entre 2004 et 2011. Il s'agit à la fois d'une indication de l'ampleur de la colère du public et d'un signal de l'étendue de la participation du public et de l'activisme de la part des citoyens.

Les manifestations transmettent des messages utiles au gouvernement et à d'autres organes de la société sur les pressions que subissent tous les jours les populations, au niveau communautaire, en particulier dans les régions pauvres de la périphérie de grandes villes. Ils donnent une idée utile de l'état de socio-économie dans ces domaines, révélant par exemple qu'en dépit des nombreux progrès enregistrés dans la prestation, par l'État des services de base, il reste d'énormes retards. Certaines sont dirigées contre la corruption perçue, l'enrichissement soudain et la consommation ostentatoire par les conseillers municipaux et le personnel.⁷³ Elles peuvent indiquer la nature exacte des problèmes rencontrés dans les domaines de services à court d'approvisionnement et les causes comme une mauvaise gestion et l'inefficacité des unités de services municipaux. Ils sont presque toujours un moyen par lequel les citoyens exigent réactivité de la part de leurs dirigeants et partis politiques, en montrant un écart grandissant entre eux et leurs partisans. C'est pourquoi en fait un grand nombre de manifestations ont pour cause l'aliénation politique, les conflits politiques et les problèmes au sein des partis.

En général, il semble que les manifestations sont organisées par trois groupes, à savoir les pauvres dans les zones municipales, jeunes mécontents, les syndicats et les travailleurs organisés en dehors du cadre des syndicats. Ces manifestations sont classées dans les grandes catégories suivantes :

- Les manifestations systémiques qui concernent la mauvaise administration, la fraude, le népotisme et la corruption ;
- Les manifestations structurelles qui surviennent lorsque les facteurs structurels qui ont un impact sur les questions de santé, du chômage et de la terre sont pris en compte ;

⁷³ Atkinson, D. Taking to the Streets: has developmental local government failed in South Africa? In Buhlungu, S, et. Al. *State of the Nation—South Africa 2007*. Cape Town, HSRC Press.

- Les manifestations liées à la gouvernance impliquant un mauvais leadership, l'érosion de la confiance du public dans le leadership et la faible participation du public ; et
- Les manifestations opportunistes contre la poursuite du gain privé au détriment du bien commun.

Le mécontentement peut aussi être une conséquence involontaire des initiatives visant à rapprocher le gouvernement du peuple par le Programme des travailleurs de développement communautaire et autres initiatives similaires. Des initiatives telles que le CDWS ont des conséquences imprévues qui exacerbent les mouvements de manifestation en ce qu'ils suggèrent l'attente d'une amélioration de la prestation des services qui suscite des attentes pour la fourniture rapide des services. Toutefois, dans les cas où ces attentes ne sont pas réalisées ou lorsqu'il y a une perception d'échec, cela peut aboutir à une augmentation des manifestations contre la mauvaise prestation de services. Par rapport à ces manifestations, certains des défis mis en évidence au cours des consultations dans la préparation du présent rapport dans les provinces comprennent l'inaccessibilité et la mauvaise visibilité des CDW dans certaines régions, le faible soutien de la police pour les forums de police communautaire et l'incapacité du gouvernement à fournir des bourses pour les bénévoles.

Au cours des consultations provinciales mentionnées ci-dessus, certains des problèmes mis en évidence sont les suivants : l'absence de bonne gouvernance, des fonctionnaires peu qualifiés, la mauvaise qualité des services rendus, l'insuffisance de communication entre le gouvernement et les communautés, la méconnaissance des procédures pour exiger des droits des citoyens, l'insuffisance de conscience des droits des citoyens et l'inaccessibilité des représentants du gouvernement.⁷⁴

Dans le cadre d'une stratégie globale de lutte contre les manifestations contre la mauvaise prestation de services, le ministère de la Gouvernance coopérative et des Affaires traditionnelles (COGTA) a entrepris la revitalisation de la mise en œuvre de la stratégie de 2009 pour le redressement du gouvernement local (LGTS). Cette stratégie vise à accélérer les solutions de problèmes locaux et le renforcement de la gouvernance locale. Le Gouvernement prévoit que cette stratégie permettra de restaurer la confiance des citoyens dans les municipalités en tant qu'organes de prestation de services de développement de base, ainsi que la reconstruction et l'amélioration des conditions de base pour un gouvernement local de développement fonctionnel, sensible, responsable, efficace et efficient.

Il y a eu des améliorations notables dans la gestion efficace et efficiente des programmes gouvernementaux locaux dans des domaines tels que les budgets de fonctionnement et d'investissement, dans la consolidation du leadership et l'efficacité de la gestion dans un certain nombre de provinces en raison de l'amélioration de la mise en œuvre de la stratégie de retournement. Il est prévu d'améliorer le fonctionnement du gouvernement local en termes de prestation de services, cela permettra de limiter et de réduire le nombre de manifestations contre la mauvaise prestation de services publics.

Dans les deux derniers rapports sur le progrès du MAEP, l'Afrique du Sud a suggéré que les efforts pour améliorer la prestation de services doivent être améliorés grâce à une meilleure

coopération entre le gouvernement, la société civile et les syndicats. Par conséquent, un travail considérable est en cours pour renforcer cette coopération et est décrit au paragraphe 3.1.5. sur « l'institutionnalisation de la démocratie ».

Le Gouvernement a mis au point des interventions pour relever le défi de l'accès pour tous les peuples d'Afrique du Sud, en particulier ceux qui vivent dans les zones rurales. Des initiatives telles que le déploiement de 171 guichets uniques dans les Thusong, centres de développement communautaire intégrés contribuent à l'autonomisation des pauvres et des défavorisés à travers l'accès à l'information, aux services et ressources du gouvernement, aux organisations non gouvernementales, aux entités parapubliques et aux entreprises en vue d'engager le gouvernement pour l'amélioration de la vie des populations. Elles fournissent des informations en temps opportun et complet sur les installations, les ministères et services. Elles concernent généralement les fonctionnaires des ministères clés comme l'Intérieur, le Travail, l'Agence de la sécurité sociale en Afrique du Sud (SASS), le Développement social, la Communication l'Information du gouvernement (GCIS), la Santé, le Bureau de poste, la police ainsi que les bibliothèques, les ONG et les organisations communautaires de base.

La planification du développement intégré (PDI) est identifiée comme l'un des outils essentiels pour parvenir à des décisions sur d'importantes questions politiques et programmatiques concernant les questions municipales. Elle oriente la gestion municipale sur les questions fondamentales à aborder et les partenariats qui doivent être construits. Les IDPS sont aussi efficaces que les personnes qui les utilisent et la manière dont elles sont appliquées. C'est là un problème majeur. La non-application de tous les principes de la planification du développement intégré et participatif, ainsi que pour mettre pleinement en œuvre les plans a pour effet de rompre la confiance entre les citoyens et les autorités publiques qui travaillent conjointement sur les plans.

Au cours de cette période à l'examen, l'Agence de soutien à l'infrastructure municipale (MISA), une nouvelle entité de gouvernement a été créée dans le cadre du ministère de la Gouvernance coopérative et des Affaires traditionnelles.⁷⁵ La MISA vise à aider les municipalités à utiliser efficacement la subvention sur l'infrastructure municipale (MIG), subvention conditionnelle allouée aux municipalités spécifiques en fonction des priorités politiques du gouvernement. En principe, elle se concentre sur l'infrastructure requise pour les niveaux de services de base, l'aide ciblée aux pauvres, la maximisation des avantages économiques, la décentralisation du pouvoir de dépenser dans les normes nationales, l'utilisation efficace des fonds, le renforcement des objectifs de développement local, provincial et national, et la prévisibilité et la transparence. Parmi les principaux défis identifiés sur lesquels la MISA se concentre désormais se comptent la mauvaise planification dans les processus de passation de marchés.

En outre, au cours de cette période de déclaration, le gouvernement a fixé l'objectif d'améliorer la qualité de vie des 500.000 ménages d'ici 2014 grâce à l'amélioration des établissements informels, afin d'assurer la sécurité foncière et l'accès aux services essentiels plus près des équipements sociaux, économiques et autres à travers :

⁷⁵ Municipal Infrastructure Grant. National MIG Management Unit Programme Management processes and procedures. 2013. www.cogta.gov.za/mig/docs/1.pdf

- L'accélération des offres d'opportunités pour les possibilités de logement ;
- L'accès aux services de base ;
- L'utilisation plus efficace des terres ; et
- L'amélioration du marché de l'immobilier.⁷⁶

Des consultations et des recherches révèlent que l'Afrique du Sud s'efforce à établir une véritable « éthique de la prestation de services ».⁷⁷ Selon ces recherches, lorsque les citoyens sont informés sur la durée, le niveau et la qualité des services publics qu'ils reçoivent, ils sont peu susceptibles d'avoir des attentes irréalistes et des déceptions inutiles.⁷⁸

3.4.6. Pauvreté et inégalités

L'éradication de la pauvreté est un problème majeur en Afrique du Sud post-apartheid et fait voir un certain nombre d'autres défis majeurs. Le défi est de construire sur les fondations déjà en place afin de réduire et, finalement, d'éradiquer complètement la pauvreté. Pour sa part, le gouvernement reconnaît que la pauvreté et l'inégalité demeurent élevées, et s'est fixé comme priorités, entre autres, d'éradiquer la pauvreté et l'inégalité. Il y a eu des efforts concertés pour intégrer aussi les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) dans le travail du gouvernement par divers moyens de la mise en œuvre du programme national, tels que le système de groupes de travail et les ministères et les organismes. Sous l'administration actuelle, les OMD se poursuivent à travers le Cadre stratégique à moyen terme (CDMT : 2009-2014) et le Plan d'action gouvernemental, la traduction des cinq priorités énoncées dans le Manifeste de ANC⁷⁹ et les douze résultats escomptés par le gouvernement.

Le CDMT du gouvernement identifie les défis de développement auxquels l'Afrique du Sud est confrontée et décrit la stratégie à moyen terme visant à améliorer les conditions de vie de tous les Sud-africains. Le MTSF guide la planification et l'allocation des ressources à travers toutes les niveaux du gouvernement. Il identifie les cinq objectifs de développement suivants :

- Réduire de moitié la pauvreté et le chômage d'ici à 2014 ;
- Assurer une répartition plus équitable des bénéfices de la croissance économique et la réduction des inégalités ;
- Améliorer le profil et les compétences nationales de santé de base et assurer l'accès universel aux services de base ;

⁷⁶ Republic of South Africa (2010): 'Millennium Development Goals. Country Report to the UNDP, The presidency, Pretoria

⁷⁷ K. Kondlo & H. Maserumule (2010): Zuma Administration: Critical Challenges, HSRC Press, Cape Town.

⁷⁸ L. Tefo (2010): 'Addressing the Challenges of Service Delivery: A Participatory Grassroots Development Approach' unpublished article, HSRC, Pretoria.

⁷⁹ Ces priorités sont les suivantes : 1) la création de travail décent et des moyens de subsistance durables; 2) l'éducation; 3) la santé; 4) la réforme du développement rural, la sécurité alimentaire et de la terre ; et 5) la lutte contre la criminalité et la corruption

- Bâtir une nation libre de toutes les formes de racisme, sexisme, tribalisme et xénophobie ; et
- Améliorer la sécurité des citoyens en réduisant les incidents de la criminalité et de la corruption.
- Les priorités stratégiques actuelles du MTSF sont les suivantes :
- Accélérer la croissance et la transformation de l'économie à créer des emplois décents et des moyens de subsistance durables ;
- Construire massivement l'infrastructure économique et sociale ;
- Assurer le développement rural global lié à la terre et à la réforme agraire et la sécurité alimentaire.

Dans ce cadre, le gouvernement a élaboré et mis en œuvre une stratégie de développement gouvernementale exhaustive qui oriente toute son énergie dans la réalisation de ces priorités selon les principes mentionnés ci-dessus. Cependant, les distorsions structurelles de l'économie, les faiblesses de l'État et la crise économique mondiale agissent déjà comme des contraintes à ce processus, ce qui entraîne des résultats plus faibles que prévu d'année en année. Le MTSF permet au gouvernement d'ajuster constamment ses plans et de modifier ses activités pour répondre à cette réalité objective.

Le MTSF donne un effet pratique à la stratégie 2008 de lutte contre la pauvreté, par laquelle le gouvernement a explicité les interventions décisives pour lutter contre le fléau de la pauvreté. Il vise également à modifier la trajectoire des initiatives de lutte contre la pauvreté. Elle s'attache à renforcer la volonté de renverser et de réduire l'incidence de la pauvreté, ainsi que de prévenir la récurrence de la pauvreté (ou ce qui est connu comme étant la « transmission intergénérationnelle de la pauvreté »).

La Stratégie de document de lutte contre la pauvreté et le troisième Rapport-pays sur les OMD notent que l'Afrique du Sud a connu une baisse remarquable de la pauvreté en raison principalement d'un important programme de transfert de revenus, la réaffectation massive des dépenses en faveur des pauvres, par exemple sur le logement, l'eau, l'électricité et l'assainissement.

Sur la base de deux mesures essentielles, à savoir la proportion de la population qui vit en dessous des seuils de 1 dollar à 2,50 dollars par jour, et le ratio de l'écart de pauvreté, il est clair que la proportion des personnes en situation de pauvreté absolue a diminué. Dans l'application de cette mesure, l'Afrique du Sud a réduit la population vivant en dessous du seuil de pauvreté de 1 dollar par jour, passant de 11,3% en 2000 à 5% en 2006.⁸⁰ Ce chiffre a chuté davantage depuis 2006, bien que les chiffres ne soient pas entièrement certains. La triste réalité, cependant, est que, même au cours de la période considérée, malgré les progrès réalisés, les femmes sont encore affectées de manière disproportionnée par la pauvreté. Selon

⁸⁰ Millennium Development Goals Country Report, South Africa, p. 27.

le rapport sur les OMD, tandis que la pauvreté a été réduite de moitié pour les hommes et les femmes, la proportion de femmes vivant avec moins de 1 dollar (PPP) par jour reste élevée par rapport à celle des hommes : 12,0% (femmes) et 10,0% (hommes) en 2000, et de 5,3% (femmes) et 4,8% (hommes) en 2006. La même tendance se retrouve lorsque d'autres seuils de pauvreté tels que 1,25 dollar, 2 dollars et 2,5 dollars par jour sont utilisés.⁸¹

Quand il s'agit de la répartition des revenus, les données disponibles montrent que les revenus réels moyens des Sud-africains ont régulièrement augmenté pour tous les groupes de la population. La croissance du revenu par habitant provient des salaires par une augmentation de l'emploi et des allocations sociales. Non seulement les individus de toutes les niveaux connaissent une croissance positive de leurs revenus, mais les personnes au plus bas de l'échelle de distribution connaissent une augmentation supérieure à celle du 30ème au 70ème percentile. D'autre part, à l'exception d'une partie de la période, la croissance des revenus pour les pauvres parmi les Africains n'était pas en général supérieure à celle des riches. En d'autres termes, dans l'ensemble, ceux qui sont au sommet de la distribution des revenus en moyenne ont plus d'avantages que ceux d'en bas. Cela confirme le fait que la croissance des revenus n'a pas nécessairement entraîné une baisse des niveaux historiquement élevés de l'inégalité en Afrique du Sud.⁸² Une comparaison des coefficients globaux de Gini (la mesure la plus utilisée de l'inégalité) montre qu'en fait, les niveaux d'inégalité ont augmenté, rendant ainsi l'Afrique du Sud l'une des sociétés les plus inégalitaires du monde. Cela révèle un problème de fond dans les inégalités structurelles avec une longue histoire dans la fondation de l'économie sud-africaine moderne.

L'une des variables qui contribuent à des niveaux élevés de pauvreté est le chômage, en particulier chez les jeunes. « Le taux de chômage en Afrique du Sud a officiellement diminué au quatrième trimestre de 2012 de 0,1%, en baisse de 25% à 24,9% (enquête du quatrième trimestre de 2012 sur l'emploi). Malheureusement, en dépit des bonnes nouvelles sur la réduction du taux de chômage, la vérité de ce changement marginal reflète plus une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi découragés (jeunes qui ne sont plus à la recherche de travail), qu'une augmentation réelle de l'emploi ».⁸³ Même ceux qui ont un emploi ne sont pas totalement à l'abri de la pauvreté, en particulier pour les ménages ayant un seul travailleur dans les catégories à faible revenu, en raison en grande partie des faibles niveaux d'éducation scolaire, car l'offre de travailleurs peu qualifiés dépasse de loin la demande.

Par conséquent, le gouvernement a mis en place un large éventail d'interventions visant à relever le défi de la pauvreté d'une manière globale. Ceux-ci constituent un ensemble de mesures utilisées pour assurer la baisse de la pauvreté. Il s'agit notamment de mesures visant à stimuler la création d'emplois, y compris l'aide aux entrepreneurs impliqués dans des projets de création d'emploi et de l'aide aux chômeurs luttant contre la pauvreté.

Le seul facteur le plus important de la baisse de la pauvreté est le programme gouvernemental

⁸¹ Ibid, pp-27-28.

⁸² Arden Finn, Murray Leibbrandt & Eva Wegner, 'Policies for reducing income inequality and poverty in South Africa' at <http://transformationaudit.org/blog/wp-content/uploads/2012/02/Chapter-4.pdf>

⁸³ Catherine Wijnberg, 'Tackling youth unemployment in South Africa'. March 20, 2013. At <http://www.ujuh.co.za/opinions/tackling-youth-unemployment-in-south-africa/>

d'assistance de la sécurité sociale.⁸⁴ De 2, 5 millions de bénéficiaires en 1999 à un peu plus de 12 millions en 2007, le système de subvention sociale est la plus grande forme de soutien du gouvernement pour les pauvres. La plus grande forme est de loin la subvention d'appui à l'enfance (CSG), qui a atteint 7,8 millions de bénéficiaires en 2007 contre 34.000 en 1999. Le tableau ci-dessous montre l'augmentation du nombre de bénéficiaires entre 1997 et 2009. Cette tendance s'est poursuivie jusqu'à présent.

L'expansion rapide du système de sécurité sociale est au cœur de la croissance des niveaux de dépenses des pauvres.

Tableau : Nombre de bénéficiaires des allocations sociales en 1997 et 2009		
	1997	2009
Subvention de vieillesse	1 737 682	2 414 183
Subvention d'invalidité	737 322	1 281 556
Subvention d'appui à l'enfance	362 631	8 825 824
Total	2 635 637	12 521 568

Source : Van der Berg et Siebrits (2010)⁸⁵

Diverses études ont confirmé que cette aide est bien ciblée et contribue considérablement à la réduction de la pauvreté. 62% du total des aides sociales étaient destinés à 40% des ménages les plus pauvres.

Une autre intervention importante lutte contre la pauvreté est le Programme élargi des travaux publics (EPWP), qui comprend le Programme communautaire de soins à domicile et le programme déchets contre nourriture. Il permet de réduire la pauvreté et d'augmenter les revenus par le travail temporaire des chômeurs. Le programme « a été lancé en avril 2004 afin de promouvoir la croissance économique et créer un développement durable. L'objectif immédiat la phase 1 de l'EPWP était d'aider à atténuer le chômage par la création d'au moins 1 million d'opportunités de travail, dont au moins 40% des bénéficiaires seront des femmes, 30% des jeunes et 2% des personnes handicapées ». ⁸⁶ L'objectif de 1 million d'emplois a été atteint en 2008. ⁸⁷ Les détails des progrès accomplis et l'impact du Programme élargi de travaux publics sont décrits au paragraphe 3.2.3 sur le « chômage » dans le domaine thématique sur la gouvernance et la gestion économique.

Secteur social : Nombre d'opportunités de travail

	Total	Municipal	Provincial
2009-2010	80.000	2,744	77.256
2010-2011	96.000	3,293	92.707
2011-2012	132.000	4,527	127.473
2012-2013	187.000	6,414	180.586

⁸⁴ Les données statistiques fournies par la sécurité sociale, sauf indication contraire, sont obtenues à partir de la recherche commandée par le ministère de la fonction publique et de l'administration sur la pauvreté et les inégalités, dans le cadre du processus du MAEP.

⁸⁵ Arden Finn, Murray Leibbrandt & Eva Wegner, 'Policies for reducing income inequality and poverty in South Africa', p. 76 at; <http://transformationaudit.org/blog/wp-content/uploads/2012/02/Chapter-4.pdf>.

⁸⁶ Department of Public Works official website, at <http://www.epwp.gov.za/>

⁸⁷ *Ibid.*

2013-2014	255.000	1 8.746	246.254
-----------	---------	---------	---------

Source : Ministère des Travaux publics

À la fin de décembre 2011, le Service de l'environnement et de la culture de l'EPWP avaient créé un cumulatif de 307.731 possibilités d'emploi et de 74.114 équivalents temps plein (ETP) depuis 2009 à travers le pays. Les initiatives visant à améliorer les possibilités d'emploi et les moyens de subsistance économiques comprennent la mise en œuvre du programme de l'aquaculture et le programme des pêches continentales, qui a été lancé en 2012. Le DTI élargit ses efforts pour soutenir l'agroalimentaire dans les zones rurales, par exemple, le broyage du maïs local.

Au début de 2010, l'Afrique du Sud a signé un accord avec la Banque mondiale pour l'assistance technique payant (FBTA) pour aider ce pays à développer et mettre en œuvre les réformes globales pour le développement rural et foncier. Cet accord fournit aussi le partage et l'apprentissage d'expérience Sud-Sud, en vue de renforcer les initiatives de développement rural. Dans le cadre de ce partage d'expériences Sud-Sud, une délégation de haut niveau du gouvernement a étudié de près l'évolution des stratégies de développement et de réduction de la pauvreté en milieu rural en Chine, y compris la réforme foncière en milieu rural, l'industrialisation rurale et la création d'emplois, le développement rural-urbain intégré, et le système national chinois de suivi et d'évaluation du développement rural. La même chose a été faite dans un certain nombre d'autres pays en développement qui réussissent. Les leçons apprises ont été utilisées dans la pensée continue et le renforcement des programmes dans ce domaine.

Il existe de nombreuses autres initiatives que le gouvernement, en collaboration avec une multitude de partenaires sociaux, mises en place pour faire face au défi de la pauvreté, le chômage et les inégalités (certains sont déjà couverts en 3.2.1.3). Ils sont les suivants :

- Le ministère du Commerce et de l'Industrie (DTI) fournit un soutien financier aux entreprises admissibles dans les différents secteurs de l'économie, qui est offert à diverses activités économiques, y compris l'industrie manufacturière, la compétitivité des entreprises, le développement des exportations et l'accès aux marchés, ainsi que l'investissement direct étranger ;
- Le financement des petites entreprises et le programme de développement des PME, un programme de subvention offre une aide financière aux projets liés au tourisme ;
- Le ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche (DAFF) a présenté une stratégie agro-industrielle complémentaire ;
- Le ministère de la Science et de la Technologie (DST) soutient une série de projets de démonstration de l'agronomie et de l'aquaculture, qui utilisent de nouvelles connaissances ou technologies pour soutenir le développement des moyens de subsistance durables ;
- Une assistance est fournie aux petites et micro-entreprises et aux collectivités qui ont besoin de soutien pour une étude d'impact environnemental (EIE) simplifiée dans le

cadre du deuxième Plan d'action de la politique industrielle ;

- Les introductions du projet de loi sur les zones économiques spéciales (ZES) qui aideront à régler les problèmes socio-économiques tels que le chômage des jeunes du pays. L'hypothèse qui sous-tend le projet de loi est celle selon laquelle sur la base des expériences des plus dynamiques économies du monde comme la Chine, l'Inde et le Brésil, le développement industriel est essentiel à la croissance de l'économie du pays et à la création d'emplois, ainsi qu'à l'amélioration globale de la vie des populations.

La ré-industrialisation de l'économie sud-africaine est au cœur d'une stratégie de croissance et de développement à long terme afin de réduire la pauvreté, les inégalités et le chômage. Une foule d'initiatives sectorielles et transversales sont mises en œuvre du deuxième Plan d'action pour la politique industrielle (IPAP 2). L'IPAP pour les périodes 2011-2012 et 2013-14 a été introduit en février 2011 et est systématiquement mis en œuvre. Pour soutenir l'IPAP II, le nouveau programme d'amélioration de la compétitivité dans le secteur manufacturier (MCEP) a été introduit en 2012. Le programme prévoit 25 milliards de rands au cours des six prochaines années pour une variété de programmes. En outre, le Programme d'investissement de l'automobile (SIA) a vu l'approbation de 92 projets (sept producteurs finaux d'automobiles et 85 fabricants de composants). L'investissement projeté résultant de ces approbations est proche de 9 milliards de rands, sur la base des incitations de 2,5 milliards de rands, en créant plus de 7000 emplois directs et indirects.

Pour lutter plus efficacement contre la pauvreté, une meilleure coordination entre les organisations de la société civile d'une part, et entre les niveaux nationales, provinciales et locales d'autre part, est nécessaire. Cela concerne les interventions portant sur la pauvreté et le chômage. Des interventions novatrices ont été réalisées dans certaines provinces comme le KwaZulu-Natal en vue d'identifier et d'atteindre les plus pauvres pour rendre les services plus accessibles. Dans le KwaZulu-Natal, un indice provincial de privation multiple est utilisé pour classer les quartiers selon leur niveau de désavantage marqué. Cet indice est ensuite utilisé pour élaborer les stratégies d'accès à la prestation de services. Ce genre d'innovation de la politique fondée sur des preuves n'a pas été largement partagé entre les provinces.

4. QUESTIONS TRANSVERSALES

4.1. Xénophobie

Un certain nombre d'explications ont été avancées pour la flambée de violence dans les communautés d'Afrique du Sud où les ressortissants étrangers vivent côte à côte avec les habitants. Les explications en sont venues à la fois des organismes gouvernementaux et par la presse populaire, « avec différents niveaux de crédibilité et de validité scientifique sociale » (HSRC 2008). Celles-ci vont des explications qui suggèrent une manipulation externe à travers une « troisième force », l'incitation criminelle, une aversion et la peur des Africains étrangers, à la pauvreté et à la compétition pour les ressources rares dans les communautés pauvres.⁸⁸ Les attaques, qui ont commencé à Alexandra en mai 2008 se sont ensuite étendues à d'autres zones à l'intérieur et autour de Johannesburg, y compris à Cleveland, Diepsloot, Hillbrow, Tembisa, Primrose, Ivory Park et Thokoza. Selon des rapports, la violence xénophobe a été généralisée dans d'autres provinces comme le Kwazulu-Natal, Mpumalanga, et Cape Town. Ce qui complique la situation, tout porte à croire que la violence n'est pas seulement ciblée contre les ressortissants africains étrangers, mais aussi contre certains Sud-africains comme les « Shangaan » et ceux qui ne parlent pas le nguni dans certaines communautés.⁸⁹

Par conséquent, l'Afrique du Sud est confrontée à un défi complexe d'attitudes xénophobes parfois accompagnées de conflits et de violence. Deuxièmement, les conséquences de ce phénomène sont-elles particulièrement sud-africaines ? Le pays a condamné la xénophobie, non seulement parce qu'elle est une source d'embarras - mais surtout parce qu'elle constitue un affront à la conscience morale de l'Afrique du Sud. Le Gouvernement d'Afrique du Sud met en place des mesures pour faire face aux causes profondes.

Le Gouvernement entend assurer la paix et la sécurité intérieure et, à juste titre, condamne tous les actes de violence contre des personnes de toute race, croyance ou couleur. La violence xénophobe, quel que soit l'endroit où elle se manifeste, a été vivement critiquée par le gouvernement et les organes de la société civile. C'est pourquoi le rapport de l'Équipe spéciale parlementaire chargée d'étudier la question de la violence et des attaques contre les ressortissants étrangers, en vertu d'une résolution de l'Assemblée nationale, a convenu que « les attitudes xénophobes existent entre certains citoyens sud-africains et auraient pu être exploitées pour lancer la violence et les attaques sur les ressortissants étrangers. La xénophobie est largement basée sur des craintes non fondées et non vérifiées, ainsi que sur la tendance à stéréotyper les étrangers comme la cause des problèmes sociaux et économiques dans le pays d'accueil. Cependant, la xénophobie ne se limite pas seulement aux étrangers, elle peut également être dirigée contre les citoyens inconnus à un groupe spécifique, ou dont le comportement est perçu comme inconnu à un groupe spécifique ».⁹⁰

Avec l'aide des universités, des conseils de recherche et des ONG de recherche, le

⁸⁸ Human Sciences Research Council (2008): "Report Violence and Xenophobia in South Africa: Developing Consensus, Moving to Action, HSRC, Pretoria.

⁸⁹ Ibid, p. 2.

⁹⁰ Parliament of the Republic of South Africa (2008): 'Report of the Task Team of Members of Parliament Probing Violence and Attacks on Foreign Nationals', National Assembly, Cape Town.

gouvernement a soigneusement étudié la xénophobie dans le pays, d'où le renforcement des interventions visant à soutenir les initiatives de développement communautaire. Les conséquences de la violence xénophobe pour les décideurs politiques, les groupes civiques et les intervenants ont toutes été documentées et sont utilisées pour parfaire les interventions pointues et soigneusement ciblées. L'examen et le renforcement de la campagne de la Commission sud-africaine des droits de l'homme intitulée « Rolling Back Xenophobia » (Non au retour de la xénophobie !) et l'allocation des ressources nécessaires à cette fin est l'une des solutions mises en œuvre. En plus de cela, de nombreuses ONG et autres organisations de la société civile, y compris les églises jouent un rôle dans la maximisation de l'éducation et de la sensibilisation en Afrique du Sud pour lutter contre les tendances, attitudes et actions liées à la xénophobie. Au cours de la période considérée, le ministère des Arts et de la Culture a animé environ 49 dialogues communautaires à travers le pays pour encourager la construction de la nation, la cohésion sociale et la lutte contre la xénophobie et le racisme dans nos communautés. Le sommet de la cohésion sociale nationale, que le président a défini comme un mécanisme permettant de resserrer les liens dans la société - entre les étrangers et les nationaux, était un développement important en juillet 2012 - il s'est concentré sur les initiatives stratégiques pour faire face à la xénophobie dans la société sud-africaine.

Il ressort clairement de la preuve existante que de nombreux Sud-africains ont toujours une perception erronée, des stéréotypes et des incertitudes quant à la présence des étrangers dans le pays. Un problème important est que beaucoup de Sud-africains ne parviennent pas à faire de distinction entre les différentes catégories de migrants dans le pays. La majeure partie de la population a tendance à classer tous les étrangers dans la même catégorie, qu'il s'agisse de réfugiés, de clandestins, de migrants économiques ou de migrants en situation irrégulière. Toutes les différentes catégories de migrants, cependant, ont leur propre ensemble de droits. Les obligations du gouvernement varient selon chaque catégorie. Les fonctionnaires qui s'occupent des migrants ne sont pas toujours en mesure de faire la différence entre les diverses catégories de migrants, de sorte que les demandeurs d'asile ou réfugiés ne peuvent parfois pas accéder aux services auxquels ils ont droit.

Les conditions socio-économiques accentuent un certain ressentiment envers les étrangers qui, dans certains segments du marché du travail, semblent être favorisés par les employeurs parce qu'ils travaillent dur pour des salaires bien inférieurs à ceux offerts aux citoyens. Dans la concurrence pour les emplois et les ressources - le système d'éducation de l'Afrique du Sud étant plus faible que chez ses voisins - les étrangers sont parfois mieux qualifiés et prêts à être moins bien payés. Ces incidents sont monnaie courante dans le monde. Bien plus, il semble que les citoyens sud-africains ordinaires aimeraient voir leurs points de vue ou leur voix sérieusement pris en considération sur la façon de traiter la question de l'afflux d'étrangers dans le pays. C'est pourquoi le gouvernement et la société civile continuent d'organiser des dialogues, sommets et ateliers pour ouvrir un espace pour la participation des personnes au niveau de la base dans les discussions autour des sources et des solutions de la xénophobie, ainsi que de sa gestion au niveau des immigrants, vers l'élaboration de stratégies de migration co-formulées qui aura la majorité des adhésions.

Tout comme il est important de tenir un débat national sur les nombreuses dimensions et aspects de la politique de migration, il est également essentiel que ces discussions se déroulent au niveau local. Les attaques contre les étrangers ne prendront pas fin et la réintégration ne pourra avoir lieu tant que les communautés n'auront pas reçu l'assurance que leurs griefs,

questions et préoccupations ont été examinés et pris en compte. Les non-citoyens sud-africains doivent être encouragés à participer à ces forums.⁹¹

L'un des éléments déclencheurs de la violence est l'occupation des logements nationale par les citoyens non sud-africains. Les maisons du Programme de reconstruction et de développement (RDP) ont été construites pour permettre aux citoyens d'Afrique du Sud y résider. La vente ou la location des maisons du RDP aux citoyens non sud-africains aggrave la pénurie de logements, renforce la pression sur les établissements informels et crée des tensions communautaires autour du logement. Le Gouvernement a donc initié l'audit de l'occupation des logements du RDP et prendra des mesures pour s'assurer que seuls les Sud-africains occupent cette forme de logement public. Les non-citoyens sud-africains sont invités à acquérir des biens à travers les moyens commerciaux habituels ou à prendre un logement temporaire jusqu'à ce qu'ils soient en mesure de s'installer dans leurs résidences privées.

Le Gouvernement a considérablement accru ses efforts pour protéger les frontières et les points d'entrée de l'Afrique du Sud. Aucune politique de migration ou stratégie visant à atténuer les tensions xénophobes ne peut fonctionner si les frontières nationales sont poreuses et si les populations peuvent aller et venir à leur guise. Un tel manque de contrôle conduit à des abus, à la corruption et accroît la vulnérabilité des personnes qui résident illégalement dans le pays.

4.2. Racisme

Les divisions autour de la race, de l'ethnie, de la classe, de l'appartenance à un parti politique, de l'idéologie et même de la province restent ancrées dans la société sud-africaine. Le racisme sur lequel ont été fondés les systèmes coloniaux et de l'apartheid et la structure héritée de la société qui restent à ce jour est un énorme défi. Un énorme travail est fait pour traiter de ce sujet. Les interventions comprennent la contribution à la lutte globale contre le racisme, qui a trouvé son expression la plus évidente dans l'organisation et la participation active de l'Afrique du Sud à la Conférence mondiale de l'ONU contre le racisme en 2000. La promotion des efforts contre le racisme fait partie des processus de construction de la nation et de réconciliation nationale dans les années 1990, et a continué dans divers types de dialogues interraciaux dans les années 2000. La déclaration du racisme en tant qu'action illégale à travers une série de lois a renforcé le pouvoir des organes de la société civile et a permis aux citoyens d'exercer un recours juridique contre les actes racistes. L'Afrique du Sud s'est engagée devant le monde à lutter contre le racisme à travers les sections de la société. La suppression des divisions raciales dans la prestation de services s'est poursuivie jusqu'à ce jour, les récentes cas d'exclusion des noirs dans les écoles publiques en utilisant la langue d'enseignement et des lieux de vacances privées en utilisant des moyens subtils pour appliquer l'exclusion raciale ont été soumises au mépris du public par les citoyens et le gouvernement. Les récents incidents de racisme sur les campus universitaires, qui étaient auparavant dominés par les blancs ont également été accueillis avec mépris et les interventions des autorités ont cherché à équilibrer la justice punitive et des mesures correctives afin de construire la tolérance raciale dans le cadre de l'éthos de la société. Des incidents de racisme sont enregistrés dans les fermes commerciales et

⁹¹ Voir le rapport du HSRC sur la xénophobie – www.hsrc.ac.za

quelques fermiers blancs ont été condamnés avec succès pour des crimes à caractère raciste.

L'Indice de réconciliation de l'Institut pour l'évaluation de la justice et de la réconciliation pour 2011, en utilisant des méthodes de recherche de l'enquête, examine les grandes divisions dans notre pays. Il montre que 18% des Sud-africains se familiarisent plus facilement avec les personnes qui parlent la même langue, 19% avec celles du même groupe ethnique et 19% avec celles de la même race.⁹² En d'autres termes, il confirme l'idée selon laquelle la race est encore très importante en Afrique du Sud, bien sûr sans compter les progrès significatifs dans l'unification du pays et la lutte contre le racisme, à l'aide des instruments juridiques et des interventions positives par les organisations de la société civile.

L'indice de réconciliation 2011 souligne également que récemment, les grandes divisions en Afrique du Sud constituent l'écart entre les riches et les pauvres - ou l'inégalité des revenus. En plus de la forte association par la langue, les identités ethniques et raciales, l'association par groupe de revenu sont une nouvelle source de division. Par conséquent, le rapport 2012 sur l'égalité de la Commission sud-africaine des droits de l'homme renvoie à un élément de clanisme qui complique l'image du racisme en Afrique du Sud, mais souligne encore que la race est toujours le facteur dominant dans les expériences entre les groupes et les relations.

Le rapport sur l'égalité de la Commission sud-africaine des droits de l'homme examine les niveaux d'inégalité et l'image qui se dégage rester encore celle du racisme - où la majorité des pauvres est encore noir et où les blancs constituent encore la classe la plus riche et aisées. L'élément particulièrement important du rapport est le racisme subtil que subissent encore les noirs, que certains peuvent estimer comme étant insignifiants, jusqu'à ce que la situation dégénère en des violations extrêmes des droits de l'homme. En conséquence, le Gouvernement sud-africain, en partenariat avec la société civile, essaie de trouver des mesures plus innovantes pour détecter et faire face aux formes subtiles de racisme, mais blessantes du point de vue émotionnel, qui touchent quotidiennement la vie de nombreux noirs. Des instruments et mécanismes comme la Cour pour l'égalité et les documents de politique comme le Plan d'action national (pour lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et les intolérances connexes) ne peuvent qu'aider dans la lutte générale contre ces fléaux. Les défis qui continuent d'affecter le fonctionnement et leur mise en œuvre représentent un obstacle important contre les efforts visant à lutter contre le racisme et à garantir que les victimes de discrimination trouvent en général accès à la justice, comme le prévoit la Constitution.

Le rapport sur l'égalité du SAHRC indique qu'un certain nombre de tentatives ont été faites pour développer la lutte contre le racisme à travers le Forum national de lutte contre le racisme (NFAR). Le NAFAR a bénéficié de l'appui et des ressources du secrétariat du NFAR basé au ministère de la Justice et du Développement constitutionnel. En effet, un effort concerté est fait à cet égard, et les ressources ont été mises à la disposition du Comité de pilotage du NFAR pour produire le projet de Plan d'action national. Le Comité directeur est composé entre autres des représentants des ministères, de la société civile et des institutions prévues au Chapitre 9 de la Constitution. Cependant, depuis lors, et après qu'un projet ait été envoyé pour l'édition, il semble que le processus ait échappé à la liste des priorités du gouvernement.

⁹² Institute for Justice and Reconciliation (2011): 'SA Reconciliation Barometer Survey 2011 Report', IJR, Cape Town, p. 29.

L'absence continue d'un plan d'action national en Afrique du Sud représente une faiblesse dans les efforts de ce pays pour lutter contre le racisme et l'intolérance, et elle prive les victimes du racisme d'un instrument utile, qui fait partie des meilleures pratiques internationales dans la lutte contre le racisme.

5. MATRICE

DÉMOCRATIE ET GOUVERNANCE POLITIQUE				
Résultats attendus	Action requise	Échéancier	Progrès	observations
Objectif 2 : Démocratie constitutionnelle, y compris concurrence et les possibilités de choix, l'état de droit, la suprématie de la Constitution				
Les structures de la société civile cherchent davantage de possibilités pour contribuer et participer à l'exécution et au suivi des services publics.	Renforcer et améliorer l'efficacité des forums de dialogue social nationaux et locaux.	En cours	Le pays poursuit le renforcement de la participation du public et affirme la réactivité à la demande du public pour des services de qualité. Il s'agit notamment de l'augmentation des capacités et la portée du programme de travailleurs de développement communautaire et d'un sommet sur la cohésion sociale tenu en juin 2012 qui a servi de plate-forme pour l'engagement sur la gestion du racisme et de la diversité.	Les forums nationaux sur le dialogue social ont été très innovants et adaptés aux défis du pays, comme l'atteste l'adoption du Cadre pour la réponse de l'Afrique du Sud à la crise économique mondiale au NEDLAC
	Renforcer et améliorer l'efficacité des systèmes et mécanismes d'information du gouvernement.	En cours	Des forums et programmes multipartites tels que l'Izimizo (organisés dans 78% des provinces du pays), le Forum des présidents de parlements d'Afrique du Sud	En septembre 2011, le Groupe de référence parlementaire a développé un modèle de contrôle parlementaire en vue d'établir des normes pour assurer la planification du secteur public,

			(SFSA), le Parlement des femmes, le Parlement de la jeunesse, le Parlement des enfants, le Parlement des autorités traditionnelles et la Semaine de la participation du public sont le signe d'une tentative continue du gouvernement de veiller à l'engagement des communautés pour assurer l'amélioration de la qualité du service qu'il fournit.	l'élaboration des politiques, la budgétisation et la performance de gouvernement
			Au cours de la période à l'étude, il y a eu une augmentation du nombre de lignes directes mises à la disposition des citoyens par le gouvernement aux niveaux national et provincial. La multiplication des lignes directes est une réponse à la nécessité de répondre aux besoins, attentes et préoccupations des citoyens.	Malgré l'augmentation du nombre direct du gouvernement, il est évident que pour certaines d'entre elles, il n'existe pas de liaison ou d'intégration mutuelles. C'est là la preuve d'un manque de coordination qui aggrave l'incapacité du gouvernement à gérer les données, mesurer le niveau de la duplication et déterminer la vitesse à laquelle les défis de prestation de services sont résolus
	Renforcer les stations de radio communautaires et les stations de radio	En cours	Le gouvernement continue de veiller à un environnement ouvert pour les stations de radio communautaires	Au cours de la période à l'étude, il y a eu une augmentation notable du nombre de radios communautaires

	de langue africaine.		et un soutien accru aux stations de radio de langue africaine.	
	Débat national sur le rôle des médias dans la déclaration, les discussions et les débats sur la base de faits objectifs et de vérifiables sources d'information.	En cours	Les garanties institutionnelles et constitutionnelles pour la liberté des médias ont assuré la poursuite du débat sur les aspects contestés de la liberté, l'expression et la réglementation des médias. L'indice Rainbow de l'Institut sud-africain des relations raciales (SAIRR) pour suivre la performance du pays sur dix indicateurs sociaux, économiques et politiques, qui révèlent que le score de l'Afrique du Sud sur le pilier relatif à la vigilance des médias et de la société civile a diminué, passant de 61% 2009-2010 à 56% en 2010-2011.	Cependant, cette baisse peut être attribuée au fait que le gouvernement sud-africain est ouvert à la critique publique et qu'il est souvent le premier à critiquer sa propre performance dans les plates-formes publiques, y compris à travers les rapports souvent percutants de l'audit général, les rapports de suivi et d'évaluation du rendement et des engagements publics
Objectif 3 : Promouvoir et protéger les droits économiques, sociaux et culturels, et les droits civils et politiques tels que consacrés dans les instruments internationaux des droits de l'homme				
Le racisme, le sexisme, la marginalisation, le manque de sensibilisation et le manque d'accès à l'information entravent la pleine jouissance des droits de	La campagne « Connaissez vos droits » se focalise spécialement sur la sensibilisation pour les droits de chacun, la campagne sur l'alphabétisation et l'autonomisation des groupes vulnérables tels que les femmes, les travailleurs	En cours	Le ministère des Arts et de la Culture ont traduit la Constitution sud-africaine dans les onze langues officielles. La Commission des droits de l'homme en Afrique du Sud (SAHRC) a développé un outil communautaire visant à simplifier la promotion de l'accès à	Cela a été fait au nom du ministère de la Justice et du Développement constitutionnel

l'homme.	agricoles, les personnes handicapées, les enfants, les réfugiés.		l'information (DPAI).	
	La Campagne « Connaissez vos droits » se focalise spécialement sur l'alphabétisation et l'autonomisation des groupes vulnérables tels que les femmes, les travailleurs agricoles, les personnes handicapées, les enfants, les réfugiés.	En cours	L'Indice de réconciliation de l'Institut pour l'évaluation de la justice et de la réconciliation pour 2011, en utilisant des méthodes de recherche de l'enquête, examine les grandes divisions dans notre pays. Il montre que 18% des Sud-africains se familiarisent plus facilement avec les personnes qui parlent la même langue, 19% avec celles du même groupe ethnique et 19% avec celles de la même race. En d'autres termes, il confirme l'idée selon laquelle la race est encore très importante en Afrique du Sud, bien sûr sans compter les progrès significatifs dans l'unification du pays et la lutte contre le racisme, à l'aide des instruments juridiques et des interventions positives par les organisations de la société civile. L'indice de réconciliation 2011 souligne également	L'Afrique du Sud s'est engagée devant le monde à lutter contre le racisme à travers les sections de la société. La suppression des divisions raciales dans la prestation de services s'est poursuivie jusqu'à ce jour, les causes récentes de l'exclusion des noirs dans les écoles publiques en utilisant la langue d'enseignement et des lieux de vacances privées en utilisant des moyens subtils pour appliquer l'exclusion raciale ont été soumises au mépris du public par les citoyens et le gouvernement. Les récents incidents de racisme sur les campus universitaires, qui étaient auparavant dominés par les blancs ont également été accueillis avec mépris et les interventions des autorités ont cherché à équilibrer la justice punitive et des mesures correctives afin de construire la tolérance raciale dans le cadre de l'éthos de la société. Des incidents de racisme sont enregistrés dans

			que récemment, les grandes divisions en Afrique du Sud constituent l'écart entre les riches et les pauvres - ou l'inégalité des revenus. En plus de la forte association par la langue, les identités ethniques et raciales, l'association par groupe de revenu sont une nouvelle source de division. Par conséquent, le rapport 2012 sur l'égalité de la Commission sud-africaine des droits de l'homme renvoie à un élément de clanisme qui complique l'image du racisme en Afrique du Sud, mais souligne encore que la race est toujours le facteur dominant dans les expériences entre les groupes et les relations.	les fermes commerciales et quelques fermiers blancs ont été condamnés avec succès pour des crimes à caractère raciste.
	Projet de lutte contre la traite mettant l'accent sur les femmes et les enfants et le ciblage des contrevenants.	En cours	Le septième projet de loi de 2010 sur la prévention et la lutte contre la traite des personnes a été approuvé.	Le gouvernement a en outre mis en place des équipes de travail provinciales sur la traite des êtres humains. La législation et les forums visent à protéger les groupes vulnérables tels les femmes et les enfants
	Promouvoir le leadership traditionnel et les pratiques culturelles, et assurer	En cours	Le gouvernement a mis en place des forums visant à promouvoir et à renforcer le rôle des autorités	Diverses provinces ont consacré des ministères traitant des questions relatives à l'établissement des autorités

	l'alignement stratégique entre les systèmes de direction et les institutions traditionnelles dans le système social plus large.		traditionnelles, telles que le Parlement des autorités traditionnelles. Le gouvernement a élaboré un projet de loi national sur le pouvoir traditionnel en 2011 visant à accroître la synergie entre les institutions des autorités traditionnelles et le système juridique et social plus élargi. Reconnaissance de la communauté indigène Khoi-San et de ses institutions : Le projet de loi nationale de 2011 sur les affaires coutumières reconnaît les postes communautaires et définit les fonctions des autorités traditionnelles Khoi-San et de leurs institutions. Il vise à établir un cadre et des normes nationales pour définir le rôle des autorités de Khoi-San au sein du nouveau système de gouvernance démocratique.	traditionnelles. Le rapport de la Commission Seriti pour la rémunération des autorités publiques avait confirmé que les autorités traditionnelles ont également une charge publique et qu'il devrait leur être alloué des ressources pour s'assurer qu'elles s'acquittent efficacement de leur mandat
	Renforcer les institutions prévues au Chapitre 9 de la Constitution charges de la lutte contre le racisme.	En cours	Le gouvernement a pris des mesures pour améliorer l'accès à la justice et le renforcement des institutions chargées de la lutte contre le	

			racisme par la sensibilisation du rôle des tribunaux pour l'égalité.	
Objectif 6 : Lutter contre la corruption dans la sphère politique				
La corruption sape les systèmes nationaux d'intégrité	Sensibilisation à l'égard de la législation de lutte contre la corruption, des codes de conduite, l'exécution et la mise en œuvre dans tous les secteurs et dans les niveaux.	En cours	Le cadre réglementaire pour l'intégrité et la lutte contre la corruption en Afrique du Sud figure dans plusieurs textes de loi tels que la SEPP, le DPAI, la loi sur la prévention et la lutte contre la corruption (PCCA), la Loi sur la protection des révélations (PDA), la Stratégie de lutte contre la corruption dans la fonction publique et la Stratégie anticorruption du gouvernement local. La stratégie anticorruption du secteur public 2002 a été examinée. Les recommandations du troisième Comité King sur la déontologie sont largement diffusées. En 2010, le DSD a découvert la fraude dans la gestion des subventions sociales et a mis fin à 32 687 paiements frauduleux d'une valeur de 180 millions de rands. En 2011, 44 millions de	Il est nécessaire de mettre en œuvre une institution centralisée qui surveille la corruption à tous les niveaux du gouvernement

			rands ont été récupérés auprès des fonctionnaires qui ont bénéficié illégalement d'un régime de subventions au logement en faveur des pauvres. Comme nous l'avons déjà signalé dans le rapport précédent, l'Afrique du Sud a créé l'Unité de confiscation d'actifs. Les actifs saisis et confisqués avec succès par le biais de l'unité au profit de l'État sont déposés dans le compte de recouvrement des avoirs criminels. En 2013 l'Unité a saisi des actifs évalués à plus de 541 millions de rands, dont 61 millions de rands ont déjà été confisqués au profit de l'État et seraient acheminés vers les programmes de lutte contre la criminalité et la corruption	
	Révision de la Loi sur la protection des révélations.	En cours	Le niveau d'amélioration de la mise en œuvre de l'obligation de divulgation par les hautes autorités de la fonction publique s'est amélioré. Selon les rapports récents de la Commission de la fonction publique, le	

			taux de conformité était de 74% aux niveaux national et provincial.	
Objectif 7 : Promotion et protection des droits des femmes				
Violence et criminalité, en particulier contre les femmes et les enfants.	Identifier et renforcer les stratégies de lutte contre la criminalité et la violence en cours dans les trois niveaux de gouvernement.	En cours	L'augmentation des condamnations pour des cas de violence contre les femmes et les enfants. L'approbation de la loi sur l'égalité autonomisation des femmes et l'égalité (août 2012) permettra de renforcer la lutte contre la violence et les crimes visant les femmes. Arrangements interministériels : le rétablissement de l'unité sur la violence familiale, protection de l'enfance et les délits sexuels est bien avancé.	Depuis le rétablissement de l'unité de lutte contre la violence familiale, la protection de l'enfance et les infractions sexuelles, il y a eu une augmentation marquée du taux de condamnation pour des infractions liées à la violence basée sur le genre et la maltraitance des enfants, soit un total combiné de 36 225 années d'emprisonnements générales, dont 695 emprisonnements vie.

Participation active de toutes les communautés dans la lutte contre la criminalité et la violence.	Identifier et renforcer les stratégies de lutte contre la criminalité et la violence en cours et spécialement conçues pour combattre la violence contre les femmes et les enfants dans toutes les trois niveaux de gouvernement.	En cours	Les partenariats et stratégies gouvernementales actuellement mises en œuvre contre la criminalité contribuent de manière significative à la réduction des taux de criminalité à travers le pays. Les taux de criminalité continuent de baisser et, selon des études indépendantes, les populations commencent à se sentir de plus en plus en sécurité. L'appréciation du public a augmenté de 8% en ce qui concerne l'action du gouvernement pour la réduction du taux de criminalité par rapport au taux d'il y a cinq ans (de 32% en novembre 2007 à 40% en novembre 2012).	Ces résultats sont en ligne avec le Rapport national 2011-2012 du gouvernement relatif aux statistiques sur la criminalité (SAPS). Les statistiques récentes montrent que pour 38%, le niveau de crimes violents a diminué dans leur zone de résidence, comparativement à 33% qui pensent que la criminalité avait augmenté. Cependant, 29% pensent que la criminalité est restée au même niveau au cours de la période 2009-2011
			Gouvernement a lancé plusieurs partenariats pour réduire la criminalité. Dans le Western Cape, par exemple, le Programme de partenariat élargi avec les forums de police communautaire visant à renforcer les rôles de surveillance civile sont de plus en plus fréquents. Les femmes rurales dans le Kwa Zulu Natal, grâce à un programme phare provincial	Le Sukuma Sakhe est une initiative provinciale visant à assurer la prestation de services équitable. Le programme fonctionne au niveau communautaire et implique les conseillers, regroupe les autorités traditionnelles, religieuses et communautaires leaders de la communauté dans les Dialogues entre

			appelé Sukuma Sakhe (Levons-nous et bâtissons) a pour but de sensibiliser les filles de cette région sur les défis du VIH/SIDA, le trafic des êtres humains, l'inégalité entre hommes et femmes, ainsi que sur leurs droits et l'autonomisation économiques des IDP au niveau de l'administration municipale.	victimes et agresseurs.
Les groupes marginalisés et vulnérables éprouvent des difficultés à faire usage des institutions de la justice.	Règlement extrajudiciaire des différends.	En cours	L'Afrique du Sud poursuit l'amélioration de l'accès à la justice et la transformation de l'appareil judiciaire en veillant à ce que les pauvres et les personnes vulnérables aient un accès facile à la justice. À cette fin, la représentation démographique de la société dans les tribunaux et dans la profession juridique a été assurée. Deux cent quarante-trois (243) juges de différents tribunaux sont maintenant des Africains autochtones qui parlent de nombreuses langues autochtones, ce qui constitue 50% de juges africains dans les différents tribunaux Le gouvernement a en outre mis en place vingt-trois autres cours	La représentation des femmes dans le système judiciaire reste un défi auquel le gouvernement cherche constamment à répondre

			des petites créances dans les différentes provinces, qui permettent aux gens d'intenter des poursuites civiles pour des affaires impliquant un montant de 12.000 rands, sans la nécessité d'une représentation juridique. Cela porte le nombre de ces tribunaux à 247 à la fin mars 2012	
	Programmes de soutien aux victimes de la criminalité.	En cours	Le Bureau d'aide juridique de l'Afrique du Sud (LABSA) fournit des conseils juridiques et de représentation professionnelle pour ceux qui n'ont pas les moyens de payer les services de droit privé. Il se concentre sur les questions de la famille, les expulsions, les questions d'emploi, de contrats, les successions des défunts, les litiges et les poursuites pénales. Le Bureau d'aide juridique fournit par le biais des centres de justice, des accords de coopération et des contrats d'agence. En 2011-2012, il a reçu 428 653 nouvelles affaires et en a finalisé 402459 à travers 64 centres de justice et des bureaux satellites	
			Création d'un Conseil consultatif national sur la violence sexiste en	

			vue de coordonner les efforts de prévention et d'intervention	
	Développer la capacité des forces de police pour traiter les cas de violence et de maltraitance envers les groupes vulnérables comme les femmes, les enfants, les personnes âgées, les handicapés et les réfugiés	En cours	À l'appui de l'enquête sur les crimes contre des groupes vulnérables, le gouvernement a créé plus de 2000 emplois pour travailleuses et travailleurs sociaux judiciaires, qui ont été nommés pour traiter les cas de crimes contre les enfants dans le but de fournir une preuve d'expert au tribunal	
GOVERNANCE ET GESTION ÉCONOMIQUES				
Résultats attendus	Action requise	Échéancier	Progrès	observations
Objectif 1 : Promouvoir des politiques macro-économiques qui soutiennent le développement durable				
Blocages à la prestation de services.	Améliorer la prestation de services grâce à des partenariats.	En cours	En plus de l'élaboration du Cadre national sur le financement des communes et le Règlement sur les gouvernements municipaux locaux pour la durée du mandat des membres du Comité communautaire, le gouvernement a veillé à ce que ces derniers aient les ressources nécessaires pour une participation plus active et qu'ils soient en mesure de soutenir leurs conseillers municipaux élus afin de mieux servir leurs	L'Afrique du Sud a connu une augmentation spectaculaire du niveau des manifestations contre la mauvaise prestation de services depuis 2009, le plus grand nombre de manifestations ayant été enregistré en 2012. Le gouvernement est pleinement conscient du fait que les niveaux de manifestations ne concernent pas seulement la mauvaise prestation de services, mais qu'il s'agit parfois du manque

			communautés. Le renforcement des capacités des agents de développement communautaire (ADC) et l'évaluation de la mise en œuvre du programme, qui a commencé en 2013, sont en cours. En outre, la mise en œuvre du plan directeur du programme des ADC aux niveaux national et provincial en 2013 renforce l'efficacité du programme.	d'information ou même de la désinformation. L'inefficacité des mécanismes de participation et de rétroaction du public ne peut pas être écartée comme facteur sous-jacent. Dans le cadre d'une stratégie globale de lutte contre les manifestations contre la mauvaise prestation de services, le ministère de la Gouvernance coopérative et des Affaires traditionnelles (COGTA) a entrepris relance de la mise en œuvre de la Stratégie de 2009 sur le redressement du gouvernement local (LGTS). Cette stratégie vise à accélérer les solutions des problèmes locaux et le renforcement de la gouvernance locale. Le gouvernement prévoit que cette stratégie permettra de restaurer la confiance des citoyens dans les municipalités comme organes primaires dans la prestation de services de développement, ainsi que la reconstruction et l'amélioration des conditions de base pour un gouvernement de développement
--	--	--	---	---

				local actif, responsable, efficace et fonctionnel
	Lutter contre la corruption.	En cours	La Ligne téléphonique nationale anticorruption reste encore le principal mécanisme de dénonciation des cas de corruption et selon la Commission de la fonction publique dans la période comprise entre 2004-2005 et 2010-2011, la NACH a reçu 106.799 appels, dont 7.922 étaient des allégations de corruption. La Ligne téléphonique nationale anticorruption reste encore le principal mécanisme de dénonciation des cas de corruption et selon la Commission de la fonction publique dans la période comprise entre 2004-2005 et 2010-2011, la NACH a reçu 106.799 appels, dont 7.922 étaient des allégations de corruption.	
	Chômage	En cours	Les enquêtes trimestrielles sur la population active effectuées par les Services de statistique d'Afrique du Sud (Stats SA) montrent qu'au quatrième trimestre de 2010 (octobre-	En raison de la récente récession économique et financière mondiale qui a débuté en 2008, les chiffres de l'emploi de l'Afrique du Sud, bien qu'encourageants n'ont pas atteint les pics de 14 millions que

			décembre) le taux de chômage a légèrement diminué à 24,0%. Cependant, le nombre total de personnes employées dans le secteur de l'économie a atteint 13,1 millions au quatrième trimestre de 2010 En 2011, le taux de chômage est demeuré relativement stable avec de légères variations. Au premier trimestre (janvier-mars 2011), le taux était de 25,0%, au deuxième trimestre (avril-juin 2011), le taux était de 25,7%. Au troisième trimestre (juillet-septembre 2011) et au quatrième trimestre (octobre-décembre 2011), les taux de chômage étaient de 25,0% et 23,9% respectivement. En 2012, les statistiques du chômage ont suivi une tendance similaire à celle de l'année précédente en 2012. Cependant, dans la même période, l'emploi total a continué d'augmenter et a atteint 13,7 millions de personnes.	le pays a connu avant la crise économique. Aux premier et deuxième trimestres de 2012, le taux de chômage enregistré était de 25,2% et 24,9% respectivement, au troisième trimestre de la même année, il atteint respectivement 25,5% et 24,9%
Objectif : Mettre en œuvre la transparence sonore et les politiques économiques gouvernementales, efficaces, transparentes et prévisibles				
Consultation, sensibilisation	Sensibilisation des structures	En cours	L'institutionnalisation des programmes de	Le ministère de la Fonction publique et

et rétroaction du public dans l'élaboration des politiques inadéquates	représentatives sur la façon de participer à la formulation des politiques		développement des capacités standards entre les structures de la société civile vise à améliorer les processus de gouvernance. Cette approche s'appuie sur les initiatives impliquant la mise en œuvre renforcée du cadre des relations intergouvernementales et l'utilisation des centres de services communautaires Thusong pour assurer une meilleure prestation des services gouvernementaux, et les rendre plus accessibles et efficaces.	de l'Administration (DPSA) continue de jouer un rôle essentiel pour assurer que les centres de services Thusong sont reliés aux technologies de l'information et des communications, pour permettre aux citoyens de tous bords d'accéder à la vaste gamme de services gouvernementaux mis à disposition le biais du gouvernement en ligne. La mise en œuvre du centre de service de Maponya dans la cité de Thusong à Soweto est utilisée comme un point de référence
Amélioration des processus de participation du public dans la formulation et l'application des politiques	Sensibilisation des structures gouvernementales sur la mise en œuvre efficace des politiques de consultation et de suivi.	En cours	Le gouvernement continue d'améliorer et d'utiliser des stratégies, forums et programmes tels que les IDP, les processus de LED, NEDLAC, les stratégies provinciales de croissance et de développement (PGDS) le Conseil national des provinces (NCOP), les processus de circonscription et d'audiences publiques dans le cadre d'une longue liste de forums et d'interventions offrant un espace de dialogue et contribuant à la rétroaction dans l'élaboration des politiques. Ces forums	

			concernent différents acteurs et différents niveaux de la société	
Objectif 3 : Promouvoir une gestion saine des finances publiques				
Capacité et compétences sous-développées dans la gestion des dépenses publiques	Amélioration de la gestion financière par la réduction du nombre d'audits qualifiés	En cours	Les résultats de l'audit de 2011-2012 que les progrès du pays vers un audit propre se produit à un rythme très lent, et ils reflètent également qu'il y a eu une augmentation du nombre d'états annuels qui ont été étudiés par des experts financiers, avec 25 régressions (12 départements et 13 entités publiques) et seulement 21 améliorations	Cette régression est une indication que la cause d'avertissements et des avis d'audit qualifiés sont l'inefficacité des contrôles internes, la faiblesse des contrôles et des soldes de tous les principaux processus financiers, la mauvaise déclaration et l'inadéquation validation
Une plus grande efficacité dans la gestion des dépenses publiques	Sensibilisation accrue sur les cycles politiques et des processus de budgétisation	En cours	Le Trésor national et le Vérificateur général ont intensifié leurs efforts pour renforcer les capacités de gestion financière dans le secteur public et, en même temps améliorer les résultats de la vérification dans les trois niveaux de gouvernement. Afin de maintenir la crédibilité du gouvernement sud-africain dans la promotion de la bonne gestion des finances publiques pour les services nationaux, provinciaux et municipaux, le PALAMA a introduit des cours qui couvrent	

			les compétences de gestion des dépenses publiques. Il s'agit notamment des cours de formation sur les plans comptables standard (SCOA) et les formats de rapports économiques (ERF) pour les professionnels.	
Objectif 5 : Accélérer l'intégration régionale en participant à l'harmonisation des politiques monétaires, commerciales et d'investissement				
Manque d'intégration plus poussée au sein de la SADC	Élaborer un cadre pour le renforcement des capacités d'approvisionnement productif dans la région	En cours	• L'Afrique du Sud a atteint ses engagements de libéralisation tarifaire, à l'exception des marchandises sensibles énumérées au sein de la SADC. • En 2011-2012 le Service sud-africain des revenus a signé un mémorandum de coopération avec le Service du Botswana pour l'unification des revenus, l'administration néerlandaise pour l'impôt et les douanes, la Commission des Seychelles pour les revenus et l'Autorité du Swaziland pour les revenus.	
		En cours	La SACU a obtenu zéro pour cent de droits de douane entre ses	

			membres	
		En cours	La SACU a adopté une politique douanière régionale, qui jette les bases de la mise en œuvre du programme de facilitation du commerce. Cette politique vise à promouvoir les objectifs stratégiques communs en vue de faciliter le commerce légitime. Les principaux piliers de la politique comprennent la législation douanière, la gestion des risques, les partenariats commerciaux, les procédures d'exploitation standard et la connectivité des douanes technologies de l'information (TI).	
		En cours	Un processus a été engagé en vue d'élaborer une position commune de la SACU sur les règles d'origine pour les vêtements et les textiles dans le cadre de la SADC. Cela formera la base d'un mécanisme de négociation commune pour les futurs accords conclus par la SACU.	
<i>GOUVERNANCE DES ENTREPRISES</i>				
Résultats attendus	Action requise	Échéancier	Progrès	observations
Objectif 1 : Promouvoir un environnement favorable et un cadre réglementaire efficace pour les				

activités économiques				
Les législations sur les entreprises ne sont pas transformatives et nécessitent une révision	Accélérer la réforme de la Loi sur les sociétés et renforcer la participation du public au processus d'autonomisation des groupes vulnérables.	En cours	L'amendement de la Loi sur les sociétés de 2008 a été adopté et sa mise en œuvre a débuté le 1er mai 2011. Il y a eu une augmentation spectaculaire du nombre d'entreprises enregistrées depuis la mise en œuvre de la Loi.	Dans la poursuite de la transformation, la nouvelle Loi sur les sociétés de 2008 vise principalement à faciliter les affaires dans le cadre de la formalisation des personnes morales, et l'activation d'un environnement favorable à une croissance des entreprises crédibles efficaces et bien gouvernées. En créant un régime réglementaire unique pour toutes les entreprises, la loi allège le fardeau réglementaire et rationalise l'enregistrement des entreprises - un processus qui favorise la croissance des petites entreprises
	Élaborer des mécanismes de surveillance de la conformité.	En cours	La Loi sur les sociétés a également mis en place le Tribunal de commerce, le Panel sur les règles relatives aux offres publiques, le Conseil des normes d'information financière et la Commission des entreprises et de la propriété intellectuelle pour promouvoir, mettre en œuvre et surveiller la mise en œuvre des dispositions de la Loi. Le Tribunal	

			de commerce sera chargé de trancher les différends entre les entreprises	
			Les institutions de surveillance - Conseil national de la consommation, Tribunal national de la Consommation, Commission des entreprises et de la propriété intellectuelle - ont été mises en place ou renforcées à la suite de la promulgation de la législation pertinente, comme la Loi sur la protection du consommateur de 2008 et la Loi modifiant la Loi sur les compagnies de 2008 le 1er mai 2011.	Afin d'assurer l'amélioration de la mise en œuvre législative, le gouvernement a continué de renforcer les institutions chargées de la surveillance de la conformité réglementaire et l'application de ces règlements
Objectif 3 : Promouvoir l'adoption de codes d'éthique des affaires dans la réalisation des objectifs de la société				
Les principales institutions et certains groupes sociaux sont sous-développés et ont besoin de devenir plus efficaces.	Renforcer les capacités techniques, analytiques et juridiques des institutions prévues au Chapitre 9 de la Constitution.	Continu	En appui à la promotion des capacités juridiques des autres institutions prévues au Chapitre 9 de la Constitution, le Protecteur du citoyen a mené des enquêtes sur des plaintes relatives à la mauvaise administration, aux malversations financières et à la conduite dans les affaires de la Commission pour l'égalité entre hommes et femmes. Les	Le Protecteur du citoyen organise régulièrement des semaines de bonne gouvernance, qui comprennent une conférence qui réunit les institutions qui soutiennent la démocratie et autres organes de contrôle, en vue de forger une compréhension commune de la bonne gouvernance et d'élaborer une plateforme pour la bonne gouvernance et le

			mesures correctives appliquées par le Protecteur du citoyen prévoyaient la modification, par l'Assemblée nationale de la Loi sur la Commission pour l'égalité entre hommes et femmes pour la rendre conforme à la Constitution et l'amélioration des exigences actuelles de l'organisation de la Commission pour finalement renforcer son fonctionnement en tant qu'institution prévue au chapitre 9 de la Constitution.	travail de surveillance à venir. Cette initiative a donné lieu à une plus grande sensibilisation du public et à l'utilisation du Protecteur du citoyen, comme en témoigne un plus grand nombre de cas réglés, une résolution plus rapide et la réduction des cas transmis. L'impact de cas réglés continue à changer les moyens de subsistance des communautés pour le mieux et de la même manière, il aide l'État à remédier aux défaillances administratives, en vue d'éviter les récidives
	Soutenir les entreprises de femmes.	En cours	L'autonomisation des femmes est effectuée au niveau de la haute direction, mais en baisse au sommet de la pyramide à savoir au niveau du Conseil, du président et du directeur. Augmentation des cadres dirigeants de 19,3% à 21,6% au total	Le nombre de femmes dans des postes de direction dans le secteur public continue de croître, ce qui reflète l'engagement du gouvernement à l'autonomisation des femmes et un moindre engagement dans le secteur privé. Dans l'ensemble, la croissance globale des femmes aux postes de direction s'est ralentie depuis 2010 en raison de gains de transformation réduits dans le secteur privé
	Campagne nationale d'éthique au sein de la société civile et	En cours	Des institutions telles que l'éthique en Afrique du Sud	Il est nécessaire de surveiller le niveau de

	des entreprises publiques.		continuent de tenir des discussions annuelles à l'intention de tous les secteurs sur les questions émergentes et les progrès en matière d'éthique. En ce qui concerne les nouvelles entreprises, la législation élève le comité d'éthique au rang de comité du conseil, qui peut effectuer un contrôle sur l'entreprise	conformité à l'éthique
Objectif 4 : Assurer la justice et l'équité dans le traitement, par entreprises, de toutes leurs parties prenantes, des actionnaires, des employés, des communautés, des fournisseurs				
Les consommateurs et les actionnaires ne parviennent pas à signaler que leurs droits sont mal exploités et inactifs.	Campagne d'éducation des consommateurs.	En cours	Des efforts ont été déployés pour sensibiliser sur la Loi sur la protection du consommateur de 2008 parmi les citoyens grâce à des campagnes telles que la Semaine nationale de la consommation. L'initiative donne des résultats, car il y a eu une prise de conscience accrue sur les droits des consommateurs et le nombre de cas ont été portés devant les commissions et ont permis aux consommateurs d'épargner 200	Le CPA a été signé la loi du 29 avril 2009. La loi constitue un cadre global pour la protection des consommateurs avec comme objectif, entre autres, la prévention de l'exploitation ou du préjudice aux consommateurs. Les implications pour les entreprises sont importantes. Les consommateurs sud-africains sont aujourd'hui parmi les consommateurs les plus protégés au monde. L'intention de la législation est de promouvoir une culture des droits et responsabilités du consommateur et d'encourager

			millions de rands, et les consommateurs sont beaucoup plus conscients de leurs droits.	l'innovation des entreprises et l'amélioration des performances.
SOCIO-ÉCONOMIQUE DÉVELOPPEMENT				
Résultats attendus	Action requise	Échéancier	Progrès	observations
Objectif 2 : Accélérer le développement socio-économique en vue de réaliser le développement durable et l'éradication de la pauvreté				
Accès à la terre en milieu rural.	Mise en œuvre rapide des projets de redistribution des terres, de restitution et de réforme foncière.	En cours	Entre 2009 et 2011, le gouvernement a distribué environ 823.300 hectares de terres et affecté 20.290 bénéficiaires par le biais du programme de redistribution des terres	Le projet de loi de 2011 sur l'aménagement du territoire et l'utilisation des terres a pour but d'élaborer un cadre réglementaire cohérent pour l'aménagement du territoire, la gestion de l'utilisation et le développement des terres
Renforcer les politiques, les mécanismes et les résultats dans des domaines clés du développement social livraison				
L'accès et les résultats des systèmes d'éducation de qualité à tous les niveaux doivent être améliorés.	Élaborer une stratégie pour encourager l'augmentation de la scolarisation notamment des femmes en mathématiques et en sciences dans les écoles secondaires.	En cours	L'accès et les résultats des systèmes d'éducation de qualité à tous les niveaux doivent être améliorés.	L'objectif du programme Dinaledi est d'améliorer le nombre d'apprenants en mathématiques et en sciences en 12ème année en améliorant et en fournissant un appui à l'apprenant et à l'éducateur
Une approche intégrée et holistique de la	Mise en œuvre de partenariats, stratégies et programmes	En cours	En avril 2010, le Président a lancé la campagne de HCT. À la fin de l'exercice 2010-	Au cours de la période à l'étude, le cadre stratégique permettant d'orienter les travaux

lutte contre le VIH et le SIDA.	multisectoriels visant à réduire la prévalence du VIH et l'impact du SIDA et d'autres maladies		2011 au total 9,7 millions de personnes ont accepté d'être testées. En janvier 2013 plus de 20 millions de Sud-africains ont connu leur statut sérologique. Les chiffres récents montrent que le gouvernement a été en mesure de conseiller 1, 6 millions de Sud-africains et de les placer sous traitement d'ART. Toutefois, l'enquête 2012 récemment menée par le Conseil de recherches en sciences humaines (HSRC) a révélé que plus de 2 millions de personnes étaient sous traitement antirétroviral (ART) à la mi-2012. Cette augmentation spectaculaire de la couverture du traitement antirétroviral dans le pays a eu un impact majeur sur la survie des personnes vivant avec le VIH, impact encore plus important dans les groupes plus âgés. Ces augmentations même au niveau provincial sont attribuables à l'augmentation de l'accès aux ART en fonction des investissements que le gouvernement a faits	de la Direction nationale de la santé est le plan en 10 points pour la période 2009-2014. Le plan donne la priorité, entre autres, au VIH et au SIDA. Dans l'opérationnalisation du Plan, le ministre de la Santé a également signé l'Accord négocié de prestation de services (NSDA) 2010-2014 avec divers ministres du Cabinet et avec tous les neuf membres des conseils exécutifs sur la santé dans les neuf provinces, en vue d'assurer la mise en œuvre du NSDA par le secteur de la santé.
---------------------------------	--	--	--	--

			dans le traitement antirétroviral. Il y a eu une augmentation du nombre de sites de traitement aux ART, de 490 en février 2010 à 3000 en avril 2012. Il a également eu une augmentation du nombre d'infirmières certifiées pour commencer le traitement aux ART, de 250 en février 2010 au 10 000 en avril 2012. Gouvernement a réalisé 320 000 circoncisions médicales, comme mécanisme efficace de limiter la propagation du VIH par les hommes. Des efforts sont faits pour réduire la transmission mère-enfant. Le gouvernement a réduit la transmission du VIH de la mère à l'enfant de 8% en 2008 à 3,5% en 2011, voire de 2,5% dans le cas de la province du Kwazulu-Natal, une réduction de plus de 50%, qui a vu 30 000 bébés sauvés de la contamination du VIH par leurs mères	
Objectif 4 : Assurer un accès abordable à l'eau, à l'assainissement, aux finances (y compris la microfinance) aux marchés, aux TIC, au logement en particulier les pauvres				
Sans l'accès universel aux	Suivi des engagements actuels	En cours	Au total 62.945.297 mètres cubes d'eau ont	Les secteurs privé et public ont également

droits et aux services de base, les citoyens ne peuvent pas participer et bénéficier du développement socio-économique.	: eau potable, électricité et assainissement		été enregistrés contre les trois millions de mètres cubes prévus. Huit cent dix (810) installations municipales de traitement d'eaux usées et 914 installations municipales de traitement d'eau ont été évaluées au cours de l'exercice 2010-2011, afin de s'assurer qu'elles répondent aux normes requises.	amélioré leur partenariat en créant des plates-formes de partenariat qui répondent aux défis d'accès à l'eau dans les communautés. Afin d'améliorer la durabilité de l'environnement, en 2011, le gouvernement a formé un partenariat avec le secteur privé dans le but de combler l'écart de volume d'eau d'ici 2030. Cette plate-forme, appelée Réseau des partenaires stratégiques du secteur de l'eau (SWPN), est un mécanisme de collaboration informelle public-privé, qui met en œuvre des projets susceptibles de créer un précédent dans la promotion de l'investissement dans le secteur de l'eau
		En cours	En ce qui concerne l'approvisionnement en eau, l'Afrique du Sud a fait des progrès remarquables pour une moyenne nationale de 94,7% d'accès aux services de base en eau pour tous les Sud-africains - soit une augmentation de 35,7%. Le carnet de commandes s'élève actuellement à 5,3%, ou quelque 710 000 ménages par rapport à	

			3,9 millions de ménages en 1994	
--	--	--	------------------------------------	--

6. Références

Ouvrages/chapitres d'ouvrages/ articles de journaux/ documents de recherche inédits/rapports de recherche

Atkinson, D. (2007): 'Taking to the Streets: has developmental local government failed in South Africa?' In Buhlungu, S (eds.), et. Al. *State of the Nation—South Africa 2007*. Cape Town, HSRC Press.

Buccus, I & Hicks, J (2011): 'Civil society and participatory policy making in South Africa: Gaps and continuities', in J. Daniel (et al): *New South African Review*, 2, Wits University Press, Johannesburg.

Hope, KR (2005): 'Towards Good Governance and Sustainable Development: The African Peer Review Mechanism. Governance International Journal of Policy, Administration and Institutions', 18(2); also quoted in T. Ngwenya (2007): 'The African Peer Review Mechanism and Democratic Governance', in *Critical Dialogue: Public Participation in Review*, Vol. 3.

Human Sciences Research Council (2008): 'Report on Violence and Xenophobia in South Africa: Developing Consensus, Moving to Action.

Kondlo, K & Maserumule, H (2010): *Zuma Administration: Critical Challenges*, HSRC Press, Cape Town.

Kondlo, K (2010): 'Making Participatory Governance Work – Re-inventing Izimbizo forums in South Africa', *Journal of Public Administration*, Vol. 45, no. 2.

Thompson, L & Nleya, N (2010): 'Passivity or protest? Understanding the dimensions of mobilization on rights to services in Khayelitsha, Cape Town', in Vera S P Coelho and Bettina von Lieres (eds.): *Mobilising for democracy – citizen action and the politics of public participation*, Zed Book, London.

Tefo, L (2010): 'Addressing the Challenges of Service Delivery: A Participatory Grassroots Development Approach' unpublished article, HSRC, Pretoria.

Sources Internet

Afesis Corplan: An emerging funding crisis for South African civil society. Afesis. Web. Cliquer [ici](#)

Arden Finn, Murray Leibrandt & Eva Wegner, 'Policies for reducing income inequality and poverty in South Africa' <http://transformationaudit.org/blog/wp-content/uploads/2012/02/Chapter-4.pdf>

Arden Finn, Murray Leibrandt & Eva Wegner, 'Policies for reducing income inequality and poverty in South Africa', <http://transformationaudit.org/blog/wp-content/uploads/2012/02/Chapter-4.pdf>.

Catherine Wijnberg, 'Tackling youth unemployment in South Africa'. March 20, 2013. At <http://www.ujuh.co.za/opinions/tackling-youth-unemployment-in-south-africa/> Chakras Consulting: 'Final draft institutional review report – Public Participation Intervention', Johannesburg: Gauteng Legislature, 2011.

CIPRO Report 2012

Conference Review, 2nd Annual Ethics Conference, Ethics Institute of South Africa.

Consumer Protection Act: Precedents and Insights, Candice Holland, 2011. Cliquer [ici](#)

Eye Witness News: 'Municipalities urged to fulfil consumer protection.' EWN. Web. Cliquer [ici](#)

HSRC Reports on xenophobia – www.hsrc.ac.za

http://www.thedti.gov.za/agencies/companies_tribunal.jsp

<http://www.thedti.gov.za/agencies/ncc.jsp>

<http://www.thedti.gov.za/agencies/nct.jsp>

http://www.thedti.gov.za/economic_empowerment/bee.jsp

Sources des services gouvernementaux

A People's Government (2001): 'The People's Voice: A Review of Public Participation in the Law and Policy-Making Process in South Africa, June 2001.

Department of Correctional Services.

Department of Health, Annual Report for the Financial Year 2010/2011.

Department of Health/UNAIDS, Spectrum Modelling Report, 2012.

Department of Labour (2012): 'Annual Report 2011/2012', Pretoria: Government Printers.

Department of Public Works (2011): 'Annual Report 2010-2011', Pretoria: Government Printers.

Department of Public Works official website, sur le site <http://www.epwp.gov.za/>

Empowerdex Report 2012.

Government Employee Medical Scheme, Annual HIV&AIDS Preliminary Report, 2012.

Human Sciences Research Council reports for the UNHCR, 2005.

Human Sciences Research Council HIV&AIDS Population Survey, 2012.

Millennium Development Goals Country Report, South Africa.

Millennium Development Goals. Country Report 2010. Republic of South Africa. UNDP.

Municipal Infrastructure Grant. National MIG Management Unit Programme Management processes and procedures. 2013. www.cogta.gov.za/mig/docs/1.pdf

National Consumer Tribunal Annual Report, 2011-2012.

NYDA Annual Report, 2011-2012.

Parliament of the Republic of South Africa (2008): 'Report of the Task Team of Members of Parliament Probing Violence and Attacks on Foreign Nationals.

President Zuma (2011), 'State of the Nation Address, 2011', unpublished.

Press Release: Municipal IQ's Municipal Hotspots results, '2012 tally: A Violent and Diverse Year for Service Delivery Protests', 16 January 2013.

Promoting social and environmental accountability in the mining sector. Open Society Initiative for Southern Africa, OSISA. Web. Cliquer [ici](#)

Public Protector South Africa Annual Report, 2010.

Public Protector South Africa Annual Report, 2011.

Public Protector South Africa Annual Report, 2012.

Public Service Commission (2011): 'Seventh Consolidated Public Service Monitoring and Evaluation Report: Evaluation Cycle 2009/2010,' OPSC, Pretoria.

Public Service Commission (2011): 'Monitoring and Evaluation Report', OPSC, Pretoria, Feb.

SA Institute of Race Relations: 2012 Survey – Politics and Governance.

Voir : Budget Speech, 2013 – Minister of Finance.

South African Institute of Race Relations (2012): 'Survey: Politics and Government', SAIRR, Johannesburg.

Speaker's Forum, South Africa (2011): 'Oversight Model of the South African Legislative Sector', Parliament, (Unpublished), Cape Town.

Stats SA (2011), 'Quarterly Labour Force Survey 2011', Pretoria: Stat SA.

Stats SA (2012), *South Africa Report*, Pretoria: Stat SA.

The Independent Code of governance for Non-Profit Organisations in South Africa, c/o Inyathelo, 2012.

The Presidency Annual Report 2011/2012.